

Rapport annuel 2018



Réalisons vos idées^{MC}

En bref

La Banque Nationale du Canada répond aux besoins financiers des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada. Fondée en 1859, la Banque est l'une des six banques d'importance systémique au Canada et l'une des banques les plus rentables à l'échelle mondiale selon le rendement des capitaux propres.

Centrée client, la Banque est un groupe de services financiers intégrés qui exerce ses activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers, représentant près de 90 % des revenus. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance des activités domestiques.

La Banque Nationale a été fondée par des entrepreneurs, pour les entrepreneurs. Elle est aujourd'hui une banque à services complets qui occupe une place de premier plan dans une vaste gamme de produits financiers au Québec, sa principale place d'affaires, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Le siège social de la Banque est établi à Montréal et elle compte plus de 23 000 employés. Elle est fière d'être reconnue à titre d'employeur de choix ainsi que pour la promotion de la diversité et de l'inclusion. La Banque vise l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité sociale tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

Table des matières

- 3 Message du président et chef de la direction
- 4 Membres du bureau de la présidence
- 5 Message du président du conseil d'administration
- 6 Membres du conseil d'administration
- 7 Responsabilité sociale
- 8 Divulcation d'information sur les risques
- 9 Rapport de gestion
- 103 États financiers consolidés audités
- 210 Données relatives aux exercices antérieurs
- 212 Glossaire des termes financiers
- 214 Renseignements à l'intention des actionnaires

23 450 Employés

428 Succursales

937 Guichets automatiques

2,7 millions Clients

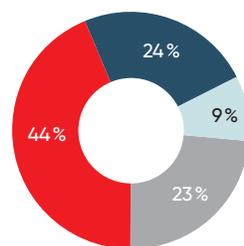
485 G\$ Actifs sous administration et sous gestion

262 G\$ Actif total

7 166 M\$ Revenu total

2 232 M\$ Résultat net

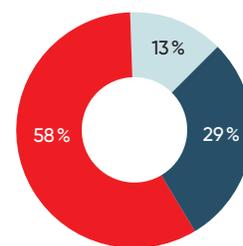
20,0 G\$ Capitalisation boursière



Revenus par secteur d'exploitation en 2018 ⁽¹⁾

- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine
- Marchés financiers
- Financement spécialisé aux États-Unis et International

(1) Excluant la rubrique *Autres*



Répartition géographique du revenu total en 2018 ⁽¹⁾

- Québec
- Autres provinces
- Hors-Canada

Investir à la Banque Nationale

Forte croissance des résultats ⁽¹⁾ 2014-2018 / TCAC ⁽²⁾



Croissance constante du dividende ⁽³⁾ 2014-2018 / TCAC ⁽²⁾



Position solide en capital ⁽⁴⁾ Au 31 octobre 2018



- > Banque super-régionale canadienne, chef de file au Québec
- > Performance soutenue provenant d'un modèle d'affaires diversifié
 - Chef de file incontesté au Québec
 - Stratégie de croissance ciblée à l'échelle pancanadienne, avec un potentiel d'expansion continue
 - Stratégie internationale disciplinée, générant des rendements supérieurs
- > Équilibre entre gestion prudente des risques et croissance soutenable
- > Transformation se traduisant par des gains d'efficacité et l'amélioration de l'expérience client
- > Rendement des capitaux propres supérieur à l'échelle mondiale
- > Niveau de fonds propres élevé, permettant une gestion flexible du capital
- > Rendement sur dividendes attrayant et croissance annuelle soutenue
- > Rendement total pour les actionnaires supérieur

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN 2018 **18,4%**

Rendement total pour les actionnaires en tête de l'industrie (TCAC ⁽²⁾) (pour les périodes terminées le 31 octobre 2018)

	Banque Nationale	Banques canadiennes ⁽⁵⁾
3 ans	16,2%	11,9%
10 ans	15,1%	12,5%

(1) Basé sur le résultat dilué par action

(2) Taux de croissance annuel composé

(3) Basé sur le dividende annuel par action ordinaire

(4) Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

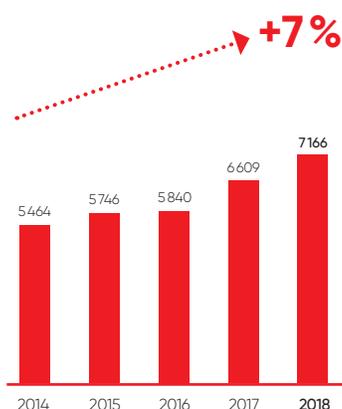
(5) Incluant la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion

Aperçu financier

Revenu total

(en millions de dollars canadiens)

2014-2018 / TCAC



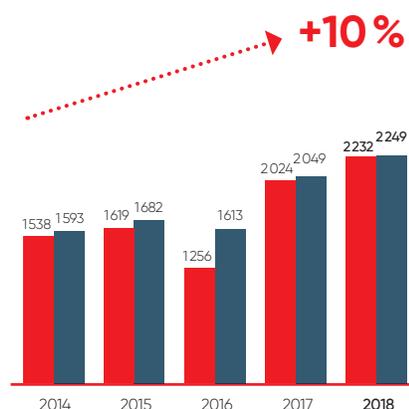
Taux de croissance 2018-17

+8%

Résultat net

(en millions de dollars canadiens)

2014-2018 / TCAC



Taux de croissance 2018-17

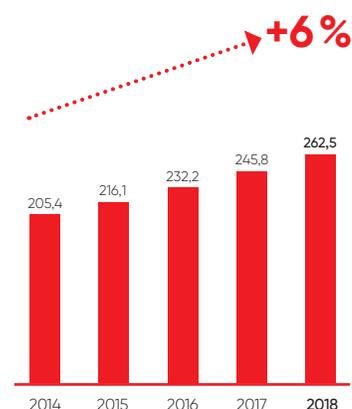
+10%

● Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾

Actif total

(en milliards de dollars canadiens)

2014-2018 / TCAC



Taux de croissance 2018-17

+7%

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2018	2017	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	7 166	6 609	8
Résultat net	2 232	2 024	10
Résultat dilué par action	5,94 \$	5,38 \$	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,4 %	18,1 %	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 420	6 864	8
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 249	2 049	10
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	5,99 \$	5,45 \$	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,5 %	18,3 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,6 %	55,9 %	
Dividendes déclarés	2,44 \$	2,28 \$	7
Actif total	262 471	245 827	7
Ratios réglementaires selon Bâle III			
Ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,7 %	11,2 %	
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	147 %	132 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Message du président et chef de la direction

En faisant le bilan de notre exercice 2018, je me réjouis de la performance globale de la Banque. Année après année, la Banque affiche une forte croissance de ses activités et génère des rendements solides pour ses actionnaires, tout en aidant ses clients, ses employés et les communautés où elle est présente à prospérer. Je suis aussi très satisfait des progrès réalisés jusqu'à maintenant afin de positionner la Banque dans l'optique de réussite à long terme, grâce à notre transformation et à notre évolution culturelle.

En 2018, la Banque a généré un résultat net record de 2,2 G\$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Nous avons affiché une solide croissance dans l'ensemble de nos activités tout en gérant les coûts efficacement et en maintenant une bonne qualité du crédit. Notre rendement des capitaux propres s'est ainsi établi à 18,4 %, soit l'un des plus élevés de l'industrie à l'échelle mondiale. Notre performance globale illustre la vigueur de notre franchise ainsi que notre capacité à concrétiser nos priorités stratégiques.

Année après année, la Banque affiche une forte croissance de ses activités et génère des rendements solides pour ses actionnaires, tout en aidant ses clients, ses employés et les communautés où elle est présente à prospérer.

Nos actionnaires ont bénéficié de deux hausses du dividende, et nous leur avons redonné du capital supplémentaire en augmentant nos rachats d'actions. La Banque a généré un rendement total pour les actionnaires parmi les meilleurs de l'industrie, soit 16 % et 15 % au cours des périodes de trois ans et de dix ans terminées le 31 octobre 2018.

Notre stratégie de déploiement du capital est claire. Notre priorité est d'abord de maintenir des niveaux de fonds propres élevés. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élève aujourd'hui à 11,7 % – le plus haut de notre histoire, ce qui nous donne de la souplesse pour investir dans des initiatives de croissance et redonner du capital aux actionnaires. La croissance interne demeure notre principal objectif en vue d'améliorer l'expérience client et de générer un levier opérationnel compris entre 1 % et 2 %.

Une organisation agile, collaborative et adaptable

Au fil des ans, la franchise de la Banque s'est construite autour de notre profonde culture entrepreneuriale et de notre passion pour les gens. Nous croyons fermement que la pierre angulaire de notre transformation continue est l'évolution de notre culture vers une organisation agile, collaborative et adaptable. Dans un environnement où le changement est constant, notre culture constituera un avantage durable et un élément de différenciation clé, visible par nos clients, nos employés et nos communautés.

En accord avec nos priorités stratégiques, nous investissons des sommes importantes dans des initiatives axées sur la technologie et le numérique afin d'être une banque simple et efficace répondant aux attentes de ses clients. En 2018, nos investissements soutenus ciblaient le déploiement de nouveaux services numériques et l'automatisation de nos activités. Nous constatons les résultats tangibles de nos initiatives dans l'amélioration de la satisfaction de nos clients et les gains importants d'efficacité que nous enregistrons. Nous avons aussi continué nos investissements majeurs dans les données et la protection des renseignements sur les clients. Pour rester à l'avant-garde des services numériques et des applications de l'intelligence artificielle afin de toujours bonifier l'expérience client, nous maintiendrons ces importants investissements en technologie au cours des prochaines années.

Favoriser la croissance de nos activités

En tant que banque super-régionale canadienne, chef de file au Québec, nous continuons à bénéficier de la bonne conjoncture économique dans notre province, comme en témoigne la faiblesse historique de son taux de chômage. Les finances publiques sont saines – le Québec a déclaré des surplus budgétaires au cours des trois dernières années – et la confiance des consommateurs et des entreprises est élevée. Nous jouissons d'une bonne visibilité quant aux investissements dans les grands projets d'infrastructures, lesquels alimenteront la croissance économique pour les trois à cinq années à venir, sans compter l'influx supplémentaire issu des investissements étrangers et de l'immigration. Par ailleurs, l'endettement des ménages québécois est moins élevé que celui des ménages canadiens, en particulier en raison des prix de l'immobilier plus abordables au Québec, du plein emploi du groupe d'âge le plus actif dans la main-d'œuvre et de la proportion des femmes dans la population active. Avec environ 58 % de nos revenus générés par nos activités au Québec, nous amorçons 2019 avec un optimisme prudent en considérant autant la croissance des volumes et des marges que la qualité du crédit.

Dans le secteur des Particuliers et Entreprises, nous sommes la banque numéro un au Québec, où nous bénéficions d'une excellente reconnaissance de notre marque. Dans le marché des services de détail, notre objectif est de permettre aux clients d'atteindre leurs objectifs financiers de manière simple, pertinente et efficace. Nos priorités stratégiques mettent l'accent sur les conseils, les relations, l'approche d'équipe et l'aspect pratique de nos services.

Dans les Services aux entreprises, nous abordons 2019 portés par une croissance des volumes à deux chiffres. En augmentant notre présence sur le terrain et en améliorant notre offre numérique, nous avons accéléré la croissance de nos prêts et dépôts. Nous avons aussi connu une progression dans nos services de transfert d'entreprise, qui aident les entrepreneurs à passer le contrôle de leur entreprise à la prochaine génération. Hors Québec, nous élargissons notre part de marché en mettant l'accent sur les marchés verticaux spécialisés où nous détenons une expertise reconnue.

Notre secteur de Gestion de patrimoine s'est beaucoup développé ces dernières années et représente 24 % de nos revenus en 2018. Cette croissance a été rendue possible par une offre différenciée en phase avec les besoins des clients, qui recherchent du choix et des conseils indépendants. Ce faisant, nous sommes devenus le plus grand gestionnaire de gestionnaires au pays, la première entreprise au Canada qui met l'accent sur la gestion de gestionnaires d'actifs indépendants et un chef de file dans l'offre de solutions bancaires de marque privée aux institutions financières.

Notre secteur des Marchés financiers a une nouvelle fois enregistré une très bonne performance en 2018, grâce à une gamme d'activités diversifiée, à l'accent mis sur les initiatives orientées clients, au leadership dans certaines niches et à une approche souple de l'allocation du capital. En 2019, nous allons continuer de bâtir autour de nos forces : nous sommes la première banque d'investissement au Québec et le chef de file canadien des émissions d'obligations gouvernementales, de la structuration et de la négociation des FNB, des produits structurés et des dérivés sur actions.

Message du président et chef de la direction (suite)

Si le Canada demeure notre marché de base, nous apportons un complément à notre croissance nationale avec une stratégie internationale disciplinée qui génère des rendements plus élevés. Credigy a enregistré un résultat et des rendements solides en 2018 malgré un resserrement des conditions du marché. Nous voulons poursuivre notre stratégie de croissance disciplinée avec Credigy, en respectant nos objectifs de rendement et nos paramètres de risque. Au Cambodge, notre filiale ABA Bank a maintenu sa croissance rapide en 2018 tout en générant un rendement des capitaux propres de plus de 30 %. Depuis que nous en avons pris le contrôle en 2016, ABA Bank a presque doublé de taille et est devenue la quatrième banque du pays. Grâce à notre soutien, l'avenir du modèle simple d'ABA Bank est prometteur sur un marché où l'accès aux services bancaires se développe dans une économie qui croît rapidement.

Perspectives

À l'issue d'un excellent exercice 2018, tous nos secteurs d'exploitation sont bien positionnés pour prendre de l'expansion. La force et la résilience de l'économie du Québec font que nous sommes optimistes au stade actuel du cycle économique et que nous veillons toujours à équilibrer notre objectif de croissance durable avec celui de gestion prudente des risques. En ce début d'exercice 2019, nous avons des priorités stratégiques claires pour nous guider et une équipe très engagée pour les mettre en œuvre.

Le meilleur atout de la Banque étant ses 23 000 employés, nous investissons en continu pour conserver la meilleure équipe et notre statut d'employeur de choix. À cet égard, plus de 1 000 employés fiers et enthousiastes ont récemment participé à la première pelletée de terre donnant le coup d'envoi à la construction de notre nouveau siège social à Montréal. Le nouvel immeuble a été conçu avec à l'esprit la santé et le bien-être de ses occupants et nos employés ont participé à la planification de leurs espaces de travail. En tant que Banque qui priorise les gens d'abord, nous voulons respecter les normes de construction durable les plus rigoureuses et ainsi obtenir les certifications LEED v4 Or et WELL pour notre nouveau siège social. Nous investissons également dans des espaces de travail modernes ailleurs au Canada, notamment à nos principaux bureaux de Toronto et de Vancouver.

Le meilleur atout de la Banque étant ses 23 000 employés, nous investissons en continu pour conserver la meilleure équipe et notre statut d'employeur de choix.

En cette période de profonds changements, je remercie mes collègues du bureau de la présidence pour leur leadership et leur engagement dans la formation de la Banque Nationale de l'avenir. Trois nouveaux membres se sont joints à l'équipe de la haute direction au cours de la dernière année : Lucie Blanchet et Stéphane Achard, à titre de coresponsables du secteur des Particuliers et Entreprises, et Laurent Ferreira, à titre de coresponsable du secteur des Marchés financiers. Parallèlement, Brigitte Hébert a ajouté les Ressources humaines et Affaires corporatives à ses responsabilités. Ils apportent tous de grandes qualités de leader, une vaste expérience et beaucoup de passion pour leurs nouveaux rôles. De la part du bureau de la présidence, j'aimerais aussi reconnaître les efforts, le professionnalisme et l'engagement extraordinaires de nos employés.

Encore une fois, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur appui et leurs conseils judicieux. Également, je remercie nos clients pour leur confiance ainsi que nos actionnaires pour leur soutien continu.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

Membres du bureau de la présidence

Louis Vachon

Président et chef de la direction

William Bonnell

Premier vice-président à la direction,
Gestion des risques

Martin Gagnon

Premier vice-président à la direction,
Gestion de patrimoine;
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Ghislain Parent

Chef des finances et
premier vice-président à la direction,
Finances

Stéphane Achard

Premier vice-président à la direction,
Entreprises et Assurances

Dominique Fagnoule

Premier vice-président à la direction,
Technologie de l'information

Denis Girouard

Premier vice-président à la direction et cochef,
Marchés financiers

Ricardo Pascoe

Chef de la transformation et
premier vice-président à la direction

Lucie Blanchet

Première vice-présidente à la direction,
Particuliers et Marketing

Laurent Ferreira

Premier vice-président à la direction et cochef,
Marchés financiers

Brigitte Hébert

Première vice-présidente à la direction,
Ressources humaines, Affaires corporatives
et Opérations

Message du président du conseil d'administration

Les résultats financiers de 2018 sont une source de grande satisfaction pour le conseil d'administration. Tous les secteurs d'exploitation sont en croissance, et le résultat net a dépassé le niveau record atteint l'an passé. La Banque a généré un rendement des capitaux propres parmi les meilleurs de l'industrie tout en améliorant son efficacité et en maintenant une excellente qualité du crédit. La progression de la transformation de la Banque appuie également notre évaluation positive de l'exercice et notre optimisme pour l'avenir.

Pour le conseil d'administration, la performance globale de 2018 valide non seulement la stratégie de la Banque, mais aussi notre confiance en l'équipe de la haute direction et en notre système de gouvernance. À cet égard, nous continuerons de travailler de façon constructive avec la direction, en mettant l'accent sur les éléments essentiels de la réussite à long terme de la Banque.

Bâtir l'avenir

La pérennité de la Banque et sa capacité à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes sont deux responsabilités fondamentales du Conseil, que nous exerçons par le biais d'un certain nombre de leviers, au premier rang desquels notre supervision de la stratégie. Nos revues stratégiques annuelles avec le bureau de la présidence et nos évaluations périodiques d'initiatives spécifiques nous donnent l'occasion de questionner la direction et de lui offrir notre point de vue. Le Conseil approuve par ailleurs les plans d'affaires annuels de chaque secteur d'exploitation et surveille de près les résultats.

Ces deux dernières années, nous avons porté une attention particulière au suivi de la transformation numérique de la Banque et à ses investissements considérables en technologie. Le Conseil est satisfait des progrès réalisés jusqu'à maintenant. Nous attendons avec intérêt les prochaines étapes de la transformation et les avantages qu'elles généreront.

Investir dans nos gens

En 2018, dans le cadre du renouvellement du bureau de la présidence, le Conseil a approuvé la nomination des nouveaux responsables des secteurs des Particuliers et Entreprises, des Ressources humaines et Affaires corporatives, ainsi que du nouveau coresponsable des Marchés financiers. Les membres actuels du bureau de la présidence possèdent toute l'expérience requise pour offrir un leadership solide et efficace. Ils forment une équipe extrêmement compétente et ont toute la confiance du Conseil.

En cette période marquée par l'évolution rapide de notre industrie, les gens et la culture sont au cœur de la transformation de la Banque. Le talent est notre atout le plus précieux, et la clé de voûte de toute organisation adaptable. Cette conviction est pleinement partagée par le Conseil et l'équipe de la haute direction.

Solide culture de gestion des risques

La Banque possède une solide culture de gestion des risques dans le cours normal de ses activités, laquelle est constamment renforcée par des mesures actives de conformité, de contrôle et d'audit. Tout en étant assuré que les risques font l'objet d'une attention rigoureuse dans le cadre de la gestion quotidienne, le Conseil a supervisé une initiative au cours des deux dernières années, comprenant un investissement majeur visant à renforcer les cyberdéfenses de la Banque. La capacité de la Banque à protéger les renseignements personnels de ses clients et à offrir un service sans interruption a été améliorée, et nous continuerons d'investir à mesure que la technologie progresse.

À l'avant-garde de la gouvernance

Les activités et les mesures du Conseil abordées précédemment sont autant de composantes d'une bonne gouvernance. À ce titre, le Conseil a pris l'engagement de respecter des normes strictes dans l'exercice de ses responsabilités et d'adopter les meilleures pratiques afin de s'acquitter de son devoir envers les actionnaires. Les initiatives comme la rotation des présidents de comités, les autoévaluations de la performance du Conseil, les séances d'information sur les tendances sectorielles et sur les activités de la Banque, l'engagement constructif des actionnaires et bien d'autres permettent au Conseil de rester alerte et apte à pleinement assumer son rôle.

La composition du Conseil est un élément essentiel de notre efficacité. Nous disposons d'un Conseil très compétent et très diversifié en termes de parité homme-femme, de points de vue, d'expériences et de représentations géographiques. Le renouvellement du Conseil s'appuie sur un processus continu qui permet d'identifier des administrateurs potentiels dont les profils correspondent à l'identité de la Banque. À cet égard, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du Conseil Robert Paré, suite à son élection par les actionnaires en avril 2018. Avocat et conseiller stratégique chez Fasken Martineau DuMoulin, M. Paré est reconnu pour son expertise en gouvernance d'entreprise et sa connaissance des meilleures pratiques acquise tout au long de sa prestigieuse carrière en droit des sociétés et droit commercial.

Notre collègue Richard Fortin nous a informés de son départ à la retraite à la fin de décembre 2018 après cinq ans de loyaux services, notamment à titre de président du comité de gestion des risques. Nous le remercions sincèrement de son engagement envers la réussite de la Banque.

En tant que président du Conseil, je profite de cette occasion pour remercier profondément mes collègues du Conseil qui mettent leur expérience et leur sagesse au service de la Banque et de toutes ses parties prenantes.

Reconnaître la réussite

Les excellents résultats de la Banque en 2018 sont le reflet de la mise en œuvre efficace d'une stratégie gagnante. Au nom du Conseil, je souhaite saluer le dévouement de Louis Vachon et de son équipe au sein du bureau de la présidence et les remercier pour leur leadership.

Le Conseil sait très bien que la vague de changement actuelle est très exigeante pour les plus de 23 000 employés de la Banque. Nous saluons l'enthousiasme dont ils font preuve pour assimiler de nouveaux processus et adopter de nouvelles façons de servir les clients, tout en continuant d'être les ambassadeurs les plus efficaces de la Banque au sein de leurs communautés.

Enfin, nous voulons remercier nos clients de leur fidélité et nos actionnaires, petits et grands, de leur confiance.



Jean Houde
Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, se reporter à l'Énoncé des pratiques de gouvernance, disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Membres du conseil d'administration

Jean Houde

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil d'administration,
Banque Nationale du Canada et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis mars 2011

Raymond Bachand

Montréal (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2014

Maryse Bertrand

Westmount (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis avril 2012

Pierre Blouin

L'Île-Bizard (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis septembre 2016

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
Administrateur depuis avril 2013

Gillian H. Denham

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis octobre 2010

Richard Fortin

Boucherville (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis août 2013

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis décembre 2014

Rebecca McKillican

Oakville (Ontario) Canada
Présidente et chef de la direction,
Well.ca
Administratrice depuis octobre 2017

Robert Paré

Westmount (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l. et
administrateur de sociétés
Administrateur depuis avril 2018

Lino A. Saputo Jr.

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et président
du conseil d'administration,
Saputo inc.
Administrateur depuis avril 2012

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick) Canada
Présidente et présidente
du conseil d'administration,
Acadian Properties Ltd.
Administratrice depuis avril 2015

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
Administrateur depuis mars 2011

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

Comités du Conseil

Comité d'audit

Karen Kinsley (*présidente*)
Pierre Blouin
Richard Fortin
Andrée Savoie

Comité de ressources humaines

Pierre Boivin (*président*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Gillian H. Denham
Rebecca McKillican

Comité de gestion des risques

Richard Fortin (*président*)
Raymond Bachand
Pierre Boivin
Karen Kinsley
Lino A. Saputo Jr.
Pierre Thabet

Comité de révision et de gouvernance

Maryse Bertrand (*présidente*)
Raymond Bachand
Jean Houde
Robert Paré
Lino A. Saputo Jr.
Andrée Savoie



Notre responsabilité sociale 2018

Soutenir nos clients dans la réalisation de leurs idées

- > Solutions bancaires numériques et mobiles de haut niveau et services spécialisés multiples
- > Partenariats avec des fintechs pour bonifier les services aux particuliers et aux entreprises
- > Nouveaux concepts de succursales misant sur le conseil et la technologie
- > Participation active à l'évolution de l'écosystème entrepreneurial

S'engager dans la communauté

- > Des millions de dollars versés à la collectivité sous forme de dons, de commandites et de collectes de fonds
- > Des centaines d'organismes soutenus au pays
- > Une volonté d'accroître l'impact de nos investissements sociaux

Stimuler le développement économique

- > 161 M\$ investis dans nos installations
- > 1,1 G\$ en biens et services achetés

Promouvoir la diversité et l'inclusion

- > Soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles et à la communauté LGBT
- > Présence au palmarès Les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada depuis de nombreuses années
- > Titulaire de la Certification Or décernée par La Gouvernance au Féminin

Contribuer à la préservation de l'environnement

- > Programme d'efficacité énergétique maintes fois primé
- > Titulaire de plusieurs certifications LEED^{MD}
- > Conception du prochain siège social en fonction des normes les plus élevées en matière de construction durable, de santé et de bien-être des occupants

Information financière relative aux changements climatiques

À l'occasion de sa dernière assemblée annuelle, la Banque Nationale a annoncé son appui au groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (TCFD). La Banque s'est donc engagée à inclure, dans ses efforts de divulgation, des informations reliées aux différentes questions abordées par ce groupe. Elle travaille d'ailleurs, notamment en collaboration avec des partenaires de l'industrie, au développement d'une approche de divulgation pertinente.

Pour en savoir plus: bnc.ca

Divulgence d'information sur les risques

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général		
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	8	
Rapport de gestion	43 à 87, 98, 101 et 102	
États financiers consolidés	Notes 1, 8, 17, 24 et 30	
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3		4 à 37
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	52 à 87	
3 Risques principaux et risques émergents	52 et 53	
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	44 à 47, 74, 75 et 80	
Gouvernance et gestion des risques		
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	56 à 69, 75 à 77	
6 Culture de gestion des risques	56 et 57	
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	51, 56 et 57	
8 Tests de tension	43, 57, 64 et 73 à 77	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques		
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	44 à 47	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 7, 15 et 16
11 Évolution des fonds propres réglementaires	49	
12 Planification en matière de capital	43 à 51	
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	51	14
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	61 à 64	14
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		14
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	50	14
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	60, 63, 64 et 71	
Liquidité		
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	75 à 81	
Financement		
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	78 et 79	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	202 à 206	
21 Stratégie de financement et sources de financement	81 à 83	
Risque de marché		
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	69 et 70	
23 Facteurs de risque de marché	68, 71 à 74, 190 à 192	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	71 à 73	
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	71 à 74	
Risque de crédit		
26 Expositions au risque de crédit	67 et 152 à 163	8 à 10, 17 à 26, 29 et 30, et 19 à 25 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts dépréciés	65 et 120 à 123	
28 Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	98, 101, 102 et 152 à 163	24 et 25 ⁽²⁾
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	65, 66 et 171 à 174	11, 12 et 27 à 33
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	64 à 66, 149	18, 19, 33 et 35 à 37
Autres risques		
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	54, 55 et 84 à 87	
32 Événements liés aux risques connus publiquement	84	

(1) Quatrième trimestre de 2018.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre de 2018 ».

Rapport de gestion

Daté du 4 décembre 2018

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	10	Information financière trimestrielle	37
Communication de l'information financière	11	Analyse du bilan consolidé	38
Vue d'ensemble	12	Titrisation et arrangements hors bilan	41
Analyse financière	16	Gestion du capital	43
Analyse sectorielle		Gestion des risques	52
Particuliers et Entreprises	19	Principales estimations comptables	88
Gestion de patrimoine	24	Modifications futures de méthodes comptables	93
Marchés financiers	28	Données financières supplémentaires	94
Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)	32		
Autres	36		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans la section « Principales tendances économiques » du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2019 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2019 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait aux provisions de crédit. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 52 du présent Rapport annuel, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque, et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risque susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mode de présentation de l'information

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et qu'il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Outre les éléments particuliers, au cours de l'exercice 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), dans le secteur des Particuliers et Entreprises. De plus, les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2016 comprenaient un montant de 250 M\$ relativement à cette provision sectorielle. Étant donné l'importance relative des montants liés à la provision sectorielle enregistrés et présentés selon les PCGR, certaines analyses du présent Rapport de gestion excluent l'incidence de la provision sectorielle.

À l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

						2018	2017
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres		
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	2 212	510	268	584	(192)	3 382	3 436
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	141	–	3	144	209
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	2 212	510	409	584	(189)	3 526	3 645
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	1 027	1 249	1 233	55	220	3 784	3 173
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	101	–	–	101	35
Revenus relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	–	9	–	–	–	9	11
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 027	1 258	1 334	55	220	3 894	3 219
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 239	1 768	1 743	639	31	7 420	6 864
Frais autres que d'intérêts	1 720	1 092	697	251	303	4 063	3 857
Charges relatives aux acquisitions ⁽⁴⁾	–	(11)	–	–	–	(11)	(19)
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 720	1 081	697	251	303	4 052	3 838
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 519	687	1 046	388	(272)	3 368	3 026
Dotations aux pertes de crédit	226	3	4	94	–	327	244
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 293	684	1 042	294	(272)	3 041	2 782
Charge d'impôts	345	175	36	72	(84)	544	484
Équivalent imposable ⁽²⁾	–	–	242	–	3	245	244
Charge d'impôts liée aux éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾⁽⁴⁾	–	3	–	–	–	3	5
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	345	178	278	72	(81)	792	733
Résultat net excluant les éléments particuliers	948	506	764	222	(191)	2 249	2 049
Éléments particuliers après impôts	–	(17)	–	–	–	(17)	(25)
Résultat net	948	489	764	222	(191)	2 232	2 024
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	38	49	87	84
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	948	489	764	184	(240)	2 145	1 940

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

(2) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du *Revenu net d'intérêts*, des *Revenus autres que d'intérêts* et de la *Charge d'impôts*. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) de 9 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, le total de ces charges s'était chiffré à 11 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts) et incluait également la quote-part de la Banque des charges d'intégration découlant de sa participation dans Groupe TMX limitée.

(4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, des charges de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2017 : 19 M\$, 16 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent de bonis de rétention et d'amortissement d'immobilisations incorporelles.

Communication de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2018, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS, sauf indication contraire tel que mentionné à la page 10 du présent Rapport de gestion. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2018, il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédures et contrôles de communication de l'information et des procédures de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

Vue d'ensemble

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2018	2017	2016	2018-17
				Variation %
Résultats d'exploitation				
Revenu total	7 166	6 609	5 840	8
Résultat net	2 232	2 024	1 256	10
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	1 940	1 181	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,4 %	18,1 %	11,7 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	41 %	42 %	66 %	
Résultat par action				
de base	6,01 \$	5,44 \$	3,31 \$	10
dilué	5,94	5,38	3,29	10
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 420	6 864	6 279	8
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 249	2 049	1 613	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,5 %	18,3 %	15,5 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	40 %	41 %	50 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,6 %	55,9 %	58,2 %	
Résultat par action excluant les éléments particuliers ⁽²⁾				
de base	6,06 \$	5,52 \$	4,38 \$	10
dilué	5,99	5,45	4,35	10
Informations sur les actions ordinaires				
Dividendes déclarés	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$	
Valeur comptable	34,40	31,51	28,52	
Cours de l'action				
haut	65,63	62,74	47,88	
bas	58,69	46,83	35,83	
clôture	59,76	62,61	47,88	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	335 071	339 592	338 053	
Capitalisation boursière	20 024	21 262	16 186	
Bilan et hors bilan				
Actif total	262 471	245 827	232 206	7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽³⁾	146 082	136 457	128 036	7
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	0,2 %	
Dépôts	170 830	156 671	142 066	9
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11 526	10 700	9 642	8
Actifs sous administration et sous gestion	485 080	477 358	397 342	2
Ratios réglementaires selon Bâle III				
Ratios des fonds propres ⁽⁵⁾				
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,7 %	11,2 %	10,1 %	
catégorie 1 ⁽⁶⁾	15,5 %	14,9 %	13,5 %	
total ⁽⁶⁾	16,8 %	15,1 %	15,3 %	
Ratio de levier ⁽⁵⁾	4,0 %	4,0 %	3,7 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	147 %	132 %	134 %	
Autres renseignements				
Nombre d'employés — mondial	23 450	21 635	21 770	8
Nombre de succursales au Canada	428	429	450	—
Nombre de guichets automatiques au Canada	937	931	938	1

(1) Quatre derniers trimestres.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions* (2016 : 1 858 M\$).

(4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

(5) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

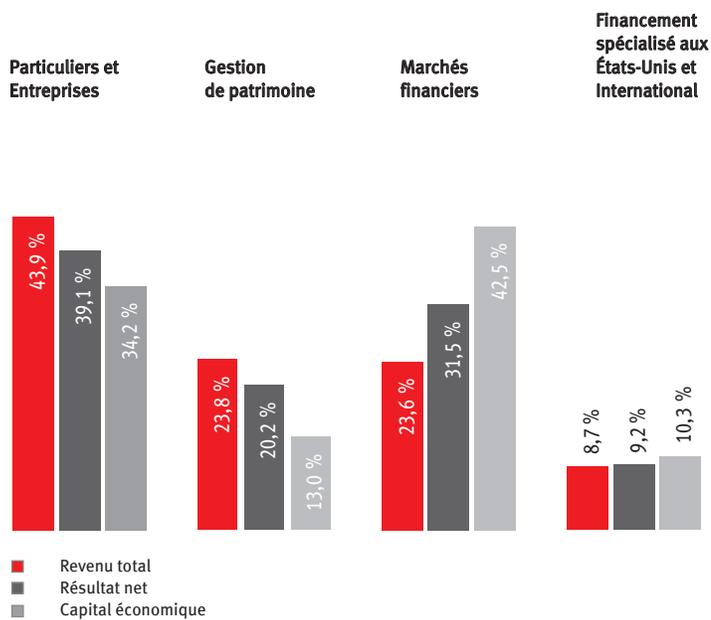
(6) Les ratios au 31 octobre 2017 tenaient compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers, Financement spécialisé aux États-Unis et International, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2018
(en équivalent imposable) ⁽²⁾



(1) Excluant la rubrique *Autres*.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Objectifs et résultats 2018

Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers ⁽¹⁾ qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles ou récurrents. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 2 232 M\$ pour l'exercice 2018, en comparaison de 2 024 M\$ pour l'exercice 2017. Le résultat dilué par action atteint 5,94 \$, contre 5,38 \$ à l'exercice 2017. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 18,4 % pour l'exercice 2018, comparativement à 18,1 % en 2017. Le résultat net excluant les éléments particuliers s'établit à 2 249 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 10 %, et le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers est de 5,99 \$, comparativement à 5,45 \$, une augmentation de 10 %. De plus, le RCP excluant les éléments particuliers de 18,5 % en 2018 se compare à 18,3 % en 2017.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

En 2018, la Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme, atteignant même la borne supérieure de la fourchette cible pour la croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Ce résultat provient de la bonne progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation. De plus, même si le dividende par action a été haussé à deux reprises, pour une hausse de 7 % au cours de l'exercice 2018, le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers se situe à la borne inférieure de la fourchette cible, principalement en raison de la croissance rapide du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers.

Objectifs à moyen terme et résultats 2018

	Objectifs à moyen terme (%)	Résultats 2018 (%)
Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	5 - 10	10
RCP excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	15 - 20	18,5
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	40 - 50	40
Ratio des fonds propres CET1	> 10,75	11,7
Ratio de levier	> 3,75	4,0

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Dividendes

Pour l'exercice 2018, la Banque a déclaré 829 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires (2017 : 778 M\$), ce qui représente 41 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2017 : 42 %). Ces dividendes représentent 40 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers (2017 : 41 %).

Dividende annuel ⁽¹⁾

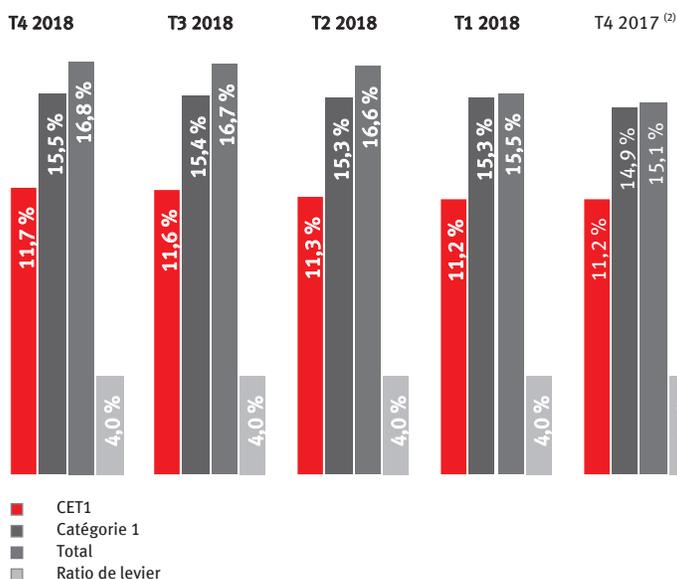


(1) Les données de 2014 ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,7 %, à 15,5 % et à 16,8 % au 31 octobre 2018, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,2 %, de 14,9 % et de 15,1 %, respectivement, au 31 octobre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, facteurs qui ont été atténués par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 ainsi que par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux mêmes éléments. De plus, l'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 est attribuable aux émissions d'actions privilégiées séries 40 et 42 pour un montant de 600 M\$, compensées par le rachat des parts de Fiducie d'actifs BNC pour un montant de 400 M\$, alors que l'émission des billets à moyen terme le 1^{er} février 2018, pour un montant de 750 M\$, a contribué à l'augmentation du ratio du total des fonds propres. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2018 s'établit à 4,0 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾



(1) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

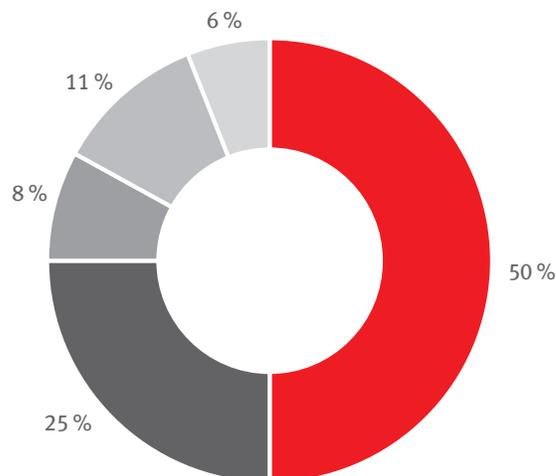
(2) Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres tenaient compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Un portefeuille de prêts de qualité

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2018 sont en hausse de 83 M\$ par rapport à l'exercice 2017 et se chiffrent à 327 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés du secteur des Particuliers et Entreprises et par les dotations aux pertes de crédit sur les prêts du secteur FSEU&I, essentiellement attribuables à la filiale Credigy Ltd. (Credigy). Les dotations aux pertes de crédit ont représenté 0,23 % des prêts et acceptations moyens, comparativement à 0,19 % à l'exercice précédent.

Répartition du portefeuille de prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2018



- Particuliers (2017 : 52 %)
- Entreprises (2017 : 25 %)
- Gestion de patrimoine (2017 : 8 %)
- Marchés financiers – Grandes entreprises (2017 : 10 %)
- Financement spécialisé aux États-Unis et International (2017 : 5 %)

(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Profil de risque

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Dotations aux pertes de crédit	327	244
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,19 %
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,19 %
Radiations nettes en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,23 %
Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾	630	380
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	404	206

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC).

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et ne tiennent pas compte des prêts DAC.

Principales tendances économiques

Économie mondiale

Après avoir enregistré sa plus forte croissance en six ans, l'économie mondiale montre des signes de ralentissement. L'économie américaine a certes le vent dans les voiles mais ce n'est pas le cas pour plusieurs autres importantes économies, dont la Chine, qui montrent des signes d'essoufflement. La vigueur du dollar américain et des cours du pétrole fait en sorte que la facture énergétique a fortement augmenté depuis un an pour plusieurs pays émergents, ce qui est équivalent à une taxe pour les consommateurs. De plus, les taux d'intérêt en hausse représentent un vent de face pour plusieurs pays qui ont connu une forte augmentation de l'endettement libellé en dollars américains au cours des dernières années. Pour limiter la dépréciation de leurs devises et l'inflation qui en découle, certains pays émergents doivent relever leurs taux d'intérêt, ce qui freine davantage leurs économies. Heureusement, l'inflation demeure maîtrisée aux États-Unis, dans la zone euro et au Japon, ce qui permet aux grandes banques centrales de réduire graduellement leur accommodement monétaire. La croissance de l'économie mondiale devrait ralentir autour de 3,5 % l'année prochaine en supposant que les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis ne se détériorent pas davantage.

États-Unis

L'économie américaine devrait croître à un rythme d'environ 2,5 % en 2019 grâce au soutien d'un stimulus budgétaire massif et d'une politique monétaire toujours accommodante. La confiance des entreprises est à un niveau record ce qui est de bon augure pour l'emploi et l'investissement. Les consommateurs affichent aussi un grand optimisme qui s'explique par un taux de chômage à son plus bas niveau en près de 50 ans et par l'accélération des salaires qui devrait soutenir la consommation dans les prochains trimestres.

Néanmoins, il serait étonnant que la Réserve fédérale américaine procède à plus de deux hausses de taux d'intérêt en 2019 dans la mesure où ses actions ont des ramifications sur les pays émergents qui représentent près de 60 % du commerce avec les États-Unis. Qui plus est, le secteur immobilier aux États-Unis est déjà ébranlé par le relèvement des taux hypothécaires.

Canada

L'économie canadienne a continué de bien faire en 2018 malgré les craintes que suscitent l'immobilier et l'endettement des ménages dans un contexte de hausses de taux d'intérêt. Le resserrement des conditions d'octroi de crédit pour les hypothèques non-assurées a eu l'effet escompté, ralentissant l'immobilier résidentiel dans les marchés les plus tendus et coûteux (Vancouver et Toronto). Au niveau national, le crédit hypothécaire croît à son rythme le plus faible en 17 ans. Il n'en demeure pas moins que l'on est loin de la catastrophe appréhendée par certains, les ventes de maisons s'étant stabilisées à leur moyenne des dix dernières années ce qui ne laisse pas présager des baisses importantes de prix des maisons. Le marché du travail est serré au pays ce qui devrait se traduire par une bonne croissance des salaires, permettant aux ménages de composer avec les hausses de taux d'intérêt à venir. La faiblesse du dollar canadien demeure favorable aux exportations alors que la nouvelle entente sur le commerce nord-américain (*United States – Mexico – Canada Agreement* ou USMCA) est accueillie avec soulagement par les exportateurs qui pourraient accélérer leurs investissements. Étant donné l'élection fédérale de 2019, il ne faut pas écarter un stimulus budgétaire qui permettrait à l'économie de croître d'environ 2,0 % en 2019, soit encore au-dessus du potentiel. Dans un tel contexte, la Banque du Canada est appelée à continuer de normaliser sa politique monétaire. La Banque entrevoit un taux directeur de 2,5 % d'ici la fin de 2019.

L'économie du Québec connaît des moments exceptionnels. Après avoir enregistré une croissance de 2,8 % en 2017 et de près de 2,5 % en 2018, le PIB ralentira à 1,7 % en 2019. Bien que plus modéré, ce rythme demeure supérieur au taux de croissance potentiel du PIB évalué à moins de 1,5 %. L'expansion économique a réduit le taux de chômage à moins de 6 % pour la première fois en plus de 40 ans, dopant la confiance des ménages qui se trouve actuellement à un sommet. Le taux d'épargne est élevé et les ménages sont moins endettés qu'ailleurs au pays, ce qui augure bien pour la consommation des prochains trimestres. L'immobilier résidentiel, plus abordable au Québec, n'a pas connu le ralentissement observé en Ontario et en Colombie-Britannique. Les reventes de maisons atteignent un record en 2018 et les prix s'accroissent. Malgré la pénurie de main-d'œuvre, la confiance des entreprises est solide ce qui devrait se traduire par une accélération des investissements pour pallier la rareté de travailleurs.

Analyse financière

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	3 382	3 436	(2)
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 784	3 173	19
Revenu total	7 166	6 609	8
Frais autres que d'intérêts	4 063	3 857	5
Contribution	3 103	2 752	13
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	327	244	34
Résultat avant charge d'impôts	2 776	2 508	11
Charge d'impôts	544	484	12
Résultat net	2 232	2 024	10
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	5,94	5,38	10
Équivalent imposable ⁽³⁾			
Revenu net d'intérêts	144	209	
Revenus autres que d'intérêts	101	35	
Charge d'impôts	245	244	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
Éléments particuliers ⁽³⁾			
Éléments relatifs aux acquisitions	(20)	(30)	
Éléments particuliers avant impôts	(20)	(30)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(3)	(5)	
Éléments particuliers après impôts	(17)	(25)	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾			
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	3 526	3 645	(3)
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	3 894	3 219	21
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	7 420	6 864	8
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	4 052	3 838	6
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 368	3 026	11
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	327	244	34
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 041	2 782	9
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	792	733	8
Résultat net excluant les éléments particuliers	2 249	2 049	10
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (<i>en dollars</i>)	5,99	5,45	10
Actif moyen	265 762	248 351	7
Prêts et acceptations moyens	139 887	130 882	7
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens	167 176	154 254	8
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	54,6 %	55,9 %	

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur les prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$, et les dotations aux pertes de crédit comprenaient un montant de 40 M\$ qui constituait une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

(3) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3 et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2018 se chiffre à 2 232 M\$, en progression par rapport à 2 024 M\$ pour l'exercice 2017. Cette croissance est attribuable à la hausse du résultat net de tous les secteurs d'exploitation. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont réduit le résultat net de 17 M\$ en 2018, comparativement à 25 M\$ en 2017. Le résultat net excluant les éléments particuliers de 2 249 M\$ pour l'exercice 2018 se compare à 2 049 M\$ pour l'exercice 2017, en hausse de 10 %.

Revenu total

Pour l'exercice 2018, le revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾ se chiffre à 7 411 M\$, en hausse de 558 M\$ par rapport à l'exercice 2017 (tableau 2, page 96). L'augmentation du revenu total provient de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers de 2018 est en hausse de 556 M\$ ou 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les éléments particuliers de 2018 et 2017 comprennent des éléments relatifs aux acquisitions.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2018 atteint 3 526 M\$ par rapport à 3 645 M\$ pour l'exercice 2017 (tableau 3, page 96) en baisse de 119 M\$.

Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 143 M\$ ou 7 % pour s'établir à 2 212 M\$ pour l'exercice 2018, en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de 5 % et 7 % respectivement par rapport à l'exercice 2017. La croissance des prêts provient surtout du crédit hypothécaire et des prêts aux entreprises. La hausse pour le secteur des Particuliers et Entreprises s'explique également par l'élargissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,32 % en 2018 par rapport à 2,26 % en 2017, principalement grâce à la progression des marges sur les dépôts. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 79 M\$ pour s'établir à 510 M\$ grâce à l'amélioration des marges. Ces hausses reflètent également les avantages découlant de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada.

Le revenu net d'intérêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International est en hausse de 118 M\$, en raison de la croissance des volumes de prêts de la filiale Credigy, ainsi que de l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) en 2018. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers est en baisse de 363 M\$ en 2018 par rapport à 2017, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2018 sont de 3 885 M\$, par rapport à 3 208 M\$ à l'exercice précédent (tableau 4, page 97). Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts sont de 941 M\$ comparativement à 409 M\$ en 2017. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation ont atteint 1 131 M\$ en 2018, soit une hausse de 141 M\$ par rapport à l'exercice 2017 (tableau 5, page 97). Cette augmentation provient des revenus liés aux titres de participation et aux contrats sur produits de base et devises ainsi que des revenus des autres secteurs, alors que les revenus liés aux titres à revenus fixes ont diminué.

Tel que présenté au tableau 4 de la page 97, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en hausse de 39 M\$ par rapport à 2017 notamment en raison des activités de fusions et acquisitions du secteur des Marchés financiers. Les commissions de courtage en valeurs mobilières ont diminué de 10 %, conséquence de la migration des actifs de comptes transactionnels vers des comptes tarifés au cours des dernières années. Les revenus des fonds communs de placement et des services fiduciaires, qui totalisent 1 025 M\$, sont en hausse de 95 M\$, en raison de la progression des revenus tirés des services tarifés et de la croissance des actifs sous administration et sous gestion.

Les revenus de crédit et les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie augmentent de 42 M\$ par rapport à l'exercice 2017, en partie en raison de l'augmentation du volume des activités de crédit des Services aux entreprises et du secteur des Marchés financiers. Les revenus sur cartes ont progressé au cours de l'exercice 2018 affichant une hausse de 20 %. Les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont stables par rapport à 2017. Les revenus d'assurances et les revenus de change, autres que de négociation, augmentent de 4 M\$ et 14 M\$, respectivement, par rapport à l'exercice 2017. Par ailleurs, les gains sur valeurs mobilières sont en baisse de 63 M\$ en raison de la vente de plusieurs titres au cours de l'exercice 2017, et la quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en baisse de 7 M\$. Les autres revenus s'établissent à 173 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 14 M\$, principalement en raison des revenus de prêts de titres.

Dotations aux pertes de crédit

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2018 sont en hausse de 83 M\$ par rapport à l'exercice 2017 et se chiffrent à 327 M\$ (tableau 6, page 98). Cette augmentation s'explique principalement par les dotations aux pertes de crédit sur les prêts des Services aux particuliers et aux entreprises qui ont augmenté de 15 M\$ et 58 M\$, respectivement, au cours de l'exercice 2018. Ces hausses s'expliquent par les dotations sur les prêts non dépréciés, notamment en raison de la révision à la baisse de la provision sectorielle pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ enregistrée au cours de l'exercice 2017. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International sont en hausse de 46 M\$, hausse essentiellement attribuable à la filiale Credigy. Les dotations aux pertes de crédit enregistrées au cours de l'exercice 2017 comprenaient l'augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2018 représentent 0,23 % des prêts et acceptations moyens, en hausse par rapport à 0,19 % pour l'exercice précédent, notamment en raison de l'augmentation des pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale Credigy.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 4 063 M\$ en 2018, en hausse de 206 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 7, page 99). Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers sont en hausse de 214 M\$ ou 6 %.

En 2018, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 2 466 M\$, une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du nombre d'employés et de la hausse de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires. Les honoraires professionnels s'établissent à 244 M\$ en 2018 et diminuent de 10 M\$, en raison des frais de gestion liés aux activités de la filiale Credigy. Les frais de publicité et de relations externes ainsi que les frais divers sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. De plus, l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank a entraîné une augmentation de l'ensemble des frais autres que d'intérêts.

Charge d'impôts

La note 25 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2018, la charge d'impôts totalise 544 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 20 % comparativement à une charge de 484 M\$ en 2017, pour un taux effectif d'imposition de 19 %. La réduction du taux effectif d'imposition de la filiale Credigy due à la réforme fiscale américaine a été atténuée par la diminution de valeur des actifs d'impôt différé et de la charge d'impôts sur le rapatriement présumé des profits réalisés à l'étranger.

Analyse sectorielle | Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de près de 2,6 millions de particuliers et de près de 137 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, différentes options liées à l'épargne et des solutions de placement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances par l'entremise des filiales spécialisées de la Banque. Les Services aux entreprises offrent des conseils financiers et une gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leurs besoins et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 428 succursales et aux 937 guichets automatiques de la Banque à travers le pays.

Services aux particuliers

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services de financement et de placement à plus de 2,6 millions de particuliers, principalement au Québec, afin de les aider à atteindre leurs objectifs financiers à toutes les étapes de leur vie. Ils offrent des services de transactions courantes, des prêts et des marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, des solutions d'épargne et de placement ainsi qu'un large éventail de produits d'assurances.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers de plus de 137 000 petites, moyennes et grandes entreprises clientes afin de les soutenir dans leur croissance. Ils offrent une gamme complète de produits et de services financiers incluant des services de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Solidement ancrés dans le milieu des entrepreneurs depuis plus de 150 ans, les Services aux entreprises occupent le premier rang du marché québécois pour ce qui est des principaux produits bancaires destinés aux entreprises. Ils sont également reconnus à l'échelle canadienne pour leur expertise dans les industries spécialisées ciblées telles que les soins de santé, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la technologie, le cinéma, l'immobilier ainsi que le pétrole et le gaz.

Revue de l'économie et du marché

- Conjoncture économique favorable au Québec et dans le reste du pays due notamment à une croissance du PIB supérieure à 2 % et à des taux d'intérêt toujours bas malgré les hausses du taux directeur depuis 2017.
- Taux de chômage au Québec à des niveaux historiquement bas depuis les deux dernières années et population dans la force de l'âge (25 à 54 ans) au stade du plein emploi.
- Niveau de confiance élevé des consommateurs et des entreprises au Québec.
- Augmentation des investissements par les entreprises québécoises et canadiennes.
- Endettement des ménages moins élevé au Québec par rapport à la moyenne canadienne et taux d'épargne le plus élevé parmi les provinces.
- Transformation rapide du secteur financier vers les services numériques et mobiles, et vive concurrence entre les acteurs établis et de nouveaux participants qui se démarquent au moyen de nouvelles technologies.

Facteurs clés de succès

- La plus importante banque au Québec au chapitre des parts de marché et forte reconnaissance de la marque.
- Relations clients bien établies et durables, soutenues par une capacité à conseiller les clients et à offrir une gamme complète de solutions en fonction de leurs besoins.
- La plus importante force de vente au Québec composée de généralistes et de spécialistes, ce qui permet d'offrir les meilleurs conseils aux clients.
- Proximité inégalée auprès des entrepreneurs québécois et expertise pointue en matière de prêts aux entreprises et de solutions de gestion des risques.
- Expertise reconnue à l'échelle canadienne dans des industries spécialisées.
- Capacité de répondre à tous les besoins des entreprises et des entrepreneurs en collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Objectifs et stratégies

Le secteur des Particuliers et Entreprises vise la croissance en devenant une banque simple et efficace, axée sur l'amélioration constante de l'expérience client.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2018
<p>Maintenir la croissance des volumes et la qualité du crédit</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ajout de 230 spécialistes en financement résidentiel afin d'accompagner les clients dans l'élaboration de leur stratégie hypothécaire. – Augmentation de la couverture géographique de la force de vente mobile, des spécialistes en investissement et des directeurs de comptes entreprises pour favoriser la croissance des volumes. – Solide croissance des volumes des principaux produits des Services aux particuliers. – Accélération de la croissance des prêts hypothécaires au deuxième semestre de 2018 par suite du repositionnement du modèle de distribution. – Accélération de la croissance des volumes des prêts aux entreprises et des dépôts pendant l'exercice. – Qualité de crédit élevée, avec des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés de 23 points de base pour les Services aux particuliers et de 12 points de base pour les Services aux entreprises.
<p>Améliorer l'expérience client</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement d'une nouvelle plateforme de financement à l'intention des PME leur permettant d'effectuer des emprunts en ligne et d'obtenir une décision en seulement quelques minutes. – Bonification de l'offre de paiement mobile aux particuliers et maintien du troisième rang des meilleures applications mobiles au Canada. – Lancement du premier assistant virtuel de la Banque pour la prise de rendez-vous en ligne via les canaux numériques et Facebook Messenger. – Obtention de plusieurs prix dans le cadre des Prix des meilleurs services bancaires Ipsos 2018 pour l'excellence du service à la clientèle. – Amélioration de l'approche pour mesurer la satisfaction client grâce à une expérience de sondage bonifiée.
<p>Accélérer la transformation numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Lancement d'un nouveau site transactionnel permettant aux clients d'obtenir une vue à 360 degrés de tous leurs comptes bancaires, incluant ceux détenus dans d'autres institutions bancaires, ce qui facilite ainsi leur planification budgétaire. – Déploiement de plusieurs actifs d'octroi dont l'approbation instantanée de cartes de crédit, la préautorisation hypothécaire en ligne et l'amorce de l'ouverture de comptes particuliers et entreprises en ligne. – Bonification de l'expérience numérique par l'ajout de fonctionnalités telles que le virement Interac, la confirmation d'un dépôt automatique chez le destinataire, l'annulation d'un virement ou la gestion des destinataires. – Premier au Canada à lancer Paiement facile, une solution de point de vente mobile qui permet aux PME d'accepter les paiements sans contact.
<p>Améliorer l'efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Simplification de la gamme de forfaits bancaires pour les clients particuliers et les entreprises et arrimage au numérique. – Automatisation et numérisation de processus administratifs et réduction de l'empreinte des succursales. – Réduction du ratio d'efficacité à 53 %, en conformité avec la cible établie en 2015.

Priorités et perspectives pour 2019

La Banque s'attend à ce que les solides fondamentaux de l'économie du Québec, son principal marché, soutiennent la croissance en 2019. Comme le cycle économique a atteint sa phase de maturité aux États-Unis, marché d'exportation important pour ses entreprises clientes, la Banque se réjouit de la diversification de l'économie québécoise, de la saine gouvernance des finances publiques qui s'est traduite par des surplus budgétaires trois années de suite au niveau provincial, ainsi que de la bonne visibilité concernant les grands projets d'infrastructure du gouvernement pour les années à venir. L'immobilier résidentiel demeure abordable à Montréal et au Québec, et la dette des ménages est gérable, ce qui reflète un taux de chômage historiquement bas et le fait que la part des femmes dans la population active est la deuxième plus élevée au monde. Ces facteurs et d'autres constituent un contexte favorable pour amorcer le prochain exercice.

La performance de 2019 sera fonction de l'exécution des priorités et de la capacité du secteur des Particuliers et Entreprises à équilibrer la croissance des volumes, les marges et la qualité du crédit.

Maintenir la croissance

- Développer une offre de services aux particuliers adaptée aux spécificités du marché, à la concurrence, à la localisation géographique et aux micromarchés.
- Rehausser la commercialisation et capitaliser sur les fonctionnalités d'octroi en ligne pour attirer une clientèle de nouveaux arrivants, de milléniaux, de professionnels et de PME.
- Offrir une expérience numérique en épargne qui combine la force des conseillers de la Banque et les technologies modernes afin d'aider les clients à concrétiser leurs objectifs de vie.
- Actualiser la gamme de produits de la gestion de trésorerie afin de l'adapter aux besoins des clients et de faciliter la gestion du cycle d'encaisse de leur entreprise.
- Rehausser la présence de la Banque auprès des industries spécialisées et augmenter sa couverture du marché afin d'accroître sa part de marché auprès des petites entreprises au Québec.

Mettre l'accent sur l'expérience client

- Favoriser une approche d'équipe pour offrir les meilleurs conseils et solutions en combinant les généralistes et les spécialistes.
- Offrir une expérience client simple et unifiée grâce à une approche intégrée dans l'ensemble des produits et des canaux de distribution.
- Se doter de capacités marketing pour mener des campagnes efficaces, anticiper les préférences des clients et assurer la personnalisation des interactions avec la clientèle.
- Moderniser le processus de prise en charge de la rétroaction avec les clients.
- Transformer l'expérience client en succursale en accompagnant les clients dans le virage libre-service, en enlevant les barrières physiques et en étant proactif par le biais de l'offre conseils.
- Aider les entreprises clientes à croître en mettant à leur service le réseau d'entrepreneurs de la Banque.
- Approfondir les relations d'affaires avec les entreprises clientes en s'appuyant sur l'analyse des données et sur des outils numériques de gestion de la relation client.

Poursuivre la transformation numérique

- Augmenter les options de libre-service pour les clients par le déploiement de nouvelles fonctionnalités numériques, telles que le virement à l'international et l'activation de carte de crédit en ligne.
- Améliorer l'offre de paiement Interac en permettant aux entreprises clientes d'effectuer une demande de fonds à un client et le dépôt direct au compte de ce dernier.
- Bonifier en continu l'application mobile, tant pour les particuliers que pour les entreprises.
- Moderniser et simplifier l'expérience utilisateur numérique tant pour les grandes entreprises que pour les PME en déployant des fonctionnalités d'authentification unique, d'intégration ERP (*Entreprise Resource Planning*), ainsi que la gestion des rôles et des accès.

Miser sur l'efficacité

- Simplifier l'offre produits, numériser et automatiser les processus clés.
- Automatisation des mécanismes de dialogue, clavardage/assistant virtuel, afin de personnaliser à grande échelle certaines interactions clients et ainsi contribuer au rehaussement de l'accessibilité des Centres contact client.
- Poursuivre la simplification et l'unification des parcours client, qu'il soit particulier (ouverture de compte, paiements, achat de maison et épargne) ou entreprise (ouverture de compte, financement et gestion de la liquidité).

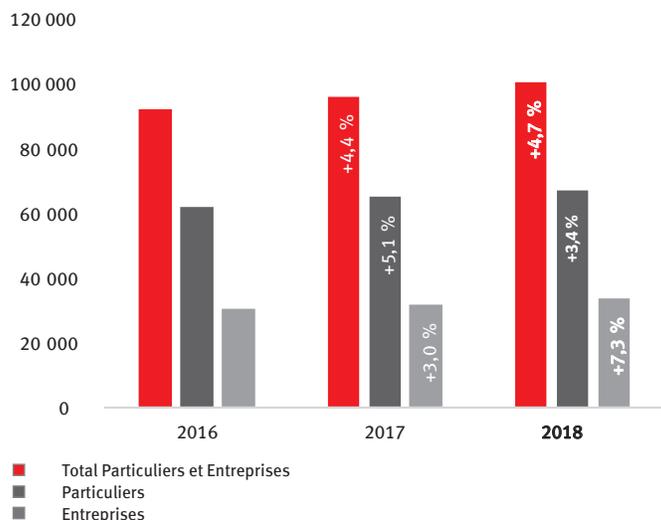
Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2018-17 Variation %
Revenu net d'intérêts	2 212	2 069	1 955	7
Revenus autres que d'intérêts	1 027	988	945	4
Revenu total	3 239	3 057	2 900	6
Frais autres que d'intérêts	1 720	1 672	1 662	3
Contribution	1 519	1 385	1 238	10
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	226	153	475	48
Résultat avant charge d'impôts	1 293	1 232	763	5
Charge d'impôts	345	329	206	5
Résultat net	948	903	557	5
Résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle⁽³⁾	948	874	740	8
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,32 %	2,26 %	2,24 %	
Actif moyen portant intérêts	95 344	91 633	87 266	4
Actif moyen	100 619	96 433	92 347	4
Prêts et acceptations bruts moyens	100 572	96 060	91 995	5
Prêts dépréciés nets ⁽⁵⁾ selon l'IFRS 9	372			
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		199	275	
Prêts dépréciés nets ⁽⁵⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,4 %	0,2 %	0,3 %	
Dépôts moyens	58 051	54 302	48 436	7
Ratio d'efficacité	53,1 %	54,7 %	57,3 %	

- (1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.
- (2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts). Les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 comprenaient cette provision sectorielle de 250 M\$ (183 M\$ déduction faite des impôts).
- (3) Étant donné l'importance relative de la provision sectorielle enregistrée selon les PCGR, le résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle est présenté afin de mieux évaluer les résultats du secteur. Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
- (4) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.
- (5) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

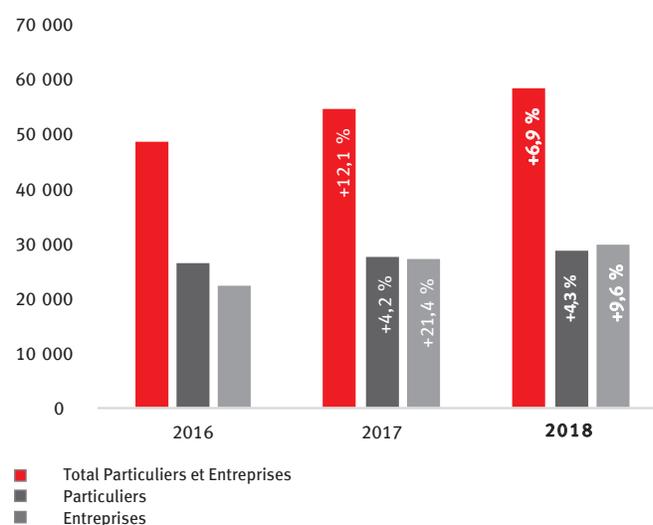
Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)
(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)



Volumes de dépôts

(en millions de dollars canadiens)
(% exprimant la croissance par rapport à l'exercice précédent)



Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 948 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 5 % par rapport à 2017 alors qu'il se chiffrait à 903 M\$. Le résultat net pour l'exercice 2018 est en hausse de 8 % par rapport au résultat net excluant l'incidence de la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz, soit une révision à la baisse de la provision pour un montant de 29 M\$, déduction faite des impôts, enregistrée au cours de l'exercice 2017. Le revenu total a augmenté de 182 M\$, ou 6 %, principalement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 143 M\$ alors que les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 39 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de l'élargissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,32 % en 2018, contre 2,26 % en 2017, principalement grâce à la progression des marges sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 720 M\$ en 2018, une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, des frais de soutien aux opérations ainsi que des frais liés aux investissements technologiques. Ainsi, la contribution du secteur est en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2017. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage et se chiffre à 53,1 % pour l'exercice 2018, comparativement à 54,7 % en 2017 et à 57,3 % en 2016.

Les dotations aux pertes de crédit ont augmenté de 73 M\$ pour s'établir à 226 M\$, comparativement à 153 M\$ en 2017. Cette hausse s'explique principalement par la révision à la baisse de la provision sectorielle pour un montant de 40 M\$, enregistrée au cours de l'exercice 2017, par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts aux particuliers et les prêts aux entreprises, notamment les dotations sur les prêts non dépréciés, ainsi que par les dotations sur les créances sur cartes de crédit.

Services aux particuliers

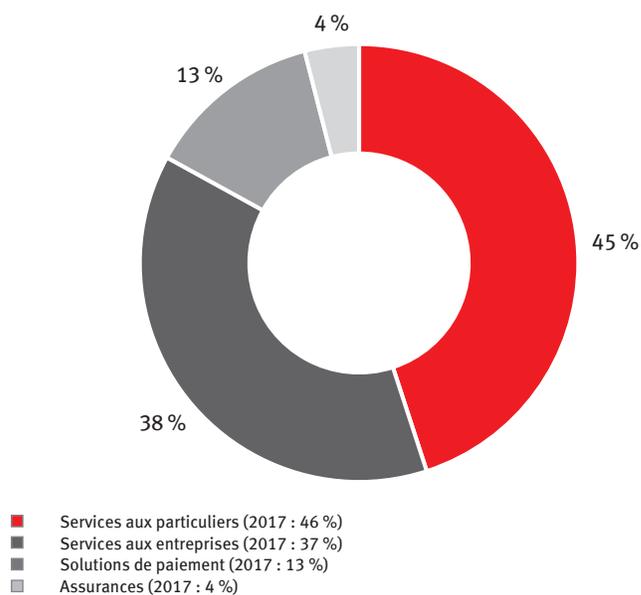
En 2018, le revenu total des Services aux particuliers a atteint 2 015 M\$, une hausse de 4 % comparativement à 1 941 M\$ en 2017. Cette croissance provient notamment de l'augmentation de 3,4 % des volumes de prêts, principalement le crédit hypothécaire, et de l'augmentation de 4,3 % des volumes de dépôts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 13 M\$ provient essentiellement des revenus sur cartes, des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine ainsi que des revenus d'assurances, malgré le gain réalisé au cours de l'exercice 2017 suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 37 M\$ en 2018, ce qui s'explique principalement par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, des frais liés aux investissements technologiques ainsi que des frais de soutien aux opérations.

Services aux entreprises

En 2018, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 10 % pour s'établir à 1 224 M\$, contre 1 116 M\$ en 2017. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance des volumes de prêts et de dépôts de 7,3 % et 9,6 %, respectivement, et par l'élargissement de la marge nette d'intérêts, principalement attribuable à la marge sur les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 26 M\$ par rapport à l'exercice 2017, ce qui s'explique par la hausse des revenus de crédit, des revenus d'acceptations bancaires et des revenus tirés des activités de change. L'augmentation des frais autres que d'intérêts de 11 M\$ est principalement attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des frais de soutien aux opérations.

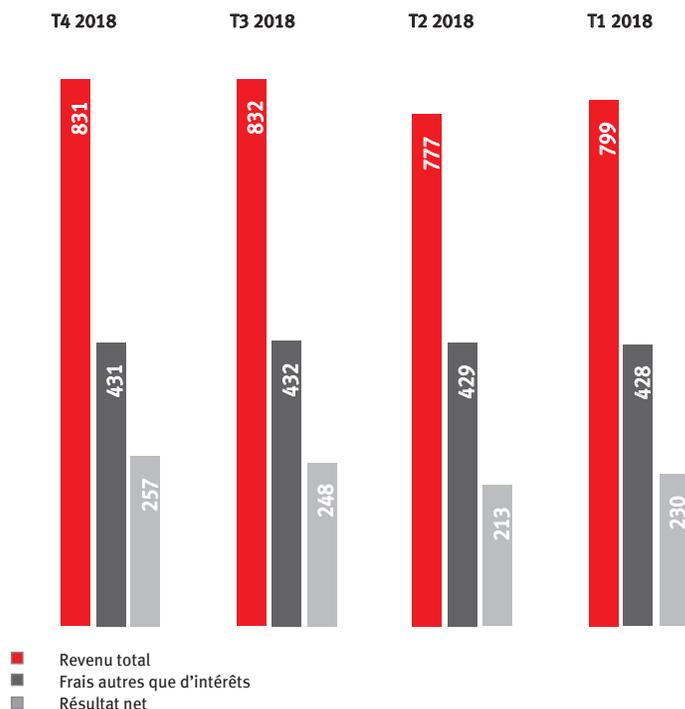
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2018



Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Gestion de patrimoine

Chef de file au Québec et solidement implanté à l'échelle du Canada, le secteur de Gestion de patrimoine sert tous les segments de marché en privilégiant les services-conseils et la proximité avec ses clients. Il offre une gamme complète de produits et de solutions de gestion de patrimoine par l'entremise d'un réseau de distribution multicanal et d'un modèle d'affaires distinctif. Le secteur de Gestion de patrimoine offre également des solutions de placement aux conseillers indépendants et des solutions destinées à une clientèle institutionnelle.

Lignes d'affaires

Solutions de placement

Banque Nationale Investissements (BNI) se spécialise dans la conception et l'offre de fonds, de solutions de placement et de services pour le compte de particuliers et d'investisseurs institutionnels par l'entremise du réseau étendu de la Banque. Grâce à un modèle d'architecture ouverte, BNI est la plus importante société de gestion de fonds d'investissement au Canada à confier exclusivement à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses placements.

Courtage de plein exercice

Possédant le plus grand réseau de conseillers en placement au Québec, Financière Banque Nationale — Gestion de patrimoine (FBNGP) offre des services-conseils en gestion de patrimoine grâce à près de 1 000 conseillers présents dans plus de 100 points de service à l'échelle du Canada. Servant plus de 400 000 clients particuliers, les conseillers proposent notamment des services de gestion de portefeuille, de planification financière et successorale, d'assurances et de rentes, et travaillent en étroite collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Gestion privée

Gestion privée 1859 propose des services et des conseils hautement personnalisés en gestion de patrimoine à l'échelle du Canada qui permettent aux clients aisés de bénéficier d'une gestion complète de leur fortune personnelle et familiale. Véritable chef de file au Québec, *Gestion privée 1859* poursuit son expansion à l'échelle canadienne grâce à son offre étendue de solutions financières qui englobent la protection, la croissance et la transition du patrimoine.

Courtage direct

Banque Nationale Courtage direct (BNCD) offre une multitude de produits financiers et d'outils de placement aux investisseurs autonomes à l'échelle du Canada au moyen d'une solution de placement en ligne. BNCD permet aux clients qui le désirent de prendre en charge la gestion de leurs investissements par l'entremise d'une plateforme de négociation, d'une plateforme mobile optimisée ou en parlant directement à un représentant par téléphone.

Services administratifs et de négociation

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est un chef de file canadien offrant des services administratifs, tels que des services d'exécution d'ordres, de garde de valeurs et de solutions de courtage, à un grand nombre d'entreprises de services financiers indépendantes partout au Canada, notamment des courtiers remisiers, des gestionnaires de portefeuilles et des gestionnaires de fonds de placement.

Produits transactionnels et de crédit

Le secteur de Gestion de patrimoine offre aux conseillers indépendants à l'échelle du Canada une vaste gamme de produits de placement, tels que des CPG, des fonds communs, des fonds mutuels, des notes, des produits structurés de même que de la monétisation, afin de les appuyer dans leurs propres besoins d'affaires et leurs relations clients. Il offre également des services bancaires, soit des prêts à l'investissement, des hypothèques et d'autres produits financiers, en partenariat avec des institutions financières non bancaires qui désirent bonifier leur offre de services auprès de leurs propres clients.

Services fiduciaires et de successions

Grâce au Trust Banque Nationale, le secteur de Gestion de patrimoine offre à ses clients particuliers et institutionnels des services et des solutions clés en main. Son équipe d'experts offre une gamme complète de services à forte valeur ajoutée afin de consolider, protéger et transmettre le patrimoine de ses clients et assurer leur tranquillité d'esprit. Il fournit également des services intégrés de fiduciaires et de dépositaires ainsi que des services de garde de valeurs mobilières.

Revue de l'économie et du marché

Le resserrement de la politique monétaire s'est poursuivi en 2018, et d'autres hausses sont prévues de la part de la Banque du Canada en 2019. À moins d'un choc inattendu, la croissance économique ne s'arrêtera probablement pas malgré ces hausses du loyer de l'argent. Les marchés ont quant à eux atteint la phase de maturité du cycle en 2018, mais celle-ci pourrait se prolonger.

L'industrie des services financiers demeure en forte mutation. Les transitions démographiques constituent toujours un élément déterminant de son évolution. Plusieurs facteurs tels que le transfert de richesse des enfants de la période de la grande dépression, le départ à la retraite des baby-boomers, la résurgence de la génération X en mode accumulation et l'arrivée des ménages milléniaux modifient la courbe de la demande.

Au cours des prochaines années, l'excellence dans la technologie pour fournir des expériences clients pertinentes et personnalisées sera nécessaire pour gagner la bataille de la rétention des clients. Compte tenu de la multitude de solutions offertes par de nouveaux acteurs (FinTechs), le développement d'applications en intelligence artificielle devient un élément de différenciation majeur dans l'industrie. Finalement, du côté de la réglementation, de nombreuses consultations sont toujours en cours et pourraient demander encore davantage d'ajustements dans l'avenir.

Facteurs clés de succès

- Position de chef de file au Québec au chapitre des parts de marché et de la reconnaissance de la marque.
- Forte pénétration à l'échelle canadienne dans le courtage de plein exercice et la gestion privée.
- Capacité de tisser des liens solides avec les clients, grâce aux conseils prodigués et aux solutions offertes à toutes les étapes de leur vie.
- Plus grand gestionnaire de gestionnaires au Canada (architecture ouverte); les clients bénéficient de conseils objectifs.
- Chef de file canadien pour les activités de distribution aux conseillers indépendants.
- Niveau de satisfaction des clients élevé pour le service de courtage direct.
- Feuille de route éprouvée et excellente réputation à titre de partenaire d'affaires auprès des institutions financières non bancaires.

Objectifs et stratégies

Mettre à profit la force de la marque de la Banque, sa capacité de distribution et le modèle d'affaires distinctif du secteur de Gestion de patrimoine afin d'augmenter ses parts de marchés dans les segments des clients de détail et des clients aisés. Accroître la pénétration à l'échelle du Canada grâce à la croissance organique, ainsi que par des actions ciblées et des partenariats.

Priorités stratégiques	Réalisations et faits saillants 2018
Exécuter le plan lié à l'approche de la Banque en matière d'épargne et intégré au plan d'affaires de BNI	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de l'expérience NatGo, présentement en pilote, qui sera déployée à la clientèle en 2019.
Réaliser le potentiel de croissance de BNRI	<ul style="list-style-type: none"> – L'intégration de Hollis Wealth par BNRI est la plus grosse opération du genre jamais réalisée par la Banque et constitue un véritable succès. – Investissements importants afin d'amener BNRI à assurer une présence forte dans le domaine de la garde de valeurs ainsi que dans l'environnement de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA).
Optimiser l'architecture ouverte	<ul style="list-style-type: none"> – BNI, forte de son architecture ouverte, offre des portefeuilles Meritage qui se classent tous dans le premier quartile et ce, même en tenant compte des frais.
Poursuivre l'optimisation du modèle d'affaires FBNGP	<ul style="list-style-type: none"> – Important recrutement chez FBNGP de conseillers alignés sur les valeurs et la culture de la Banque.
Développer une stratégie pour gagner des parts de marché en Ontario pour FBNGP et <i>Gestion privée 1859</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Un plan d'affaires a été développé et sera mis en place au cours de l'exercice 2019.

Priorités et perspectives pour 2019

Transformer la façon de servir les clients

- Offrir aux clients des conseils judicieux et indépendants et en mettant l'accent sur leurs objectifs en constante évolution.
- Investir dans des plateformes et des outils de pointe afin d'être à l'avant-garde de l'évolution numérique.
- Promouvoir des solutions basées sur des données permettant une approche globale.

Se concentrer sur les marchés à forte croissance

- Accroître la part du portefeuille des clients de détail en maximisant l'intégration dans tous les canaux de distribution.
- Accélérer l'acquisition de clients de détail et de clients aisés au Québec.
- Poursuivre la pénétration hors-Québec.
- Tirer parti des solutions développées dans tous les canaux de distribution pour les clients B2B.

Poursuivre la transformation culturelle

- Tirer parti de l'équipe unifiée du secteur de Gestion de patrimoine pour fournir aux clients une approche intégrée et transparente.
- S'appuyer sur l'agilité et responsabiliser les employés pour accélérer la transformation.
- Favoriser une mentalité d'innovation.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2018-17 Variation %
Revenu net d'intérêts	510	431	372	18
Revenus tirés des services tarifés	987	906	803	9
Revenus tirés des transactions et autres revenus	262	267	266	(2)
Revenu total	1 759	1 604	1 441	10
Frais autres que d'intérêts	1 092	1 046	999	4
Contribution	667	558	442	20
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	3	3	5	–
Résultat avant charge d'impôts	664	555	437	20
Charge d'impôts	175	147	116	19
Résultat net	489	408	321	20
Éléments particuliers après impôts ⁽³⁾	17	23	26	
Résultat net excluant les éléments particuliers⁽³⁾	506	431	347	17
Actif moyen	12 551	11 652	11 006	8
Prêts et acceptations moyens	11 104	9 924	9 379	12
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9	17			
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		4	5	
Dépôts moyens	31 592	31 192	28 344	1
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	61,1 %	63,7 %	67,3 %	

- (1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.
- (2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*.
- (3) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour l'exercice 2016, les éléments particuliers comprenaient les éléments relatifs aux acquisitions des dernières années.
- (4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2018-17 Variation %
Actifs sous administration	416 199	411 817	341 047	1
Actifs sous gestion				
Clients particuliers	37 007	33 349	27 589	11
Fonds communs de placement	31 874	32 192	28 706	(1)
	68 881	65 541	56 295	5
Actifs sous administration et sous gestion	485 080	477 358	397 342	2

Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 489 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 81 M\$ ou 20 % par rapport à 408 M\$ pour 2017. Le résultat net excluant les éléments particuliers, qui comprennent les éléments relatifs aux acquisitions des dernières années, s'établit à 506 M\$ pour l'exercice 2018, en hausse de 75 M\$ comparativement à 431 M\$ pour 2017, soit une progression de 17 %.

Le revenu total du secteur a augmenté de 155 M\$ pour atteindre 1 759 M\$ pour l'exercice 2018, comparativement à 1 604 M\$ en 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 18 % du revenu net d'intérêts, attribuable à l'amélioration des marges, ainsi que par la croissance des revenus tirés des services tarifés, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2017, en raison des entrées nettes dans l'ensemble des solutions et d'une bonne progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse par rapport à 2017.

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 092 M\$ en 2018, en hausse de 4 % par rapport à 1 046 M\$ en 2017. L'augmentation s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe en raison de la croissance du volume d'activités du secteur générant des revenus plus élevés, ainsi que par la hausse des frais de soutien aux opérations liés aux initiatives du secteur. Enfin, le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers pour l'exercice 2018 s'améliore de 2,6 points de pourcentage pour s'établir à 61,1 %, comparativement à 63,7 % en 2017 et à 67,3 % en 2016.

Les dotations aux pertes de crédit de 3 M\$ pour l'exercice 2018 sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Actifs sous administration et sous gestion

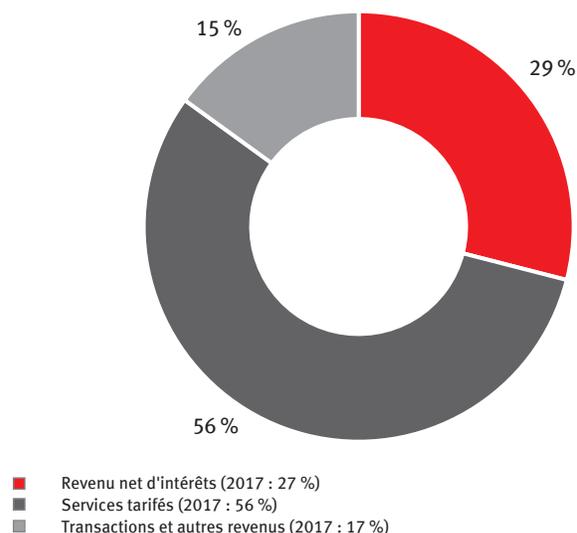
Au 31 octobre 2018, les actifs sous administration et sous gestion totalisent 485,1 G\$, en hausse de 7,7 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2017, les entrées nettes dans les diverses solutions ayant été atténuées par le recul des cours boursiers à la fin de l'exercice 2018. De plus, les actifs sous administration et sous gestion sont en croissance de 22 % par rapport au 31 octobre 2016.

Les actifs sous administration se chiffrent à 416,2 G\$ au 31 octobre 2018, en hausse de 4,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette augmentation provient des entrées nettes dans les diverses solutions.

Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 37,0 G\$ au 31 octobre 2018 par rapport à 33,3 G\$ au 31 octobre 2017. Les fonds communs de placement se chiffrent à 31,9 G\$ au 31 octobre 2018, en baisse par rapport au 31 octobre 2017.

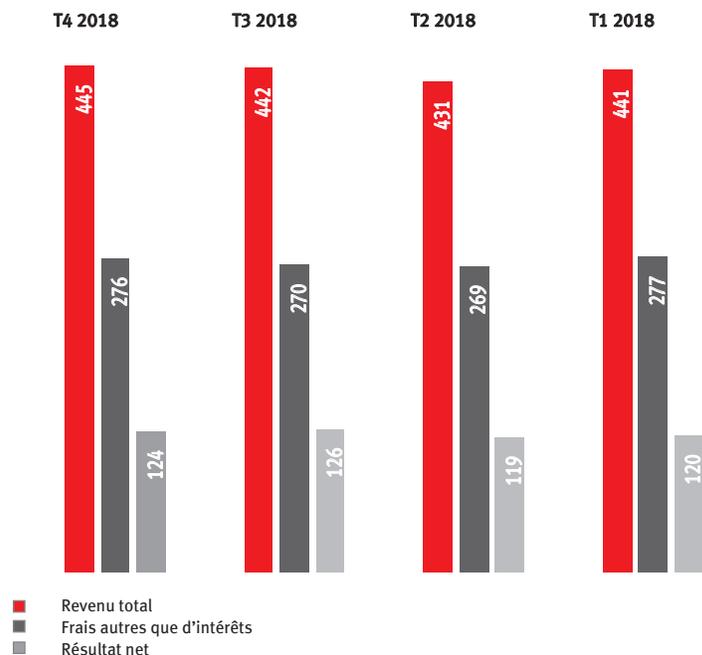
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2018



Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de produits et de services à des entreprises, des administrations publiques et des clients institutionnels. Qu'il offre des services-conseils exhaustifs, des analyses macroéconomiques et axées sur les émetteurs ou des services liés aux marchés des capitaux, le secteur des Marchés financiers met l'accent sur les relations avec les clients et leur croissance. Plus de 700 professionnels servent les besoins des clients dans des bureaux situés en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie.

Lignes d'affaires

Le secteur des Marchés financiers exploite deux principales lignes d'affaires : Marchés mondiaux ainsi que Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.

Marchés mondiaux

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file canadien des solutions de gestion des risques et des produits structurés, ainsi que le plus important teneur de marché pour les fonds négociés en bourse au Canada en termes de volume. Les risques financiers et commerciaux de ses clients sont atténués par des solutions qui couvrent les taux d'intérêt, les taux de change, les actions et les produits de base. Le secteur offre des services-conseils en structuration aux gestionnaires d'actifs et aux sociétés de fonds qui créent de nouveaux produits et il soutient leur réussite grâce à des services de liquidité, d'analyse et de contrepartie. Il émet aussi des produits de placement sur mesure dans toutes les catégories d'actifs pour les investisseurs institutionnels et les particuliers.

Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

Le secteur des Marchés financiers offre des services de montage et de syndication de prêts aux grandes entreprises pour le financement de projets, pour des opérations de fusion et acquisition et pour leurs besoins généraux. Le secteur est aussi un chef de file des services de banque d'investissement au Canada et la première franchise à ce chapitre au Québec. Sa gamme exhaustive de services inclut des services-conseils stratégiques pour le financement et les fusions et acquisitions, ainsi que la souscription de titres de créance et de titres de participation. Il est le leader canadien des émissions d'obligations à rendement élevé de gouvernements et d'entreprises. En position dominante au Québec, le secteur mène des opérations pour des administrations provinciales et municipales partout au pays tout en développant sa position nationale dans le financement d'infrastructures et de projets. Le secteur des Marchés financiers est actif dans le financement des opérations de titrisation, principalement les créances hypothécaires assurées par le gouvernement du Canada et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Revue de l'économie et du marché

Le secteur des Marchés financiers a commencé l'exercice 2018 en force, son approche flexible de l'allocation du capital lui ayant permis de saisir des occasions dans le domaine du financement des valeurs mobilières. Les émissions d'actions, ébranlées par des périodes de volatilité, ont nettement chuté au Canada. Le secteur a cependant réalisé des progrès importants dans le cadre du développement de sa franchise de fusions et acquisitions, comme en témoignent plusieurs transactions majeures. Les résultats du deuxième semestre de 2018 ont été caractérisés par les tensions commerciales mondiales et par la solidité des fondamentaux économiques au Canada.

Facteurs clés de succès

- Approche intégrée, travail d'équipe, alignement et communication entre les groupes.
- Accent sur les relations avec les clients et leur croissance.
- Activités clients et revenus diversifiés.
- Historique d'innovation dans les produits dérivés et la structuration.
- Capacité éprouvée à s'adapter à l'évolution des marchés des capitaux et à générer une performance financière constante.

Objectifs et stratégies

Priorités stratégiques	Réalisations et faits saillants 2018
Maintenir la position de leader dans la souscription de titres de créance au Canada	<p>Classé au premier rang pour l'émission de titres de créance de gouvernements :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chef de file et cochef de file dans le cadre de plusieurs émissions d'Obligations hypothécaires du Canada avec un total de 29,25 G\$. – Chef de file pour la province de Québec totalisant 9,5 G\$. – Cochef de file pour l'offre quinquennale d'un montant de 2,25 G\$ US de la province de l'Alberta. – Premier mandat de chef de file pour la province de la Saskatchewan. – Chef de file d'une transaction de 10 ans pour l'Autorité Financière des Premières Nations. – Chef de file dans le cadre de la plus importante opération de 20 ans de la ville de Toronto. <p>Chef de file de la souscription de titres de créance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Co-teneur de livres pour une émission à tranches multiples de 1,4 G\$ pour Hydro-One Inc. – Co-teneur de livres pour une émission à tranches multiples de 1,2 G\$ pour METRO INC. – Co-teneur de livres pour une émission de 900 M\$ US pour Alimentation Couche-Tard Inc. – Co-teneur de livres pour une émission en deux tranches de 500 M\$ pour Union Gas Limited. – Co-teneur de livres pour une émission en deux tranches de 500 M\$ pour SmartCentres REIT. – Co-teneur de livres pour une émission de 220 M\$ pour Superior Plus LP.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2018
<p>Étendre la couverture des clients pour accroître la présence dans les services-conseils</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A agi à titre de conseiller financier auprès d'Enercare Inc. dans le cadre de sa vente à Brookfield Infrastructure pour 4,3 G\$. - A agi à titre de conseiller auprès du comité spécial du conseil d'administration de Raging River Exploration Inc. dans le cadre du processus de repositionnement stratégique de la société et de la fusion avec Baytex Energy Corp. pour 1,9 G\$ qui en a résulté; a aussi fourni une attestation d'équité sur la fusion au comité spécial et au conseil d'administration de Raging River. - A agi à titre de conseiller financier auprès de Stingray Group Inc. dans le cadre de son acquisition de Newfoundland Capital Corporation Limited pour 506 M\$; a également agi à titre de co-teneur de livres dans le cadre de l'appel public à l'épargne connexe de 83 M\$ et à titre de seul arrangeur et teneur de livres pour les facilités de crédit de 450 M\$ destinées à financer la transaction. - A agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de Whitecap Resources Inc. dans le cadre de son acquisition, pour 940 M\$, des actifs de pétrole léger Weyburn de Cenovus Energy Inc. et d'un placement privé d'une valeur de 92,5 M\$, ainsi qu'à titre de conseiller financier exclusif, de cochef de file et de co-tenant de livres dans le cadre d'un placement privé concomitant, par voie de prise ferme, d'actions ordinaires de Whitecap d'une valeur de 332,5 M\$. - Le 26 février 2018, en lien avec la conclusion par Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. d'un arrangement visant à créer une nouvelle société de portefeuille, Financière Banque Nationale Inc. a attesté devant le conseil d'administration d'Industrielle Alliance que l'arrangement proposé était équitable, du point de vue financier, pour les détenteurs d'actions ordinaires de la société; le même jour, et parallèlement à l'annonce de l'acquisition de PPI Management Inc., Financière Banque Nationale Inc. a agi à titre de cochef de file dans le cadre de l'émission de 149 M\$ d'actions ordinaires et de 150 M\$ d'actions privilégiées. - A agi à titre de conseiller financier exclusif auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de la vente d'une participation majoritaire (55 %) dans TM4 Inc. à Dana Incorporated pour une contrepartie en trésorerie de 165 M\$.
<p>Tirer parti du leadership dans le placement d'actions pour accroître les positions de chef de file et cochef de file</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Co-chef de file dans le cadre de l'émission de Morneau Shepell Inc. et chef de file des opérations de couverture de change et de taux associées. - Chef de file du financement par actions de 658 M\$ US de Shopify Inc. - Co-tenant de livres dans le cadre des émissions d'actions de Nevada Copper pour 128 M\$ et 108 M\$.
<p>Maintenir la position de leader dans les produits de placement</p>	<p>Initiative relative aux billets structurés aux États-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis mars 2018, les réseaux des gestionnaires de patrimoine de premier plan aux États-Unis ont approuvé la Banque à titre d'émetteur. Cette approbation a donné lieu à l'émission d'un certain nombre de billets structurés sur différents actifs et indices sous-jacents pour près de 1,0 G\$. Les billets sont classés comme des dépôts de particuliers et contribuent à la diversification des dépôts de la Banque. Ce montant des émissions de 2018 représente une hausse de près de 900 M\$ par rapport à 2017. <p>Initiative relative aux fonds négociés en bourse (FNB) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la diminution des volumes sur le marché des FNB en 2018, l'équipe des teneurs de marché des FNB a acquis une part de marché de près de 40 %, devenant ainsi le premier teneur de marché des FNB au Canada. Cette part de marché a augmenté de plus de 50 % dans un domaine cible important (les FNB de titres à revenus fixes), ce qui permet à la Banque de se classer au premier rang au Canada. Simultanément, l'équipe des FNB a été choisie 43 fois à titre de courtier désigné cette année, contre 33 fois l'année passée. <p>Produits gérés de détail:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le segment des produits gérés de détail, la Banque a pu mener des réouvertures d'actions scindées, du jour au lendemain, pour un nouveau montant de 500 M\$ en 2018. L'approche « du jour au lendemain » est une innovation de la Banque et demeure une stratégie gagnante de mobilisation de fonds pour les gestionnaires d'actifs.

Priorités et perspectives pour 2019

- Pilier stratégique : continuer d'automatiser les processus, d'utiliser l'intelligence artificielle et d'accroître le partage des données dans l'ensemble du secteur des Marchés financiers.
- Développer des relations de conseil avec les clients investisseurs.
- Accroître la part de marché avec les entreprises pour tous les produits tarifés à la commission.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2018-17 Variation %
Marchés mondiaux				
Titres de participation	564	496	438	14
Titres à revenus fixes	265	294	263	(10)
Produits de base et devises	126	103	116	22
	955	893	817	7
Commissions des marchés financiers	349	304	285	15
Services financiers aux entreprises	377	327	322	15
Gains sur investissements et autres	62	94	(114)	(34)
Revenu total en équivalent imposable	1 743	1 618	1 310	8
Frais autres que d'intérêts	697	665	614	5
Contribution en équivalent imposable	1 046	953	696	10
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	4	–	–	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	1 042	953	696	9
Charge d'impôts en équivalent imposable	278	255	213	9
Résultat net	764	698	483	9
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	–	–	145	
Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	764	698	628	9
Actif moyen	100 721	94 991	87 491	6
Prêts et acceptations moyens	15 116	13 118	12 552	15
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾	–	–	–	
Dépôts moyens	23 510	20 926	15 201	12
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	40,0 %	41,1 %	41,7 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour l'exercice 2016, les éléments particuliers comprenaient la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts).

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*.

(4) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Résultats financiers

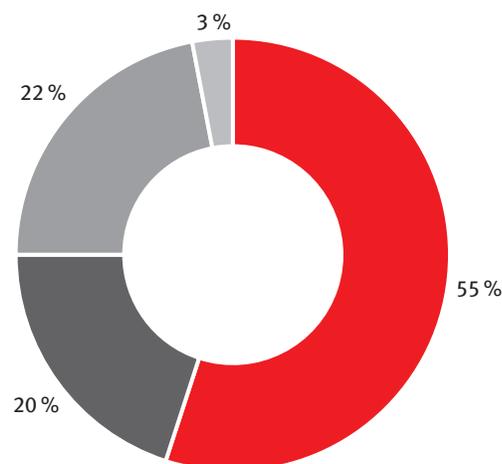
Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 764 M\$ pour l'exercice 2018, soit une hausse de 66 M\$ ou 9 % par rapport à 2017. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 743 M\$ contre 1 618 M\$, une hausse de 125 M\$ par rapport à l'exercice 2017, une augmentation qui provient de tous les types de revenus, à l'exception des gains sur investissements et autres revenus. En raison de conditions de marché favorables au cours de l'exercice 2018, les revenus des marchés mondiaux sont en hausse de 7 %. La croissance des revenus sur les titres de participation ainsi que sur les contrats sur produits de base et devises, qui augmentent de 14 % et 22 %, respectivement, a été en partie atténuée par une diminution de 10 % des revenus liés aux titres à revenus fixes. Les commissions des marchés financiers augmentent de 15 %, notamment en raison d'une bonne performance des activités de fusions et acquisitions. De plus, les revenus des services financiers aux entreprises affichent une hausse de 15 % par rapport à l'exercice 2017, conséquence de la croissance du volume des activités de crédit. Enfin, des gains sur investissements et autres revenus plus élevés avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2017, alors que la radiation de la participation dans l'entreprise associée Maple pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) enregistrée au cours de l'exercice 2016 avait eu une incidence importante sur les résultats du secteur.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 sont en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus ainsi que de la hausse des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers de 40,0 % en 2018 s'améliore de 1,1 point de pourcentage par rapport à 41,1 % en 2017 et s'améliore également par rapport à 41,7 % en 2016.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés de 4 M\$ au cours de l'exercice 2018 alors qu'aucune dotation n'avait été enregistrée en 2017 et 2016.

Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2018
(en équivalent imposable)⁽¹⁾



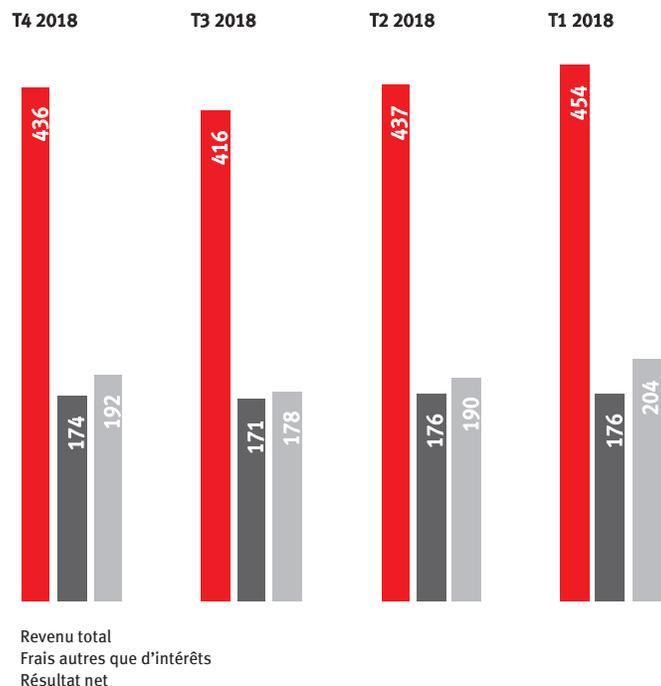
- Marchés mondiaux (2017 : 55 %)
- Commissions des marchés financiers (2017 : 19 %)
- Services financiers aux entreprises (2017 : 20 %)
- Gains sur investissements et autres (2017 : 6 %)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Résultats trimestriels

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)



(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Analyse sectorielle | Financement spécialisé aux États-Unis et International

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée dont l'objectif est de générer des rendements supérieurs et d'offrir des options stratégiques additionnelles de déploiement du capital. La Banque met actuellement l'accent sur le financement spécialisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de Credigy, et sur les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Cambodge, par l'intermédiaire d'ABA Bank. Au cours de l'exercice 2018, le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International a représenté 9 % du total des revenus consolidés et 10 % du résultat net.

Financement spécialisé aux États-Unis – Credigy

Credigy est une société de financement spécialisé, dotée d'une structure de capital flexible qui lui permet de faire des acquisitions et de procéder à des financements dans tous les secteurs du marché des créances à la consommation. Établie à Atlanta, Credigy est surtout active dans les actifs productifs provenant d'un vaste éventail de catégories d'actifs, principalement aux États-Unis. La Banque détient une participation de 80 % dans Credigy.

Revue de l'économie et du marché

Le crédit à la consommation aux États-Unis devrait atteindre des niveaux records en 2018, alimenté par la forte croissance économique et la faiblesse du chômage, malgré quatre hausses des taux d'intérêt par la Réserve fédérale pendant l'année. La hausse marquée de la liquidité globale du marché aux États-Unis crée des pressions à court terme sur les marges nettes du financement spécialisé.

Facteurs clés de succès

- Capacité à saisir des occasions dans des conditions de marché qui changent rapidement, grâce à une stratégie d'investissement disciplinée, mais adaptable.
- Diversification entre plusieurs catégories d'actifs productifs.
- Crédibilité sur le marché acquise grâce à plus de 250 transactions depuis la création de la société, ce qui représente au total des investissements soutenus par la Banque de plus de 11 G\$ US.
- Approche de tarification rigoureuse renforcée par l'amélioration continue des capacités de modélisation et d'analytique, et expertise approfondie dans certaines catégories d'actifs.
- Expertise éprouvée dans la gestion et l'administration efficaces des actifs liés au secteur de la consommation.

Objectifs et stratégies

Fournir des solutions sur mesure sur le marché des créances à la consommation en vue d'obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

Priorités stratégiques	Réalisations et faits saillants 2018
Maintenir le flux de transactions en étant un partenaire de choix pour les institutions bancaires et non bancaires qui sont confrontées à des défis complexes et à des changements stratégiques	– Maintien d'un actif moyen élevé de 6,4 G\$.
Maintenir un portefeuille diversifié d'actifs productifs	– Les actifs productifs ont représenté 97 % de l'actif, comparativement à 96 % à la fin de 2017. – Diversification continue des catégories d'actifs en mettant l'accent sur les actifs liés au secteur de la consommation garantis et non garantis.
Atténuer les risques de façon proactive	– Le suivi et l'amélioration des modèles de crédit permettent à Credigy de mettre l'accent sur les investissements qui présentent le meilleur rapport risque/rendement. – Poursuite de l'approche disciplinée pour assurer l'équilibre risque/rendement et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

Priorités et perspectives pour 2019

Credigy continue de se positionner comme un partenaire transactionnel de choix et dispose de la volonté et des capacités financières pour négocier des transactions mutuellement avantageuses avec des institutions financières bancaires et non bancaires. Tout en développant son pipeline de transactions, la société améliore en permanence ses capacités de modélisation et d'analytique afin d'optimiser la tarification et la gestion des portefeuilles de créances de consommation. Les conditions de marché devraient demeurer neutres en 2019 dans un environnement de forte expansion du crédit. La diversification de Credigy lui permettra de poursuivre sa croissance, quoiqu'à un rythme moins élevé dans les conditions actuelles jusqu'à ce que les marges s'élargissent.

International – ABA Bank

ABA Bank est une banque rentable et à croissance rapide qui offre des services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, et dont le rendement des capitaux propres est de 31 %. Elle offre une gamme complète de services financiers à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des particuliers grâce à 63 succursales et 259 guichets automatiques dans l'ensemble du pays. Le magazine Euromoney l'a désignée meilleure banque du Cambodge cinq années de suite depuis 2014. La Banque est son actionnaire majoritaire depuis 2016, avec une participation de 90 %. La Banque a aussi investi 81 M\$ US dans la dette subordonnée d'ABA Bank.

Revue de l'économie et du marché

- Croissance du PIB au Cambodge de près de 7 %, la moyenne de la dernière décennie.
- Économie diversifiée qui s'appuie largement sur le dollar américain. Forte croissance du PIB soutenue par l'adhésion du Cambodge à la communauté économique de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et par une politique budgétaire expansionniste.
- Marché largement sous-bancarisé. Environ 7 % de la population a un compte de crédit et 33 % a un compte de dépôt.
- Forte adoption et utilisation des appareils mobiles et des médias sociaux. Plus de 70 % des 16,5 millions d'habitants ont moins de 35 ans.

Facteurs clés de succès

- Solide gestion des risques qui se traduit par une qualité de crédit élevée.
- Capacité à financer la croissance des prêts par les dépôts en misant sur la réputation d'institution financière de classe mondiale de la Banque Nationale.
- Équipe de direction expérimentée et employés bien formés.
- Structure de gouvernance basée sur des normes canadiennes rigoureuses, mais autonomie laissée à l'équipe de direction locale pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et les objectifs d'affaires.

Objectifs et stratégies

Poursuivre le développement des services bancaires omnicanal dans le but d'être le partenaire de choix des MPME en matière de prêts, tout en augmentant la pénétration de la Banque sur le marché des dépôts et des services transactionnels pour les particuliers et les entreprises.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2018
<p>Accroître la part de marché des prêts aux MPME tout en maintenant la qualité du crédit</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Croissance de 53 % des volumes de prêts, la totalité de ces prêts étant garantis. – Les prêts non productifs ont représenté 0,8 %, contre 0,5 % en 2017. – Hausse de la pénétration du marché, avec l'ouverture de 14 nouvelles succursales qui portent leur nombre total à 63 dans tout le pays. – Quatrième banque du Cambodge en termes d'actifs.
<p>Maintenir la croissance des dépôts et des services transactionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Hausse des dépôts de 51 % comparativement à 2017. – Améliorations continues des capacités de libre-service bancaire, notamment la première application bancaire mobile à grande échelle au Cambodge. – Les transactions de libre-service bancaire ont représenté 91 % de toutes les transactions, comparativement à 81 % en 2017.

Priorités et perspectives pour 2019

ABA Bank amorce 2019 avec le vent en poupe et de bonnes perspectives. Elle va continuer d'offrir des solutions bancaires simples et efficaces sur le marché cambodgien sous-bancarisé, en mettant l'accent sur les MPME pour faire croître ses volumes de prêts. Elle continuera aussi d'augmenter sa base de dépôts stables en misant sur la réputation de la Banque Nationale, en offrant des services pratiques aux particuliers grâce à son infrastructure numérique et ses capacités de libre-service bancaire avancées et en étendant son réseau de succursales. ABA Bank prévoit ouvrir 6 à 8 succursales supplémentaires en 2019 afin de s'implanter dans de nouvelles régions du pays et gagner un accès direct à un bassin plus important de MPME et de dépôts de particuliers.

International – Autres investissements

En plus de sa participation majoritaire dans ABA Bank, la Banque détient des participations minoritaires dans des groupes financiers actifs dans l'Afrique francophone et dans l'axe d'échanges Afrique-Asie. Le montant total investi dans les marchés émergents au 31 octobre 2018 s'élève à 544 M\$. L'investissement dans ABA Bank représente 322 M\$, soit 59 % de ce total.

La Banque met actuellement l'accent sur le soutien à la croissance rapide d'ABA Bank et sur l'opérationnalisation du cadre de gouvernance de cette filiale. La Banque a donc prolongé jusqu'à 2020 son moratoire sur tout nouvel investissement important dans les marchés émergents.

Résultats par secteur d'exploitation – Financement spécialisé aux États-Unis et International

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2018-17 Variation %
Revenu net d'intérêts	584	466	284	25
Revenus autres que d'intérêts	55	75	127	(27)
Revenu total	639	541	411	18
Credigy	446	409	324	9
ABA Bank et International	193	132	87	46
Frais autres que d'intérêts	251	225	207	12
Credigy	156	163	182	(4)
ABA Bank et International	95	62	25	53
Contribution	388	316	204	23
Dotations aux pertes de crédit ⁽²⁾	94	48	4	96
Résultat avant charge d'impôts	294	268	200	10
Charge d'impôts	72	84	53	(14)
Résultat net	222	184	147	21
Participations ne donnant pas le contrôle	38	29	20	31
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	184	155	127	19
Actif moyen	9 270	7 519	5 319	23
Prêts et acceptations moyens	7 853	6 062	3 499	30
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ selon l'IFRS 9	15			
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		3	1	
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	1 576	1 990	1 846	(21)
Autres actifs moyens générant des revenus	15	449	1 162	(97)
Dépôts moyens	1 907	1 265	487	51
Ratio d'efficacité	39,3 %	41,6 %	50,4 %	

(1) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et ne tiennent pas compte des prêts DAC.

Résultats financiers

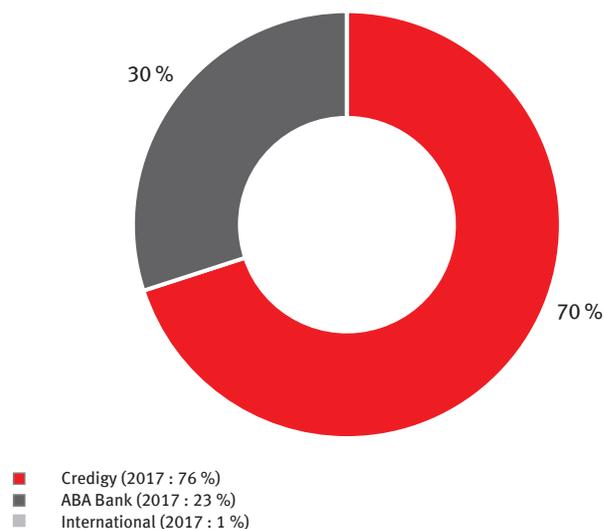
Le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International affiche un résultat net de 222 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, par rapport à 184 M\$ pour l'exercice 2017. Le revenu total du secteur se chiffre à 639 M\$, contre 541 M\$ en 2017, une croissance de 18 % qui s'explique, d'une part, par la hausse des revenus de Credigy, notamment liée à la croissance des volumes de prêts, et d'autre part, par les revenus de la filiale ABA Bank, qui augmentent de façon soutenue en raison de la croissance des volumes de prêts et de dépôts.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 de 251 M\$ augmentent de 26 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017. Cette augmentation provient essentiellement de l'ensemble des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank en lien avec l'expansion de son réseau bancaire. Par ailleurs, les frais autres que d'intérêts de la filiale Credigy sont en baisse de 4 %, notamment en raison de la baisse des frais de gestion.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur totalisent 94 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 et sont principalement composées des dotations aux pertes de crédit de la filiale Credigy.

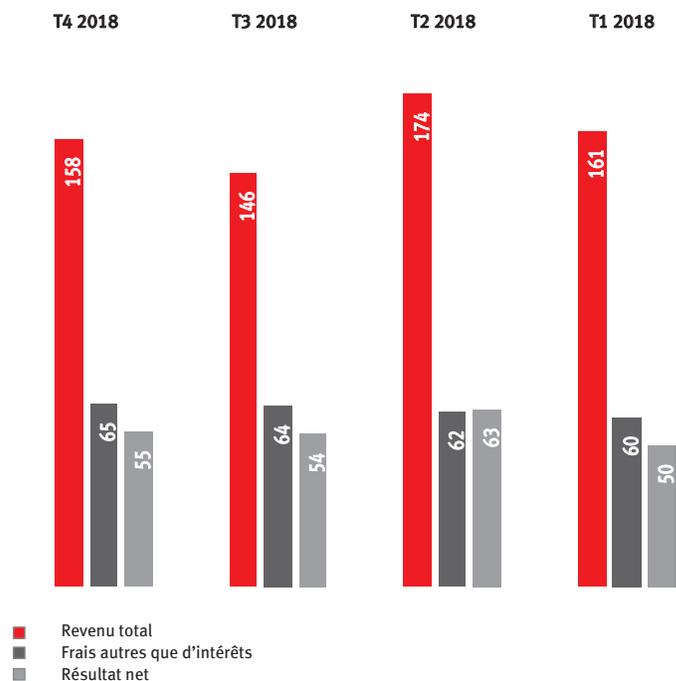
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre 2018



Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Autres

La rubrique *Autres* regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Transformation, Gestion des risques, Ressources humaines, Affaires corporatives et Opérations ainsi que Finances. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	(189)	(93)	(113)
Revenus autres que d'intérêts	220	126	126
Revenu total en équivalent imposable	31	33	13
Frais autres que d'intérêts	303	249	393
Contribution en équivalent imposable	(272)	(216)	(380)
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	–	40	–
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	(272)	(256)	(380)
Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable	(81)	(87)	(128)
Perte nette	(191)	(169)	(252)
Participations ne donnant pas le contrôle	49	55	55
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Banque	(240)	(224)	(307)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	–	2	186
Perte nette excluant les éléments particuliers⁽¹⁾	(191)	(167)	(66)
Actif moyen	42 601	37 756	39 750

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour l'exercice 2016, les éléments particuliers comprenaient principalement les éléments suivants, déduction faite des impôts : une charge de restructuration de 96 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 32 M\$ et des charges pour litiges de 18 M\$.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2017 et 2016, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*. Les dotations aux pertes de crédit d'un montant de 40 M\$ pour l'exercice 2017 constituaient une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 191 M\$ pour l'exercice 2018, comparativement à une perte nette de 169 M\$ en 2017. La variation de la perte nette s'explique principalement par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, notamment en raison des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires, ainsi que par une contribution plus élevée des activités de Trésorerie au cours de l'exercice 2017. Ces éléments ont plus que compensé l'impact favorable attendu suite à l'augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit de 40 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts), enregistrée au cours de l'exercice 2017, en lien avec la croissance de l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes de crédit trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Par exemple, le deuxième trimestre de l'exercice compte un nombre de jours moins élevé que les autres trimestres, ce qui peut entraîner une diminution du revenu total et de certains éléments des frais autres que d'intérêts. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres. De plus, un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 94 et 95.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2018				2017 ⁽²⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	826	837	885	834	881	887	815	853
Revenus autres que d'intérêts	988	955	869	972	823	788	782	780
Revenu total	1 814	1 792	1 754	1 806	1 704	1 675	1 597	1 633
Dotations aux pertes de crédit	73	76	91	87	70	58	56	60
Frais autres que d'intérêts	1 036	1 011	992	1 024	976	971	941	969
Charge d'impôts	139	136	124	145	133	128	116	107
Résultat net	566	569	547	550	525	518	484	497

(1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2018 sont présentés dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca ou dans celui de SEDAR à l'adresse sedar.com où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2018 émis le 5 décembre 2018.

(2) Pour les trimestres de l'exercice 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le résultat net.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. En raison de la croissance du résultat net des principaux secteurs d'exploitation, le résultat net de tous les trimestres de l'exercice 2018 a été plus élevé que celui réalisé à la période correspondante de l'exercice 2017.

Le revenu net d'intérêts a diminué au cours de tous les trimestres de 2018 par rapport aux trimestres correspondants de 2017, à l'exception du deuxième trimestre de 2018, qui affiche une hausse par rapport à la période correspondante de 2017. Ces diminutions sont principalement attribuables au recul du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers qui a par ailleurs, été compensé par l'augmentation des revenus autres que d'intérêts. Ces diminutions ont été atténuées par la croissance des volumes de prêts et de dépôts des particuliers et des entreprises, la progression du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine, notamment en raison de la croissance des dépôts et de l'amélioration des marges, ainsi que par la croissance du revenu net d'intérêts des filiales Credigy et ABA Bank. La hausse du revenu net d'intérêts du deuxième trimestre de 2018 par rapport au trimestre correspondant de 2017 provient de l'augmentation du revenu net d'intérêts du secteur des Marchés financiers, notamment en raison des revenus sur les titres de participation enregistrés au cours de ce trimestre.

Les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2018 sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance soutenue des activités de tous les secteurs.

Les dotations aux pertes de crédit de tous les trimestres de 2018 ont été marquées par l'adoption, le 1^{er} novembre 2017, de l'IFRS 9. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse pour tous les trimestres de 2018, comparativement aux trimestres correspondants de 2017, ce qui s'explique en partie par les dotations enregistrées sur les prêts non dépréciés aux particuliers et aux entreprises ainsi que par les dotations du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, essentiellement en raison de la filiale Credigy. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$. Les dotations aux pertes de crédit du deuxième trimestre de 2017 comprenaient également une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

Les frais autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2018 sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La rémunération et les avantages du personnel, y compris la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus des secteurs, les investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires ainsi que l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank, expliquent ces augmentations.

Le taux effectif d'imposition a été relativement stable au cours des trimestres de 2018, alors que le premier trimestre de 2017 affichait un taux plus faible. La variation du taux effectif d'imposition entre les premiers trimestres de 2018 et 2017 s'explique par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés au premier trimestre de 2018. De plus, la réforme fiscale américaine a eu un impact sur le taux effectif d'imposition des deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2018.

Analyse du bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé au 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux états financiers consolidés. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017 ⁽¹⁾	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	8 802	45
Valeurs mobilières	69 783	65 343	7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 159	20 789	(13)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	146 082	136 457	7
Autres	15 691	14 436	9
	262 471	245 827	7
Passif et capitaux propres			
Dépôts	170 830	156 671	9
Autres	76 539	75 589	1
Dette subordonnée	747	9	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	13 976	12 750	10
Participations ne donnant pas le contrôle	379	808	(53)
	262 471	245 827	7

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2017 ont été reclassées pour refléter ces modifications.

Au 31 octobre 2018, l'actif total de la Banque s'établit à 262,5 G\$ comparativement à 245,8 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7 % principalement en raison d'une hausse de 4,0 G\$ de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, de 4,5 G\$ des valeurs mobilières et de 9,6 G\$ des prêts et acceptations, déduction faite des provisions.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 12,8 G\$ au 31 octobre 2018, sont en hausse de 4,0 G\$ par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2017, notamment en raison de la croissance des dépôts auprès de la Réserve fédérale des États-Unis. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 75 à 83 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 69,8 G\$ au 31 octobre 2018, ce qui représente 27 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2018, elles ont augmenté de 4,5 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 65,3 G\$ au 31 octobre 2017. Cette hausse est expliquée essentiellement par l'augmentation de 8,3 G\$ des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuable à la hausse des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada de 5,9 G\$ et des titres émis ou garantis par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada de 2,9 G\$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées totalisent 18,2 G\$ au 31 octobre 2018, en baisse de 13 % par rapport au montant inscrit au bilan consolidé au 31 octobre 2017, principalement en lien avec les activités de la Trésorerie. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 68 à 75 du présent Rapport de gestion.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 56 % de l'actif total et s'élèvent à 146,1 G\$ au 31 octobre 2018, en hausse de 9,6 G\$ ou 7 % par rapport au 31 octobre 2017.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2018 est de 53,7 G\$, en hausse de 2,1 G\$ ou 4 % par rapport à l'an passé. Cette croissance est attribuable à la demande du crédit hypothécaire et à la croissance des activités d'ABA Bank.

Les prêts aux particuliers totalisent 37,4 G\$ à la fin de l'exercice 2018, en croissance de 1,8 G\$ ou 5 % par rapport à 35,6 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable à la croissance des activités des Services aux particuliers, surtout en raison des marges de crédit hypothécaire. Les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 3 % et se chiffrent à 2,3 G\$ au 31 octobre 2018.

Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques, qui totalisent 53,4 G\$ au 31 octobre 2018, sont en hausse de 5,7 G\$ ou 12 % par rapport au 31 octobre 2017. Cette hausse provient majoritairement des activités des Services aux entreprises et du secteur des Marchés financiers.

Le tableau 9 à la page 101 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2018. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2014 et s'établissent à 70,6 G\$ au 31 octobre 2018; ils comptent pour 48 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 16,5 G\$ au 31 octobre 2018. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses ont été observées dans les secteurs agriculture, mines, fabrication et services immobiliers. Au 31 octobre 2018, certains secteurs sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment, commerce de détail ainsi que finance et assurances. Par ailleurs, les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont en baisse par rapport au 31 octobre 2017.

Prêts dépréciés

Suite à l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts DAC.

Au 31 octobre 2018, les prêts dépréciés bruts sont de 630 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 599 M\$ au 1^{er} novembre 2017 et à 380 M\$ au 31 octobre 2017 (tableau 10, page 101). Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 404 M\$ au 31 octobre 2018 comparativement à 360 M\$ au 1^{er} novembre 2017, une hausse de 44 M\$ provenant principalement des portefeuilles de prêts aux entreprises. Au 31 octobre 2017, les prêts dépréciés nets s'élevaient à 206 M\$.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 61 à 67 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2018, les autres actifs se chiffrent à 15,7 G\$ comparativement à 14,4 G\$ au 31 octobre 2017. Les autres actifs augmentent de 1,3 G\$, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de 0,9 G\$ des autres éléments d'actifs, notamment les créances de clients, de négociants et de courtiers. Par ailleurs, les instruments financiers dérivés, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles sont relativement stables par rapport au 31 octobre 2018.

Passif-dépôts

Les dépôts de 170,8 G\$ au 31 octobre 2018 sont en hausse de 14,1 G\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 55,7 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 12 de la page 102, représentent 33 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 3,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette hausse résulte des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts et de la croissance de la filiale ABA Bank. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

Selon le tableau 12, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 110,3 G\$, en croissance de 11,2 G\$ par rapport à 99,1 G\$ à la fin de l'exercice précédent. La croissance est attribuable aux affaires bancaires et gouvernementales ainsi qu'aux activités de financement de la Trésorerie. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en baisse de 0,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 octobre 2018, l'épargne totale des particuliers s'élève à 211,5 G\$, en hausse comparativement à 209,0 G\$ au 31 octobre 2017. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers qui se chiffre à 155,8 G\$ au 31 octobre 2018, se compare à 156,8 G\$ il y a un an, une baisse essentiellement attribuable au recul des cours boursiers à la fin de l'exercice 2018.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	Variation %
Bilan			
Dépôts ⁽¹⁾	55 688	52 175	7
Hors bilan			
Courtage	123 458	124 212	(1)
Fonds communs de placement	31 874	32 192	(1)
Autres	440	408	8
	155 772	156 812	(1)
Total	211 460	208 987	1

(1) La Banque a modifié le classement de certains montants présentés dans les *Dépôts* du bilan consolidé. Au 31 octobre 2017, un montant de 1 544 M\$ provenant des *Dépôts – Particuliers* a été reclassé dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Autres passifs

Les autres passifs de 76,5 G\$ au 31 octobre 2018 sont en hausse de 0,9 G\$ depuis le 31 octobre 2017, essentiellement en raison d'une augmentation de 2,4 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert, atténuée par des baisses de 1,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées, et de 0,6 G\$ des instruments financiers dérivés.

Dette subordonnée et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est en hausse depuis le 31 octobre 2017, compte tenu de l'émission, le 1^{er} février 2018, des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$.

Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2018, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 14,0 G\$, en hausse de 1,2 G\$ comparativement à 12,8 G\$ au 31 octobre 2017. Cette augmentation s'explique par le résultat net déduction faite des dividendes, par les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que par les émissions d'actions privilégiées, séries 40 et 42, pour un montant de 600 M\$ atténuées par le rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation pour un montant de 200 M\$. Par ailleurs, les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ont été plus que contrebalancées par les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation et l'incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation. Enfin, les participations ne donnant pas de contrôle ont diminué de 429 M\$, essentiellement en raison du rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC pour un montant de 400 M\$. Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 110 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. De plus, une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Exposition à certaines activités

En 2012, le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectif de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques. Le groupe EDTF a publié un rapport dans lequel 32 recommandations ont été formulées. L'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » et « Informations financières complémentaires » disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 8 du présent Rapport de gestion.

De plus, les recommandations du FSB visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 425 M\$ au 31 octobre 2018 (408 M\$ au 31 octobre 2017). La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2018, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 2 967 M\$ (3 269 M\$ au 31 octobre 2017). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, ces prêts sont accordés aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires sont offerts au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 10, 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

En septembre 2018, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 130 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2013.

En mai 2017, la Banque avait reçu une nouvelle cotisation visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 77 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2012.

Les opérations faisant l'objet des nouvelles cotisations sont semblables à celles traitées par les mesures d'application prospective annoncées dans le budget fédéral canadien de 2015 concernant les arrangements de capitaux propres synthétiques.

Aussi, en juillet 2018, l'ARC a confirmé par écrit qu'à l'exception de la nouvelle cotisation pour l'année 2012 susmentionnée, elle ne donnerait pas suite au projet de cotisation pour les années 2011 et 2012 qu'elle avait transmis à la Banque en mars 2017.

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2013, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations pour les années 2013 et 2012. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2018.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2018, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 16,5 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle de gestionnaire des créances vendues et conserve la relation client. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2018, le portefeuille de créances sur cartes de crédit déteu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire déteu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT II a émis des certificats d'investisseurs dont 0,9 G\$ sont détenus par des tiers et 0,5 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *Fitch Ratings Inc.* (Fitch) et *DBRS Limited* (DBRS). La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 6,4 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 17 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour de plus amples renseignements sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio des fonds propres, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de la Trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion intégré des risques supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux titres de participation du portefeuille bancaire. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation du portefeuille bancaire puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt.

Enfin, pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les notations sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche fondée sur les notations. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. La Banque utilise l'approche basée sur les évaluations internes (EI) pour les expositions de titrisation non notées liées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs dont elle est le promoteur. Selon l'approche EI, la Banque tient compte de tous les facteurs de risque pertinents pour évaluer la qualité de crédit des expositions de la même manière que le ferait un organisme externe d'évaluation du crédit. Elle utilise des modèles de couverture des pertes et des politiques pour quantifier et suivre le niveau de risque. Selon l'approche EI, la Banque évalue dans quelle mesure le rehaussement de crédit disponible pour la protection contre les pertes fournit une couverture pour les pertes attendues et les niveaux simulés de pertes projetées. Une notation interne du risque, revue chaque année, est attribuée à toutes les expositions. Les notations internes sont pondérées pour correspondre aux notations à long terme des agences de notation. L'approche EI de la Banque est soumise à tous les éléments et principes clés de la structure de gouvernance de la Banque en matière de gestion des risques. Pour le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques aux fins des fonds propres, les expositions de titrisation sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF. La Banque utilise la formule réglementaire fournie par le BSIF pour toutes les autres expositions de titrisation non notées. Selon la formule réglementaire, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé de différents intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes, le niveau de rehaussement de crédit et l'épaisseur de la tranche de l'exposition, le nombre d'expositions et la perte moyenne en cas de défaut (PCD) pondérée.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du CBCB et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. Les ajustements progressifs liés aux fonds propres ont pris fin au premier trimestre de 2018, et il n'est donc plus nécessaire de déterminer les fonds propres selon la méthode « transitoire ». Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent ou excèdent les ratios minimaux « tout compris » plutôt que les ratios minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1 %.

Depuis l'adoption du cadre réglementaire de Bâle II, le BSIF a prescrit des exigences relatives au plancher de fonds propres pour les banques qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. Le plancher des fonds propres révisé établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 75 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques.

De plus, au cours de l'exercice 2018, le BSIF a introduit la réserve pour stabilité intérieure (la réserve) que les BISI doivent maintenir pour contrer les risques associés aux vulnérabilités systémiques. Une BISI qui ne respecte pas la réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des ratios transitoires établis par le CBCB et ceux selon la méthode « tout compris » du BSIF. Tous les ratios incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI, le cas échéant.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2018, 80 %, 83 % et 86 % du total de la charge de CVA ont été respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront à 100 % en 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque.

Exigences – Ratios réglementaires

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratios transitoires établis par le CBCB					
Réserve de conservation des fonds propres	1,875 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Ratio des fonds propres CET1	6,375 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	7,875 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
Ratio du total des fonds propres	9,875 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratios calculés selon la méthode « tout compris » du BSIF					
Réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Surcharge relative aux BISI	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ratio des fonds propres CET1 ⁽¹⁾	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Ratio du total des fonds propres ⁽¹⁾	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
Retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles	40 %	30 %	20 %	10 %	– %
Ratio de levier	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

(1) Le 25 juin 2018, le BSIF a instauré une réserve pour stabilité intérieure (la réserve) pour les BISI. Le niveau de la réserve varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques et s'établit à 1,5 % au 31 octobre 2018. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Contexte réglementaire » ci-après.

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Une brève description des projets de réglementation en cours est présentée ci-dessous.

En mars 2014, le CBCB a publié les règles finales d'évaluation du risque de crédit de contrepartie (*Standardised Approach for measuring Counterparty Credit* ou SA-CCR), sous l'approche standardisée, qui remplaceront les règles actuelles de la méthode d'exposition courante (*Current Exposure Method* ou CEM). La mise en œuvre des règles du SA-CCR sera obligatoire au premier trimestre de 2019.

Le 21 avril 2016, le CBCB a publié la version finale du document « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire », portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ces règles visent à faire en sorte que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Le 5 octobre 2018, le BSIF a publié, aux fins de consultation publique, une nouvelle ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) visant à remplacer la ligne directrice actuelle. La Banque s'emploie actuellement à se conformer à la nouvelle ligne directrice proposée par le BSIF dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Le 7 décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* ou GHOS), qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS, dans le document intitulé *Basel III : Finalising post crisis reforms*, visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques. Ces réformes, dont l'application est requise à partir de 2022, comportent une révision des approches standards pour le calcul du risque de crédit et du risque opérationnel, une contrainte d'utilisation de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes pour le calcul du risque de crédit, ainsi qu'une révision du ratio de levier, de la charge de CVA et du calcul du plancher des fonds propres. Le CBCB a également fixé 2022 comme étant la date de mise en œuvre et de déclaration réglementaire pour le cadre de risque de marché publié en janvier 2016. Le 16 juillet 2018, le BSIF a publié le document de travail intitulé *Mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada*. Ce document fait état des points de vue préliminaires du BSIF au sujet de la portée et du calendrier de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada.

Le 12 janvier 2018, le BSIF a publié un document qui révisé le calcul du plancher des fonds propres. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est fondé sur l'Accord de Bâle I. Le plancher des fonds propres révisé établira le seuil réglementaire des fonds propres auquel devront satisfaire les banques qui utilisent des modèles internes basés sur l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Ce nouveau plancher est entré en vigueur progressivement depuis le deuxième trimestre de 2018, avec un coefficient de rajustement à 70 %, qui a augmenté à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 pour finalement atteindre 75 % au quatrième trimestre de 2018.

Le 27 février 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Pillar 3 disclosure requirements - updated framework*, qui présente les exigences de divulgation additionnelles requises lorsque les réformes réglementaires en cours de Bâle III seront en vigueur à partir de 2022. Les versions révisées des exigences de divulgation du Pilier 3, établies lors de la phase 1 et de la phase 2 publiées le 28 janvier 2015 et le 11 mars 2016 respectivement, combinées à ces nouvelles exigences de divulgation, formeront le seul cadre de divulgation réglementaire du Pilier 3.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Pillar 3 disclosure requirements: regulatory treatment of accounting provisions*. Ce document apporte une mise à jour technique sur les exigences de divulgation du Pilier 3 relativement aux provisions pour pertes de crédit attendues et aux règles transitoires associées. La date de mise en œuvre proposée est le 1^{er} janvier 2019.

Le 22 mars 2018, le CBCB a également publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document vise à remédier aux failles du document *Minimum capital requirements for market risk*, dont l'application est requise à partir de 2022.

Le 18 avril 2018, le gouvernement du Canada a publié les règlements définitifs, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques*, détaillant les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les BISI, y compris la Banque (collectivement, les « règlements sur la recapitalisation interne »). En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires de la Banque (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »). Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne seront pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne. Les règlements sur la recapitalisation interne ne devraient pas avoir d'incidence importante sur le plan de financement de la Banque.

Parallèlement à la publication des règlements sur la recapitalisation interne, le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC), qui est entrée en vigueur le 23 septembre 2018, ainsi que la version révisée de sa ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP). La ligne directrice TLAC exige que les BISI maintiennent une capacité d'absorption des pertes suffisamment étendue pour assurer leur recapitalisation en cas, quoique peu probable, de faillite, de sorte qu'elles puissent poursuivre leurs activités sans qu'il ne soit nécessaire d'investir des fonds publics ou que la situation ne risque de perturber la stabilité du secteur financier. Le 21 août 2018, comme le prévoit la *Loi sur les banques*, le BSIF a émis des ordonnances applicables à chaque BISI, établissant un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 23 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) des actifs pondérés en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %. Les BISI doivent respecter l'ensemble des exigences TLAC minimales d'ici le 1^{er} novembre 2021, et la divulgation et la communication au public de l'information réglementaire liée à la ligne directrice TLAC commenceront au premier trimestre de 2019. La Banque ne prévoit aucun défi pour satisfaire à ces exigences TLAC. Les révisions de la ligne directrice NFP définissent le traitement prudentiel de la détention des autres instruments TLAC (tels qu'ils sont définis dans la ligne directrice TLAC), et cette ligne directrice s'appliquera à toutes les BISI à compter du premier trimestre de l'exercice 2019.

Le 14 mai 2018, le CBCB et le conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont publié un document intitulé *Criteria for identifying simple, transparent and comparable (STC) short-term securitisations*. Le CBCB a également publié le document final intitulé *Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations*. Les titrisations à court terme qui respectent les critères STC seront admissibles à des exigences de fonds propres minimums réduites. Les lignes directrices et les principaux énoncés dans ces deux documents sont similaires à ceux pour les titrisations à terme STC publiés en juillet 2016. Ces documents viennent compléter la révision du cadre de titrisation *Revisions to the securitisation framework* publié en juillet 2016. L'application du cadre de titrisation révisé sera exigée à compter du premier trimestre de 2019.

Le 25 juin 2018, le BSIF a publié une lettre sur la réserve pour stabilité intérieure (la réserve) maintenue par les BISI pour contrer les risques associés aux vulnérabilités systémiques. Une vulnérabilité est considérée lorsqu'elle est mesurable, relativement importante et cyclique, et lorsqu'elle a une incidence systémique qui pourrait se concrétiser dans un futur prévisible. Actuellement les vulnérabilités identifiées sont l'endettement des consommateurs canadiens, le déséquilibre des actifs au Canada et l'endettement des sociétés au Canada. Le niveau de la réserve repose sur l'évaluation du BSIF de ces vulnérabilités, conjuguée au jugement de ce dernier en matière de surveillance. Le niveau de la réserve, variant entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction du risque, est identique pour toutes les BISI et s'établit à 1,5 %. La réserve est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Le BSIF peut augmenter la réserve s'il perçoit un accroissement des risques ou diminuer la réserve s'il estime que les risques ont diminué. Une BISI qui ne respecte pas la réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Cette nouvelle réserve est entrée en vigueur au troisième trimestre de 2018.

Le 30 octobre 2018, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2019. Les principales modifications touchent la mise en œuvre de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie, les exigences de fonds propres pour les expositions bancaires aux contreparties centrales et les nouvelles dispositions du cadre de titrisation.

La gestion du capital en 2018

Activités de gestion

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a complété le rachat de 7 500 000 actions ordinaires au prix de 467 M\$, ce qui a réduit de 64 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 403 M\$ les *Résultats non distribués*. Le rachat de 3 000 000 actions ordinaires fait partie du programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal des activités de la Banque débuté le 5 juin 2017 et terminé le 4 juin 2018; la Banque a racheté un total de 5 000 000 actions ordinaires dans le cadre de ce programme. Le 6 juin 2018, la Banque a débuté un nouveau programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 5 juin 2019. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a complété le rachat de 4 500 000 actions ordinaires dans le cadre du nouveau programme.

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$. Ces instruments avaient déjà été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 octobre 2017.

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Comme les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 1^{er} février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1^{er} février 2028. Comme ces billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 11 juin 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non-cumulatif, série 42, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Comme les actions privilégiées série 42 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Enfin, le 30 juin 2018, Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe établie par la Banque, a racheté la totalité des 400 000 parts de la Fiducie (les NBC CapS II – série 1) en circulation, au prix de 1 000 \$ par part, pour un montant brut de 400 M\$.

Au 31 octobre 2018, la Banque compte 335 070 642 actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 339 591 965 un an plus tôt, et 98 000 000 actions privilégiées émises et en circulation comparativement à 82 000 000 au 31 octobre 2017. Pour de plus amples renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 16, 19 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net excluant les éléments particuliers en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2018, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 829 M\$, ce qui représente 41 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2017 : 42 %). Ces dividendes représentent 40 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers (2017 : 41 %). Les dividendes déclarés sont conformes à la fourchette cible de distribution. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Actions et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2018	
	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	98 000 000	2 450
Actions ordinaires	335 070 642	2 822
Options d'achat d'actions	13 064 746	

Au 30 novembre 2018, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 335 782 996 et le nombre d'options en cours est de 13 055 458. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées de la Banque et les billets à moyen terme échéant le 1^{er} février 2028, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 99 125 000 d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 22,4 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 octobre 2018.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,7 %, à 15,5 % et à 16,8 % au 31 octobre 2018, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,2 %, de 14,9 % et de 15,1 %, respectivement, au 31 octobre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, facteurs qui ont été atténués par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 ainsi que par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux mêmes éléments. De plus, l'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 est attribuable aux émissions d'actions privilégiées séries 40 et 42 pour un montant de 600 M\$, compensées par le rachat des parts de Fiducie d'actifs BNC pour un montant de 400 M\$, alors que l'émission des billets à moyen terme le 1^{er} février 2018, pour un montant de 750 M\$, a contribué à l'augmentation du ratio du total des fonds propres. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2018 s'établit à 4,0 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Fonds propres		
CET1	8 608	7 856
catégorie 1 ⁽²⁾	11 410	10 457
total ⁽²⁾	12 352	10 661
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	73 654	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	73 670	70 327
pour le total des fonds propres	73 685	70 451
Exposition totale	284 337	262 539
Ratios des fonds propres		
CET1	11,7 %	11,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	15,5 %	14,9 %
total ⁽²⁾	16,8 %	15,1 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tenaient compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde d'ouverture	7 856	6 865
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	113	179
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(10)	(37)
Rachat d'actions ordinaires	(467)	(115)
Autres surplus d'apport	14	(15)
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(934)	(863)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	1 940
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	5	1
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(24)	25
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(122)	
Autres	97	19
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	27	(39)
Valeurs mobilières disponibles à la vente		(12)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(16)	
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(10)	
Autres	1	(10)
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(57)	(81)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(7)	3
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	-	-
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-	-
Variation des autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	(3)	(4)
Solde de clôture	8 608	7 856
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde d'ouverture	2 601	2 400
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	600	400
Rachat de fonds propres ⁽³⁾	(400)	(200)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-	-
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	1	1
Solde de clôture	2 802	2 601
Total des fonds propres de catégorie 1	11 410	10 457
Fonds propres de catégorie 2		
Solde d'ouverture	204	1 241
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	750	-
Rachat de fonds propres	-	(1 000)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-	-
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	2	-
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(14)	(37)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-	-
Solde de clôture	942	204
Total des fonds propres réglementaires	12 352	10 661

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque.

(3) Les données pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 tenaient compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 3,5 G\$ pour s'établir à 73,7 G\$ au 31 octobre 2018, comparativement à 70,2 G\$ au 31 octobre 2017. La croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques a été compensée par l'amélioration de la qualité du portefeuille et la mise à jour des modèles. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2018	31 juillet 2018	30 avril 2018	31 janvier 2018	31 octobre 2017
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	57 974	58 377	57 625	57 037	56 066
Taille du portefeuille	1 629	(486)	1 974	1 289	833
Qualité du portefeuille	(203)	(70)	(1 681)	(143)	141
Mises à jour des modèles	(72)	–	(74)	–	(426)
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Variation de change	148	153	533	(558)	423
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	59 476	57 974	58 377	57 625	57 037
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	4 755	4 055	3 336	3 097	3 263
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(406)	700	719	239	(166)
Mises à jour des modèles	(914)	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	3 435	4 755	4 055	3 336	3 097
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	10 539	10 402	10 218	10 039	9 827
Variation des niveaux de risque	204	137	184	179	212
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	10 743	10 539	10 402	10 218	10 039
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	73 654	73 268	72 834	71 179	70 173

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et sont calculées en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2018

(en millions de dollars canadiens)

BANQUE NATIONALE DU CANADA						
Secteurs d'exploitation	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Financement spécialisé aux États-Unis et International	Autres	
Principales activités	Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances	Solutions de placement Services fiduciaires Services bancaires Services de crédit Solutions de gestion de patrimoine	Services financiers aux entreprises Services de banque d'investissement Solutions financières à une clientèle institutionnelle Marchés mondiaux	Credigy ABA Bank Activités d'investissement à l'international	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés	
Capital économique par type de risque	Crédit 1 579 Marché – Opérationnel 355 Autres risques 186 Total 2 120	Crédit 160 Marché – Opérationnel 223 Autres risques 423 Total 806	Crédit 1 851 Marché 209 Opérationnel 267 Autres risques 308 Total 2 635	Crédit 483 Marché 52 Opérationnel 64 Autres risques 40 Total 639	Crédit 27 Marché (39) Opérationnel (50) Autres risques 193 Total 131	
Actif pondéré en fonction des risques	Crédit 30 122 Marché – Opérationnel 4 432 Total 34 554	Crédit 2 901 Marché – Opérationnel 2 792 Total 5 693	Crédit 18 007 Marché 3 533 Opérationnel 3 342 Total 24 882	Crédit 5 680 Marché – Opérationnel 802 Total 6 482	Crédit 2 766 Marché (98) Opérationnel (625) Total 2 043	

Gestion des risques

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient provoquer des pertes qui amputeraient les résultats futurs.

Risques principaux et risques émergents

Les risques principaux et les risques émergents représentent les risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. Les processus utilisés visent à identifier et à mesurer ces risques aussitôt que possible afin d'être en mesure de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents de la Banque sont les suivants.

Risques	Tendance	Description
Risques économiques à l'échelle mondiale	→	<p>Dans le contexte actuel, les principaux risques à l'échelle mondiale portent sur un ralentissement de la croissance économique de certains pays émergents. La dette libellée en dollars américains dans certains pays a fortement augmenté au cours des dernières années et une appréciation du dollar américain pourrait compromettre la solvabilité de certains emprunteurs. De même, diverses tensions géopolitiques continuent de représenter une source d'inquiétude. L'adoption de mesures protectionnistes pourrait aussi miner le commerce international. Entre autres, l'administration américaine amène son lot d'inquiétudes à l'égard des politiques qui pourraient être mises de l'avant et qui auraient une incidence sur l'économie canadienne et québécoise. Un protectionnisme dirigé vers le Canada pourrait nuire à certaines industries et se traduire par un ralentissement du commerce défavorable aux clients exportateurs. Une montée des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis pourrait quant à elles compromettre l'expansion économique mondiale et causer des dommages collatéraux notamment à l'économie canadienne. Par ailleurs, la montée du nationalisme et les vagues de déplacement vers l'Europe occidentale continuent à susciter des craintes.</p> <p>En raison des mesures monétaires exceptionnelles prises par les banques centrales, combinées à une croissance économique modérée et à un faible taux d'inflation, les taux d'intérêt à long terme sont demeurés bas très longtemps dans les économies avancées. Ce contexte pourrait avoir donné lieu à des stratégies de prise de risques excessive de la part des participants du marché en vue d'obtenir des rendements additionnels dont les répercussions négatives pourraient se faire sentir advenant une normalisation plus rapide qu'anticipée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis. Par conséquent, la Banque demeure vigilante et continue de se fier à son solide cadre de gestion des risques afin de repérer, de mesurer et de réduire les risques de sorte qu'elle demeure dans les limites de son appétit pour le risque.</p>
Risques économiques au Canada	→	<p>Le secteur de l'énergie au pays a connu des difficultés à la suite du choc d'offre mondial de pétrole, mais il s'est adapté à ce nouvel environnement. S'il advenait que les prix du pétrole et du gaz fléchissent de nouveau, les obstacles que devraient surmonter les producteurs nuiraient à leur capacité de remboursement ainsi qu'à la qualité de leur crédit. Alors que les provinces productrices de ressources énergétiques fossiles ont enregistré une croissance économique positive au cours du premier semestre de 2018, leurs taux de chômage demeurent élevés et la récente baisse du prix du pétrole pose de nouveaux défis. Les conditions économiques et financières solides dans les trois grandes provinces (Ontario, Québec et Colombie-Britannique) continuent de soutenir un environnement de crédit favorable pour les portefeuilles de prêts. Le Canada reste toutefois vulnérable à une détérioration de la toile de fond économique qui minerait la création d'emplois et le revenu disponible des ménages, d'autant plus que le niveau d'endettement des ménages est élevé. La croissance économique et plus précisément le marché de l'habitation ont été stimulés au cours des dernières années par un environnement de taux d'intérêt très bas. Une augmentation inattendue de l'inflation représente un risque pour l'économie canadienne dans la mesure où cela pourrait amener la Banque du Canada à réduire rapidement son stimulus monétaire. Dans un tel cas, les actifs immobiliers, entre autres, seraient vulnérables à une correction de prix et le resserrement des règles d'octroi hypothécaire demeure un enjeu pour les ménages canadiens.</p> <p>La Banque surveille également les développements internationaux qui risquent d'influencer l'économie canadienne. Tel que mentionné, le protectionnisme américain crée d'importantes incertitudes pour les échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis et ses autres partenaires économiques. Ces incertitudes pourraient se traduire par une instabilité importante dans certains secteurs, de sorte que la Banque continue de surveiller l'évolution du marché et demeure vigilante conformément à sa politique de tolérance pour le risque.</p>

Risques	Tendance	Description
<p>Interruption des systèmes d'information et atteinte à la sécurité</p>		<p>La technologie est aujourd'hui au cœur des activités du secteur bancaire, notamment en raison de l'utilisation croissante des appareils mobiles et sans fil et des applications Internet. Malgré ses efforts pour assurer l'intégrité de ses systèmes et de l'information, la Banque est notamment exposée à des risques liés aux fuites de données, aux logiciels malveillants, aux accès non autorisés, au piratage informatique, à l'hameçonnage, au vol d'identité, au vol de propriété intellectuelle, au vol d'actifs, à l'espionnage industriel et à l'éventualité d'un déni de service en raison d'activités visant à causer des pannes de réseau et l'interruption des services. Il est également possible que la Banque ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques puisque les techniques utilisées se multiplient, changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont de plus en plus perfectionnées.</p> <p>L'interruption ou la défaillance de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation qui soutiennent la Banque et ses clients, ou les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des réseaux, des systèmes ou des outils que les clients utilisent pour accéder aux produits et services, pourraient entraîner une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients à effectuer des transactions, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des litiges, amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, des coûts de conformité, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement, la hausse des coûts pour assurer l'entretien et la mise à jour des systèmes et infrastructures technologiques, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.</p> <p>Afin de protéger ses clients, la Banque surveille et gère activement son environnement de contrôle et l'évolution des cybermenaces à l'échelle mondiale. En effet, la Banque poursuit l'amélioration des processus et des pratiques en place afin d'identifier ses risques et de protéger ses actifs informationnels, en plus de détecter et de répondre aux éventuelles menaces. La Banque évalue continuellement l'efficacité de ses contrôles clés au moyen de tests et d'évaluations internes et externes de ses pratiques en place. La Banque investit également dans plusieurs projets dans l'optique de mieux se protéger contre les cyberattaques, de respecter les normes de l'industrie et d'améliorer continuellement les contrôles de sécurité. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est informé régulièrement des tendances et des faits nouveaux en la matière afin de mieux comprendre les risques potentiels liés à la cybersécurité.</p>
<p>Dépendance envers la technologie et les tiers</p>		<p>La Banque est dépendante de la technologie, parce que ses clients demandent une accessibilité accrue aux produits et services via diverses plateformes, et plusieurs de ses produits et services nécessitent le traitement de volumes importants de données, dont plusieurs sont confidentielles. La plateforme technologique de la Banque doit permettre de gérer l'ensemble de ces données. Les changements technologiques rapides combinés aux pressions de la clientèle et de la concurrence nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place infructueuse d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients.</p> <p>Des tiers fournissent des composants essentielles de l'infrastructure technologique de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque utilise également les services de tiers pour le soutien aux activités informatiques et le traitement de certains processus d'affaires qui impliquent le partage d'informations confidentielles. L'interruption de ces services ou un bris de sécurité pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services aux clients et à exercer ses activités, sans compter l'impact sur sa réputation. Afin d'atténuer ce risque, la Banque dispose d'un cadre de gestion des risques liés aux tiers qui comprend des plans de continuité des affaires, testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise. Diverses validations en matière de sécurité de l'information, de santé financière et de performance sont mises de l'avant avant de conclure une entente et tout au long de sa durée de vie. Malgré ces mesures préventives et les efforts déployés par les équipes de la Banque pour gérer les tiers, il est possible que certains risques se réalisent. Si cela devait se produire, la Banque compterait alors sur des mécanismes d'urgence et d'atténuation prévus en collaboration avec les tiers. Consciente de l'importance des risques liés aux tiers, la Banque s'assure de l'évolution de ses pratiques.</p>
<p>Innovation technologique</p>		<p>D'une part, la performance financière de la Banque dépend de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. D'autre part, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.</p>

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et Londres) et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd., NBC Global Finance Limited et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités, la Banque est tenue de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes (RPCFAT) en vigueur dans chacune des juridictions où elle fait affaire. Elle est également tenue de respecter les exigences réglementaires liées aux sanctions en vigueur dans ces différentes juridictions. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. Afin de s'assurer du respect de ces exigences réglementaires, la Banque a établi un programme de lutte contre le RPCFAT et un programme en matière de sanctions internationales. Ce programme constitue le principal véhicule pour instaurer et maintenir un contrôle efficace des risques d'exposition à des activités de RPCFAT à l'échelle de l'organisation, et des activités qui pourraient contrevenir aux sanctions internationales. L'efficacité du programme repose sur la mise en place de mesures de contrôle qui tiennent compte de ces risques, et sur l'implication directe des administrateurs, des dirigeants ainsi que des employés de la Banque. Par l'application systématique de normes et procédures prévues à cet effet dans leurs activités quotidiennes, les employés contribuent à préserver l'intégrité et la réputation de la Banque.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites sont établies en pourcentage du capital réglementaire de la Banque, en fonction du niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'ouest et des pays développés d'Asie.

Niveau de concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert et les changements aux produits et services proposés.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant la décision de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Propriété intellectuelle

La Banque veille à protéger les éléments de propriété intellectuelle qui émanent de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Toutefois, dans certaines situations, la Banque pourrait être limitée dans sa capacité à acquérir des droits de propriété intellectuelle. De plus, l'acquisition de ces droits ne garantit pas à la Banque leur efficacité pour dissuader, empêcher ou se défendre d'une appropriation induite d'éléments de propriété intellectuelle par un tiers. Par ailleurs, les produits et services développés par la Banque sont déployés dans un marché compétitif où des tiers pourraient détenir des droits de propriété intellectuelle antérieurs à ceux de la Banque. En pareilles circonstances, rien ne garantit que la Banque réussisse à se défendre contre une réclamation en contrefaçon, qu'elle puisse modifier ses produits et services de manière à éviter les atteintes aux droits des tiers ou qu'elle obtienne une licence à des conditions commercialement acceptables.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou les garder en poste.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur ses résultats d'exploitation et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés, et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'exploitation de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et exigent que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Autres facteurs

Enfin, des facteurs tels que les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les résultats futurs de la Banque.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risque assumés. La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental
------------------	------------------	---------------------------------------	---------------------	--	----------------------	--------------------	------------------------

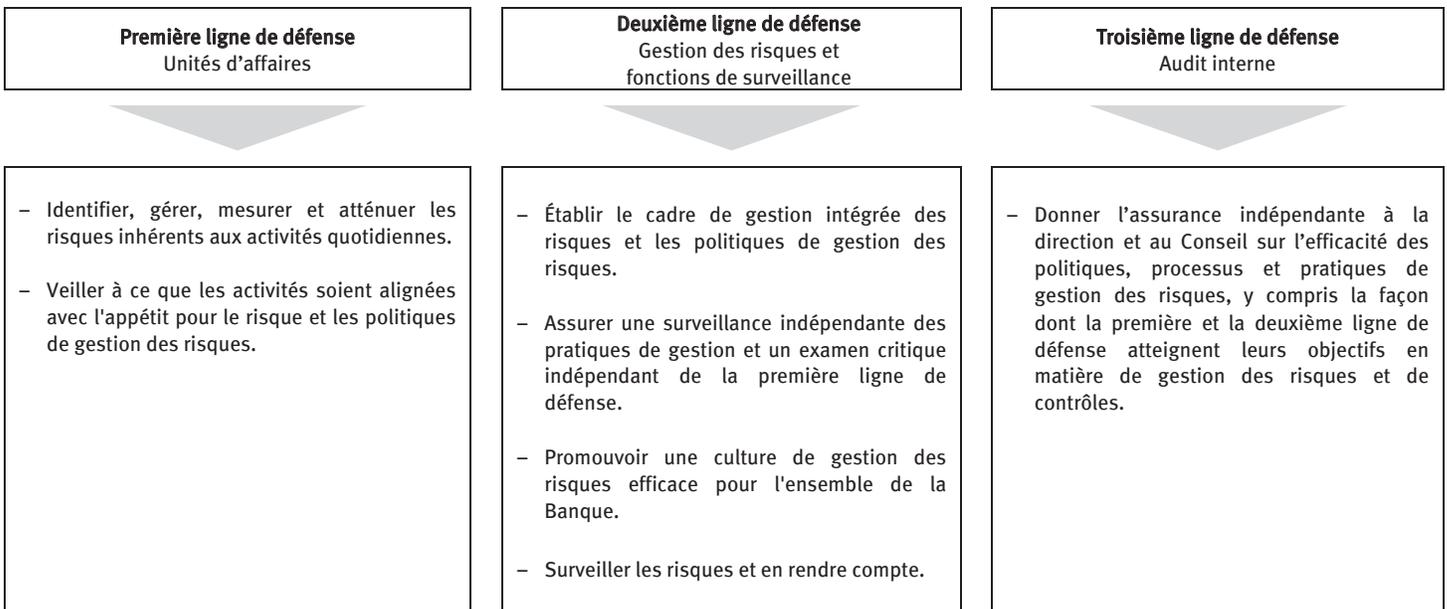
Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle;
- appétit pour le risque et reddition de comptes;
- simulations de crises à l'échelle de l'entreprise;
- structure de gouvernance;
- politiques de gestion des risques;
- gouvernance des modèles de risque et cadre de validation;
- surveillance et évaluation indépendantes par le service de la Conformité;
- évaluation indépendante par le service de l'Audit interne.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

La direction de la Banque fait continuellement la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes. Un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une saine gestion des risques est préconisé. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits. La gestion des risques est aussi renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque. De plus, l'Audit interne effectue une évaluation de la culture à travers ses mandats. Enfin, tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le RPCFAT. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En outre, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Les principes directeurs suivants soutiennent une solide gestion des risques :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et la surveillance, de même que l'audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace et robuste;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître les clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une saine gestion des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise une saine culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque et reddition de comptes

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière. Les unités d'affaires ont toujours incorporé à leurs stratégies – implicitement ou explicitement – les décisions relatives à la proportion de risque qu'elles étaient prêtes à assumer. L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque applique une culture de gestion des risques en adéquation avec son appétit pour le risque, c'est-à-dire qu'elle délimite sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

Le cadre de l'appétit pour le risque de la Banque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. L'appétit pour le risque se définit en termes quantitatif et qualitatif, et requiert :

- le maintien d'une notation de crédit élevée;
- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées;
- une position solide en capital;
- une position solide en liquidités;
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation, incluant les pratiques de vente;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

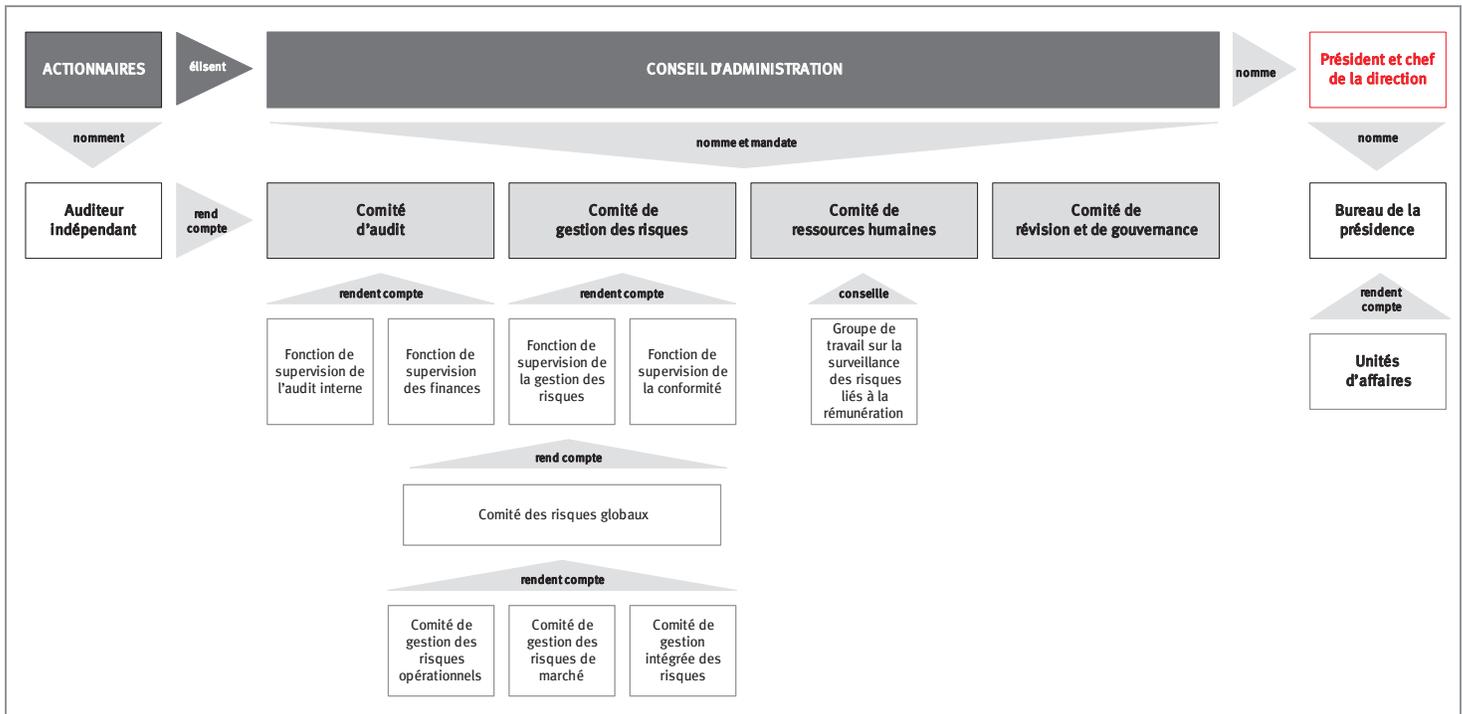
La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises. Pour de plus amples renseignements sur les principaux indicateurs de risque suivis par la direction de la Banque pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, se reporter aux pages suivantes.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintient des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont sujets à révision par un groupe d'experts des simulations de crises, un groupe de supervision des simulations de crises et le comité des risques globaux et sont approuvés par le Conseil. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Tests de tension et simulations de crises » du présent Rapport de gestion pour les risques de crédit, de marché et de liquidité.

Structure de gouvernance *

Le diagramme ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. À titre de deuxième ligne de défense, le groupe de Gestion des risques établit les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques que doivent suivre les unités d'affaires et s'assure également de la conformité à cet égard.



Le conseil d'administration (Conseil) ⁽¹⁾

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il remplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines ainsi que le comité de révision et de gouvernance.

Le comité d'audit ⁽¹⁾

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, encadre la présentation de l'information financière et les processus d'analyse, les contrôles internes de la Banque, de même que l'application de la politique à l'égard de la communication d'irrégularités relatives à la comptabilisation, aux contrôles internes comptables et tout autre sujet lié à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR) ⁽¹⁾

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque, les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque et recommande leur approbation par le Conseil. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines ⁽¹⁾

Le comité de ressources humaines examine et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction dont il évalue également les réalisations et la performance. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision. Enfin, il examine et étudie périodiquement le plan de relève de la direction.

Le comité de révision et de gouvernance ⁽¹⁾

Le comité de révision et de gouvernance veille à la mise en place et au respect des règles, des procédures et de la gouvernance. Il supervise le processus de gestion et de suivi des opérations avec les parties liées et procède à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres.

(1) Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante et des conseils sur l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations pour promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque.

La fonction de supervision de la gestion des risques

La fonction de supervision de la gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels est exposée la Banque et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance et une évaluation indépendantes de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et normes portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose de trois membres, soit le premier vice-président à la direction, Gestion des risques, le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances, et la première vice-présidente à la direction, Ressources humaines, Affaires corporatives et Opérations. Le groupe de travail aide à voir à ce que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeants, les preneurs de risques importants et l'ensemble des employés à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le comité de gestion des risques du Conseil prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe de travail au comité de ressources humaines.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation, par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de gestion des risques de marché et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le diagramme de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et des comités de révision des produits et activités.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance des modèles de risque et cadre de validation

L'exposition de la Banque aux principaux risques, tels que le risque de crédit et le risque de marché, est évaluée, dans la plupart des cas, au moyen de modèles. Le cadre de gouvernance pour la validation des modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques et normes de gestion du risque de modèle, le groupe de validation des modèles et le comité de supervision des modèles. Les politiques et normes établissent les principes et les règles applicables aux groupes responsables de l'élaboration et de la validation des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles de prise de décisions automatisées en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise, les modèles IFRS 9 et les modèles de criminalité financière.

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au « risque de modèle », ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de validation des modèles rigoureux afin d'en assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'examen des modèles et de la fréquence minimale de tels examens. La Banque estime que la meilleure protection contre le risque de modèle est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente et chef de la conformité bénéficie d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité rencontre régulièrement le président du CGR, avec lequel elle a un lien hiérarchique, en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec lui les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des exigences réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces exigences;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- formation continue de tous les employés;
- processus d'échange d'information entre les secteurs, les unités d'affaires et la Conformité;
- surveillance et évaluation indépendantes afin d'évaluer l'efficacité de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation par les unités d'affaires et de détecter les lacunes ou non-conformités dans l'application des politiques, des normes et des procédures mises en place;
- rapports trimestriels et annuel au CGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité et sur toute modification au cadre de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation et à son efficacité;
- processus d'attestation annuelle.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, donne à la direction et au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise par la Banque de ses activités, fournit des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ce service aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ses principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et en formulant des recommandations pour les renforcer et promouvoir la solidité de la Banque à long terme.

Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problématiques soulevées, puis d'en assurer le suivi rigoureux.

La première vice-présidente, Audit interne, relève de la présidente du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et elle peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit. Le champ d'examen de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs d'exploitation, services centralisés et filiales de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque, et elle est complétée par une série de politiques et normes internes qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- tests de tension et simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- processus de révision et renouvellement;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement.

Reddition de comptes

Un rapport de gestion intégré des risques est présenté trimestriellement à la haute direction et au CGR faisant état de l'évolution du portefeuille de crédit et des faits saillants couvrant les éléments suivants :

- la croissance du volume du portefeuille de crédit par secteur d'exploitation;
- la répartition du portefeuille de crédit, selon les différents critères pour lesquels des limites de concentration sont établies;
- la variation des provisions pour pertes de crédit;
- la variation des prêts dépréciés;
- l'évolution des comptes sous surveillance.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit, soit l'approche de notation interne (NI) avancée ou l'approche standardisée, tel que définies par l'Accord de Bâle pour fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI avancée, que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD);
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau à la page suivante.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2016.	1996-1998, 2000-2002 Octobre 2008 – Décembre 2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2016.	2000-2003 et 2008-2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2000. L'historique des notations observées par S&P au cours de la période de 1975 à 2011.	Aucune période spécifique	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2014.	1991-1992, 1994, 1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. Pour évaluer le risque de crédit, des modèles NI avancés sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires et les marges de crédit. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes de crédit. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examens périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la probabilité de défaut du débiteur. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les normes de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que les normes de révision et renouvellement et de quantification du risque, requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

Les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes. Le tableau suivant présente le regroupement de PD et la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers qui y est associée.

Cotes internes de risque de défaut – Portefeuille de crédit aux particuliers *

PD (%)	Descriptif ⁽¹⁾
0,000–0,144	Excellent
0,145–0,506	Bon
0,507–2,681	Satisfaisant
2,682–9,348	À signaler
9,349–99,999	Faible
100	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 8 – *Prêts et provisions pour pertes de crédit* afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour 10 différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, institutions financières, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agriculture, assurances et financement de projets – partenariats publics privés.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau suivant présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut – Entreprises et administrations publiques *

Cotes	PD (%) – Entreprises et institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif ⁽¹⁾
1–2,5	0,000–0,102	0,000–0,059	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3–4	0,103–0,461	0,060–0,341	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5–6,5	0,462–5,624	0,342–6,275	BB+ à B	Ba1 à B2	Satisfaisant
7–7,5	5,625–15,283	6,276–20,098	B- à CCC+	B3 à Caa1	À signaler
8–8,5	15,284–99,999	20,099–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3	Faible
9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 8 – *Prêts et provisions pour pertes de crédit* afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de perte en cas de défaut indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité de crédit dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles, ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non-anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté.

Une liste de comptes sous surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- les dérogations;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles ou des modifications aux modèles existants est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires et un rapport sommaire de toutes les modifications aux modèles est soumis au CGR une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut et de facilité font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes.

Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires. Le groupe de Gestion des risques présente annuellement au CGR un rapport sommaire de l'ensemble des validations.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles du risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la probabilité de défaut du débiteur;
- l'exposition en cas de défaut;
- la perte en cas de défaut;
- la corrélation de la probabilité de défaut entre les divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, conformément aux règles applicables, la Banque adopte une approche prudente lors de la qualification des clients, et elle utilisera par exemple un taux d'intérêt plus élevé afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes de crédit. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Processus de révision et renouvellement

La Banque révisé périodiquement les dossiers de crédit. Le processus de révision lui permet d'actualiser les renseignements sur la qualité des facilités émises et couvre, entre autres, les cotes de risque, le respect des conditions de crédit et le comportement du débiteur. Le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé au moins une fois par année. Suite à cette révision périodique, pour les crédits à demande ou inutilisés, la Banque décide si elle veut poursuivre sa relation d'affaires avec l'emprunteur et, s'il y a lieu, révisé les conditions de crédit.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle.

La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques, normes et procédures visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instrument financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut élevé. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit un rapport de surveillance détaillé (appelé « liste de surveillance » ou *watchlist*) qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 3 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes de crédit est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts dépréciés et des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La norme régissant l'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités d'intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2018 et 2017, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de vente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des instruments financiers dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 17 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié.

Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces deux éléments sont établis en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances et varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres : de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec la plupart de ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annexes* (CSAs), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSAs en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSAs.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats d'instruments financiers dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle *

(en millions de dollars canadiens)

						Au 31 octobre 2018
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	45 926	8 287	–	–	–	54 213
Crédits rotatifs admissibles	2 829	3 447	–	–	–	6 276
Particuliers – autres	15 461	1 589	–	–	14	17 064
	64 216	13 323	–	–	14	77 553
Autres que particuliers						
Entreprises	50 750	17 588	16 657	29	3 503	88 527
États souverains	27 131	5 234	41 364	47	139	73 915
Institutions financières	4 107	303	75 839	4 122	738	85 109
	81 988	23 125	133 860	4 198	4 380	247 551
Portefeuille de négociation	–	–	–	9 620	–	9 620
Titrisation	1 474	–	–	–	3 272	4 746
Total – Risque de crédit brut	147 678	36 448	133 860	13 818	7 666	339 470
Approche standardisée	13 152	253	14 577	3 965	356	32 303
Approche NI avancée	134 526	36 195	119 283	9 853	7 310	307 167
Total – Risque de crédit brut	147 678	36 448	133 860	13 818	7 666	339 470

(en millions de dollars canadiens)

						Au 31 octobre 2017
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total
Particuliers						
Hypothèques résidentielles	41 308	7 720	–	–	–	49 028
Crédits rotatifs admissibles	2 834	3 362	–	–	–	6 196
Particuliers – autres	15 169	1 452	–	–	14	16 635
	59 311	12 534	–	–	14	71 859
Autres que particuliers						
Entreprises	44 554	16 002	16 553	14	2 936	80 059
États souverains	24 325	4 024	35 289	314	144	64 096
Institutions financières	4 505	193	77 902	3 279	641	86 520
	73 384	20 219	129 744	3 607	3 721	230 675
Portefeuille de négociation	–	–	–	8 309	–	8 309
Titrisation	1 324	–	–	–	3 416	4 740
Total – Risque de crédit brut	134 019	32 753	129 744	11 916	7 151	315 583
Approche standardisée	11 154	230	29 192	3 110	366	44 052
Approche NI avancée	122 865	32 523	100 552	8 806	6 785	271 531
Total – Risque de crédit brut	134 019	32 753	129 744	11 916	7 151	315 583

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions sur le bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché.

La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation et de tenue de marché comprennent la prise de positions, notamment sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.

Le risque de marché découle de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- risque de taux d'intérêt : lié aux changements dans la structure par échéance (et/ou à la volatilité implicite) des taux d'intérêt des instruments financiers tels que les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés;
- risque de taux de change : lié aux variations (et/ou à la volatilité implicite) dans les taux de change des instruments financiers tels que les placements dans des filiales non canadiennes, les prêts et titres libellés en devises, les flux de trésorerie futurs en devises et les instruments financiers dérivés;
- risque sur actions : lié aux changements dans l'ensemble des prix des actions (risque général sur actions) ou dans les caractéristiques propres à un titre d'une entité (risque spécifique sur actions), et/ou à leur volatilité implicite, pour les instruments financiers comme les actions ordinaires et les options;
- risque sur les produits de base : lié aux variations (et/ou à leur volatilité implicite) des prix des produits de base pour les instruments financiers négociés en bourse ou hors bourse, comprenant soit des produits de base physiques, soit des dérivés sur produits de base;
- risque de crédit lié aux activités de négociation : lié aux changements dans la solvabilité de tous les émetteurs (risque de crédit général lié aux activités de négociation) ou dans les caractéristiques propres à un émetteur (risque de crédit spécifique lié à l'émetteur), et/ou à leur volatilité implicite, principalement par l'intermédiaire des portefeuilles de la Banque de titres de créance et de portefeuilles de dérivés de crédit, dont la valeur pourrait subir l'incidence défavorable de la variation des écarts de taux, de la migration de crédit ou des taux de défaillance;
- risque de corrélation implicite : lié aux changements dans les corrélations implicites entre deux ou plusieurs facteurs de risque principalement dans les instruments financiers dérivés complexes avec plusieurs facteurs de risque corrélés;
- risque de liquidité du marché : lié à un ralentissement important ou, dans le pire des cas, à une interruption dans le niveau d'activité prévu pour un marché précis ou pour divers instruments, qui rendrait alors les instruments visés moins liquides ou illiquides; la Banque est ainsi exposée à des pertes pouvant découler de l'incapacité à exécuter ses transactions aux prix habituellement pratiqués, ce qui peut donner lieu à un prix qui ne représente pas le prix réel auquel la position peut être entièrement dénouée; la quasi-totalité des instruments négociés est exposée à ce type de risque selon, notamment, la fréquence et le volume des transactions;

- risque des stratégies de couverture et de diversification du portefeuille (risque de base) : lié aux changements dans les corrélations réalisées entre deux ou plusieurs facteurs de risque; des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent atténuer l'effet bénéfique de la diversification du portefeuille puisque plusieurs des positions pourraient présenter une corrélation plus importante que prévu, ce qui donnerait lieu à des pertes simultanées; par ailleurs, des changements défavorables dans les corrélations réalisées peuvent réduire l'efficacité des stratégies de couverture si la position sous-jacente et la position de couverture présentent une corrélation moins importante que prévu.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la négociation pour le compte de la Banque, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent les instruments financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance ainsi que ceux détenus soit à des fins de gestion de la liquidité quotidienne, soit pour le maintien d'un rendement cible ou pour la gestion de l'appariement du bilan de la Banque.

Gouvernance

Le CGR est responsable d'approuver la politique-cadre de gestion du risque de marché, ainsi que les mesures et cibles de la Banque en matière d'appétit pour ce risque. Le président et chef de la direction de la Banque, à titre de détenteur ultime des limites de risque de marché, est responsable de gérer le risque de marché de la Banque en fonction des cibles d'appétit pour les risques établies et approuvées par le Conseil tout en générant un rendement acceptable sur le capital affecté au risque de marché. Le président et chef de la direction délègue des pouvoirs en matière de prise de risque aux personnes responsables des lignes d'affaires qui relèvent de lui. Les unités d'affaires sont responsables du risque de marché qui découle de leurs activités, et doivent ainsi gérer ce risque activement. Le comité de gestion du risque de marché examine le risque de marché à l'échelle de la Banque, surtout les activités de négociation, et s'assure que l'ampleur et la composition des risques demeurent conformes aux cibles d'appétit pour le risque de marché et aux limites de risque de la Banque. Ce comité s'assure également que la gestion des risques s'effectue dans un contexte transparent, discipliné et contrôlé.

La gestion du risque de marché s'appuie sur un cadre de contrôle intégré, et elle est supervisée par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de manière continue son cadre de gestion et de surveillance du risque de marché.

Une politique-cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à cette catégorie de risque. La politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, dont la plupart sont décrits à la page précédente. Elle définit également le lien entre le cadre de l'appétit pour le risque de marché de la Banque approuvé par le Conseil et le cadre établissant les limites de risque de marché pour toutes les unités d'affaires de la Banque autorisées à prendre ces risques. Les limites de risque de marché permettent de fixer des seuils de tolérance pour les unités d'affaires ou les portefeuilles afin de respecter les cibles d'appétit pour le risque de la Banque. Ces cibles sont reproduites à l'échelle des unités d'affaires selon une hiérarchie des différents types de limites (par exemple : valeur à risque (VaR), VaR en période de tension (SVaR), tests de tension) et selon un processus approprié d'escalade des dépassements.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

				Au 31 octobre 2018	
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	226	12 269	261	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	55 817	51 575	4 242	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 668	–	5 668	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	8 298	–	8 298	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 159	–	18 159	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	146 082	5 417	140 665	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	8 608	7 625	983	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	64	–	64	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	7 019	–	–	7 019	
	262 471	64 843	190 348	7 280	
Passifs					
Dépôts	170 830	7 187	163 643	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 801	–	6 801	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 780	17 780	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 998	–	19 998	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	6 036	4 807	1 229	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	20 100	3 733	16 367	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	186	–	186	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 638	21	910	4 707	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	747	–	747	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	248 116	33 528	209 881	4 707	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation présentés aux pages suivantes.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.

(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

(5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 802	154	8 385	263	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	47 536	46 825	711	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Disponibles à la vente	8 552	–	8 552	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
Détenues jusqu'à leur échéance	9 255	–	9 255	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 789	–	20 789	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁵⁾
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽⁶⁾	136 457	5 638	130 819	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	8 423	7 508	915	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	56	–	56	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 957	–	–	5 957	
	245 827	60 125	179 482	6 220	
Passifs					
Dépôts	156 671	5 692	150 979	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	5 991	–	5 991	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	15 363	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 767	–	21 767	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁵⁾
Instruments financiers dérivés	6 612	6 045	567	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	20 098	4 452	15 646	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	252	–	252	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 506	15	945	4 546	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	9	–	9	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	232 269	31 567	196 156	4 546	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation présentés aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.
- (5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (6) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements de clients en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la VaR, la SVaR et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios.

Modèles de la VaR et de la SVaR

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par produit et par type de risque, ainsi que le risque global par portefeuille, pour l'ensemble de la Banque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Pour la VaR, la Banque utilise une répartition historique des prix afin de calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes historiques de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché et une période de détention de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs de risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs de risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette dernière ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque lié au modèle de la Banque.

Activités de négociation

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2018			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,0)	(5,9)	(4,1)	(5,9)
Taux de change	(0,5)	(2,7)	(1,2)	(1,4)
Actions	(1,6)	(5,8)	(3,5)	(4,7)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(1,7)	(1,0)	(0,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	4,6	7,0
VaR totale de négociation	(3,1)	(7,4)	(5,2)	(5,9)

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2017			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(2,1)	(7,8)	(4,1)	(4,1)
Taux de change	(0,8)	(3,7)	(2,2)	(1,0)
Actions	(2,2)	(14,2)	(3,4)	(2,5)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(2,0)	(0,8)	(0,7)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,3	4,4
VaR totale de négociation	(3,6)	(11,1)	(5,2)	(3,9)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ^{(1)*}

(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2018			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(7,5)	(15,7)	(11,8)	(13,6)
Taux de change	(0,5)	(4,1)	(1,5)	(2,4)
Actions	(1,2)	(9,3)	(3,5)	(9,3)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(2,9)	(1,8)	(2,2)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	8,9	17,7
SVaR totale de négociation	(4,0)	(17,8)	(9,7)	(9,8)

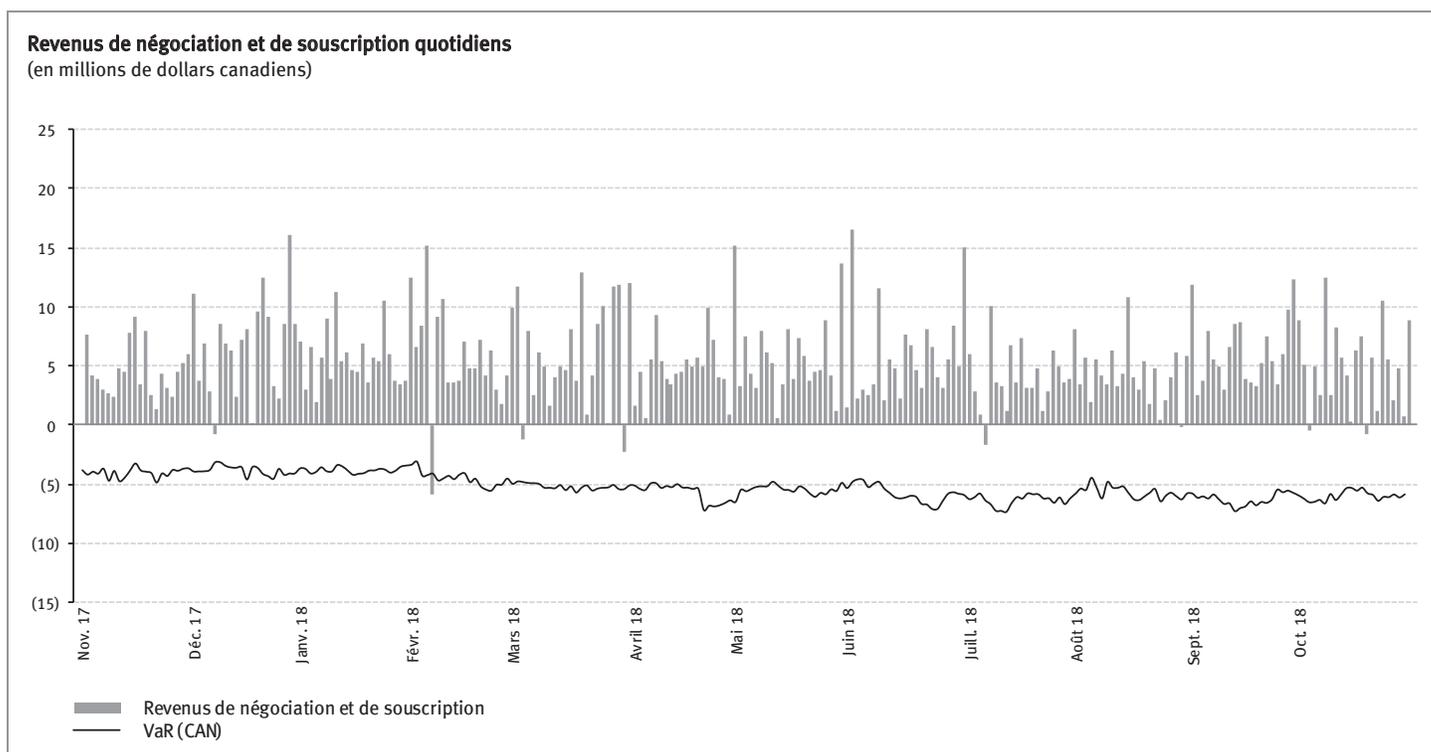
(en millions de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 octobre 2017			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,1)	(13,4)	(8,1)	(10,6)
Taux de change	(1,0)	(8,6)	(2,6)	(1,7)
Actions	(2,5)	(16,3)	(4,6)	(5,3)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(2,7)	(1,0)	(0,7)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	9,2	10,2
SVaR totale de négociation	(3,9)	(13,7)	(7,1)	(8,1)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir des jours différents et pour divers types de risques.

- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

La moyenne de la VaR totale de négociation de 5,2 M\$ pour l'exercice 2018 est demeurée stable par rapport à l'exercice 2017. La moyenne de la SVaR totale de négociation, qui se chiffre à 9,7 M\$ pour l'exercice 2018, se compare à 7,1 M\$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement d'une hausse du risque de taux d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 97 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018. De plus, 4 jours ont été marqués par des pertes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Une seule de ces pertes excédait la VaR.



Tests de tension et simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements potentiels à faible probabilité. Les tests de tension couvrent une gamme complète de facteurs de risque (en tenant compte de leurs interrelations) afin d'identifier les principaux risques et vulnérabilités potentiels découlant des expositions de la Banque selon plusieurs événements plausibles. Les tests de tension sont effectués sur des facteurs de risque unique ou des facteurs de risque multiples, ou d'après des événements historiques.

Ces simulations de crises donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des différents scénarios chocs suivants :

- taux d'intérêt : augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
- actions : effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une volatilité moindre; augmentation de la volatilité de la structure des échéances combinée à une diminution du cours des actions;
- contrats sur produits de base : augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
- taux de change : dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Contrôle du risque

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille et par unité d'affaires. Tous les trimestres, le CGR examine les résultats de la VaR ainsi que ceux d'autres mesures de risque, incluant les situations de dépassement des limites établies dans la politique, le cas échéant.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon de un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour de plus amples renseignements liés au capital économique, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Une politique distincte régit l'établissement des prix et les ajustements d'évaluation à l'égard des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt structurel est évaluée et contrôlée principalement au moyen de l'impact de simulations de crises et de chocs de marché sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque et sur le revenu net d'intérêts prévu pour les 12 prochains mois. Ces mesures reposent sur des projections de flux de trésorerie établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. La Banque a notamment élaboré des hypothèses clés concernant le niveau des remboursements anticipés de prêts, le remboursement des dépôts et le comportement des clients auxquels des garanties de taux ont été accordées. Ces hypothèses spécifiques ont été élaborées à partir d'analyses historiques et sont revues fréquemment.

L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein de la Trésorerie corporative.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

Le 5 octobre 2018, le BSIF a publié, aux fins de consultation publique, une nouvelle ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) visant à remplacer la ligne directrice actuelle. La ligne directrice proposée par le BSIF intègre la plupart des directives du document du CBCB publiées en avril 2016 qui fixent les normes de gestion du RTIPB. L'objectif du BSIF avec cette consultation publique est de s'assurer que les méthodes que devraient employer les institutions financières en ce qui concerne la mesure, la gestion et le suivi du RTIPB, ainsi que les pratiques du BSIF en matière de surveillance, continuent de refléter fidèlement et dans leur intégralité les principes qui sous-tendent la définition d'un cadre permettant de gérer prudemment les RTIPB. La Banque s'emploie actuellement à se conformer à la nouvelle ligne directrice proposée par le BSIF dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève de la Trésorerie corporative. À cet égard, les dirigeants et employés de la Trésorerie corporative sont responsables de l'identification et de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution et à la surveillance de ces activités. De plus, ils sont responsables de s'assurer de la conformité à la politique relative au risque structurel de taux d'intérêt. Le bureau de la présidence approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations de la Trésorerie corporative. La supervision opérationnelle est confiée à deux comités : le comité des prévisions et le comité de financement inter-secteurs. Le premier analyse les différentes mesures du risque structurel de taux d'intérêt. Le deuxième s'assure que le système d'établissement des prix de cession interne des fonds est approprié et qu'il tient compte de tous les nouveaux produits offerts. Les deux comités relèvent du comité de gestion de l'appariement du bureau de la présidence.

Tests de tension et simulations de crises

Des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018		
	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(140)	9	(131)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	154	17	171
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	10	19	29
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	34	8	42

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2017		
	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(191)	36	(155)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	159	(6)	153
Effet sur le revenu net d'intérêts			
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	3	44	47
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(7)	(11)	(18)

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de ces titres dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur le revenu net d'intérêts et les capitaux propres. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir en partie ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, des gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion de l'exposition au risque structurel de change vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le Conseil qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités* en mai 2014 et ces *Normes de liquidités* sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent six chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique.

La ligne directrice du BSIF intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR et a pour but de prescrire un format standardisé dans l'ensemble de l'industrie bancaire. Les BSI canadiennes ont mis en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR en janvier 2015.

La Banque surveille actuellement le ratio NSFR et le respectera au moment de la date d'entrée en vigueur. En juin 2015, le CBCB a publié le document final portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Dans le but d'améliorer la transparence de la divulgation du NSFR, ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique de ce ratio. Le 6 février 2018, le BSIF a avisé les institutions de dépôts canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre du NSFR au 1^{er} janvier 2020, soit un an plus tard que prévu.

Enfin, la Banque produit des rapports, intitulés *Étude d'impact quantitative* (*Quantitative Impact Study* ou QIS), qui sont remis à la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les résultats de ces QIS permettent à la BRI de suivre l'évolution de la mise en place des règles de Bâle III.

Gouvernance

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des liquidités ainsi que des besoins de financement à l'échelle de la Banque et couvre les activités suivantes :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et la réalisation du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de gestion des liquidités, de la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement, du plan de financement annuel et du plan de contingence des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de *Normes de liquidités*, ainsi que de réglementations nationales et internationales auxquelles la Banque est assujettie;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité, globalement et par devise;
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

La politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi deux niveaux de limites. Le premier niveau de limites comprend la situation de trésorerie globale de la Banque et est approuvé par le Conseil, tandis que le second niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le CRG. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des risques, soutenu par la Trésorerie Corporative, soumet toute demande de révision de limite proposée au CRG. Si ce dernier approuve la demande, il la soumet à l'approbation du Conseil seulement s'il est question du premier niveau de limites.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative, du groupe de Gestion des risques et de l'Audit interne. Conformément aux responsabilités qui leur sont attribuées dans leur mandat respectif, les membres de ce comité sont également sollicités comme intervenants dans l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du risque et dans la mise en œuvre des politiques.

Par l'entremise du comité de liquidité et de financement, la Trésorerie corporative présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidité, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, la direction de la Trésorerie corporative intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées aux directions du secteur Finances et du groupe de Gestion des risques ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement, et la surveillance de la conformité à la politique qui en découle soient assumées par la Trésorerie corporative, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité de s'assurer qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et de veiller au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. Le secteur assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, de financement et de nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, de financement et de nantissement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par la Trésorerie corporative.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe pour ces centres des limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour disposer de tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios qui sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque et/ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios sont revus et présentés pour approbation du Conseil une fois l'an.

Dans le cadre de ses simulations, la Banque analyse le scénario d'une crise sévère de liquidité où elle éprouve des difficultés dans un contexte de marché financier perturbé. Ce scénario réduit de façon significative l'accès à ses canaux de financement et la négociabilité de ses actifs.

Les résultats des simulations de crises indiquent à la Banque les liquidités dont elle pourrait avoir besoin dans chaque scénario et, compte tenu du niveau d'appétit pour le risque de liquidité accepté, permettent à la Banque de gérer les risques non souhaités. Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses sous-jacentes couvrant un vaste éventail d'aspects, y compris la marge de sécurité, les sûretés sur les actifs liquides, la perte de dépôts, l'utilisation de garanties et les actifs affectés en garantie. Une estimation des besoins de financement des passifs éventuels est également prise en compte. Le risque de liquidité éventuel représente la possibilité que la Banque requière un financement important en raison d'événements tels qu'une hausse imprévue des prélèvements sur les marges octroyées, des retraits de dépôts, une augmentation des exigences de garanties ou d'autres éléments déclencheurs intégrés dans les documents juridiques.

Les scénarios reposent sur les hypothèses suivantes :

- le non-renouvellement partiel à l'échéance d'une grande partie du financement non garanti de la Banque sur le marché institutionnel;
- le non-renouvellement d'une partie des dépôts des particuliers et des entreprises;
- des retraits massifs de dépôts à vue;
- le renouvellement partiel de prêts;
- des prélèvements sur les marges octroyées;
- des garanties additionnelles requises pour la Banque en cas d'une révision à la baisse de sa notation de crédit;
- un accès restreint au marché des devises.

Sur une base mensuelle, les résultats de ces simulations de crises sont passés en revue par le comité de liquidité et de financement alors que le Conseil examine les résultats chaque trimestre.

Enfin, la Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de tests de tension. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018					2017
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	–	12 756	2 469	10 287	6 845
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	22 843	21 202	44 045	23 220	20 825	19 321
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 492	7 916	22 408	15 868	6 540	4 705
Autres titres de créance	5 486	2 800	8 286	2 888	5 398	3 485
Titres de participation	26 962	25 565	52 527	35 916	16 611	19 663
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 101	–	9 101	5 815	3 286	5 392
Au 31 octobre 2018	91 640	57 483	149 123	86 176	62 947	
Au 31 octobre 2017	83 650	58 254	141 904	82 493		59 411

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	30 205	27 769
Filiales canadiennes	11 543	9 871
Filiales et succursales étrangères	21 199	21 771
	62 947	59 411

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	35 838	31 146
Dollar américain	22 663	21 260
Autres devises	4 446	7 005
	62 947	59 411

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2018					2017
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 356	–	11 356	2 258	9 098	8 883
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	24 636	25 642	50 278	31 098	19 180	15 275
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	12 946	8 405	21 351	16 699	4 652	5 877
Autres titres de créance	5 090	1 966	7 056	3 015	4 041	3 686
Titres de participation	33 137	27 334	60 471	38 470	22 001	14 905
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 348	–	9 348	5 051	4 297	6 804
Au 31 octobre 2018	96 513	63 347	159 860	96 591	63 269	
Au 31 octobre 2017	86 957	51 234	138 191	82 761		55 430

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction juridique ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de vente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 octobre 2018				
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en garantie	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	87	2 382	10 287	–	12 756	0,9
Valeurs mobilières	20 787	–	48 996	–	69 783	7,9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	17 781	378	–	18 159	6,8
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	28 670	–	3 286	114 126	146 082	10,9
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 608	8 608	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	645	645	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	601	601	–
Goodwill	–	–	–	1 412	1 412	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 314	1 314	–
Autres actifs	–	–	–	3 111	3 111	–
	49 544	20 163	62 947	129 817	262 471	26,5

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 octobre 2017				
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en garantie	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	76	1 881	6 845	–	8 802	0,8
Valeurs mobilières	23 595	–	41 748	–	65 343	9,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	15 363	5 426	–	20 789	6,2
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽⁴⁾	30 775	–	5 392	100 290	136 457	12,5
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 423	8 423	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	631	631	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	558	558	–
Goodwill	–	–	–	1 409	1 409	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 239	1 239	–
Autres actifs	–	–	–	2 176	2 176	–
	54 446	17 244	59 411	114 726	245 827	29,1

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (4) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements de clients en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les Banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*High-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2018 est de 147 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
1 Total HQLA	s.o.	44 699	44 580
Sorties de trésorerie			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	41 263	2 784	2 741
3 Dépôts stables	19 176	575	568
4 Dépôts moins stables	22 087	2 209	2 173
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	61 553	32 021	32 428
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	12 096	2 908	2 728
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	42 599	22 255	22 262
8 Dettes non garanties	6 858	6 858	7 438
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	17 048	18 935
10 Exigences supplémentaires dont :	32 530	9 169	8 492
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	7 454	4 273	3 593
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 169	1 169	1 076
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	23 907	3 727	3 823
14 Autres engagements de crédit contractuels	1 634	534	265
15 Autres engagements de crédit conditionnels	87 865	1 325	1 306
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	62 881	64 167
Entrées de trésorerie			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	88 260	19 175	18 210
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	8 644	5 040	5 153
19 Autres entrées de trésorerie	8 286	8 286	10 564
20 Total des entrées de trésorerie	105 190	32 501	33 927
		Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁴⁾
21 Total des HQLA	s.o.	44 699	44 580
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	30 380	30 240
23 Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁵⁾	s.o.	147 %	147 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 87 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2018 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de liquidité et de financement.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les dépôts provenant de son réseau de distribution représentent la principale et la plus stable source de financement de la Banque. Les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer des valeurs mobilières. Afin de préserver le meilleur profil de financement possible, la Banque cherche à limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel et veille à diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est activement engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations peuvent être révisées en tout temps en fonction de divers facteurs, dont le contexte macroéconomique, les méthodologies utilisées par les agences de notation ou la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influencent la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur et pourrait également entraîner une obligation accrue de nantissement de garanties ou une diminution de la capacité d'exercer certaines activités commerciales garanties à un coût raisonnable, y compris des opérations de couverture et des produits dérivés. Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2018. Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement.

Notations de crédit de la Banque

	Au 31 octobre 2018			
	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dettes de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dépôts à long terme	Aa3		AA (bas)	A+
Dettes à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques ⁽¹⁾	Aa3	A	AA (bas)	A+
Dettes de premier rang ⁽²⁾	A3	BBB+	A (élevé)	A+
Dettes subordonnées	Baa2	BBB+	A	A
Dettes subordonnées FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB	BBB (élevé)	
Actions privilégiées FPUNV	Ba1 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2 (bas)	
Risque de contrepartie ⁽³⁾	Aa3/P-1			A+
Programme d'obligations sécurisées	Aaa		AAA	AAA
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

(1) Inclut la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que la dette de premier rang émise le ou après le 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

(2) Assujettie à une conversion du régime de recapitalisation interne des banques.

(3) Moody's utilise le terme « Risque de contrepartie » tandis que Fitch utilise plutôt le terme « Contrepartie dérivée ».

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2018	
	Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	1	12

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Stratégie de financement

Les principaux objectifs de la stratégie de financement sont les suivants :

- soutenir la croissance interne de la Banque au moyen d'une gestion prudente des liquidités et du financement;
- permettre à la Banque de survivre à des crises sévères;
- financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts stables et d'opérations de titrisation;
- financer le portefeuille de titres avec du financement institutionnel garanti et non garanti;
- limiter le financement à court terme sur le marché institutionnel;
- maintenir un accès actif au marché institutionnel et assurer une diversification.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en monnaies étrangères. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

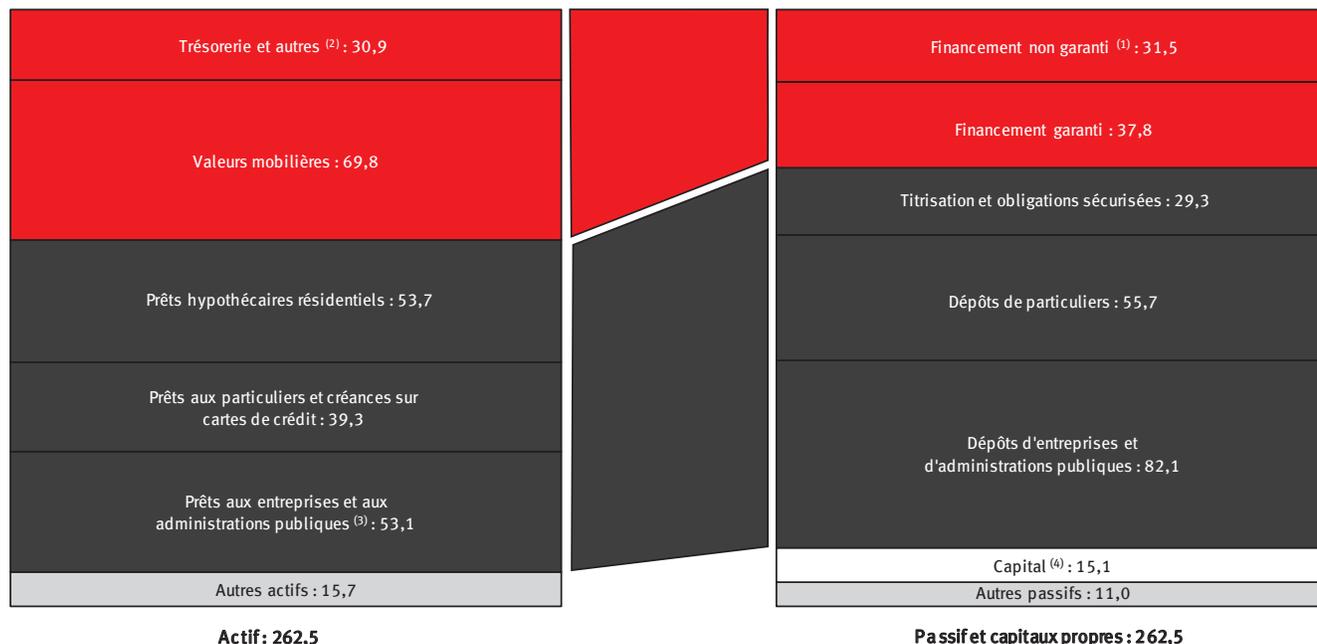
- mettre en œuvre une stratégie de dépôts diversifiés, incluant de nouvelles initiatives, sur une base régulière, afin d'accroître davantage le solde des dépôts;
- surveiller et contrôler l'exposition au risque de liquidité et les besoins de financement pour l'ensemble des entités de la Banque, les secteurs d'exploitation et les devises, au moyen d'un système d'établissement des prix de cession interne de fonds;
- intégrer le cadre réglementaire (les lignes directrices et les principes du BSIF sur la liquidité, ainsi que le cadre de Bâle III sur la liquidité) à la gestion quotidienne des liquidités et au plan de financement à long terme.

La composition du bilan de la Banque est bien diversifiée et appuyée par une stratégie de financement. La Banque surveille et analyse de façon continue les possibilités d'accès à un financement moins coûteux. La Banque vise à financer ses activités bancaires de base au moyen de dépôts de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques ainsi que de programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le graphique ci-dessous illustre la structure de financement de la Banque au 31 octobre 2018.

Structure de financement

Au 31 octobre 2018

(en milliards de dollars canadiens)



(1) Cette catégorie comprend les produits de financement à terme, négociables et non négociables.

(2) Correspond aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Cette catégorie comprend la dette subordonnée et les capitaux propres.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque dispose d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2018							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	705	7	8	–	720	–	50	770
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	641	1 719	4 088	1 377	7 825	197	–	8 022
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	562	1 797	17	2 033	4 409	4 789	4 633	13 831
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	–	329	329	908	3 591	4 828
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	2 244	226	1 404	3 874	3 088	13 138	20 100
Obligations sécurisées	–	1 494	–	–	1 494	–	6 791	8 285
Titrisation de créances sur cartes de crédit	36	–	–	–	36	874	–	910
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	747	747
	1 944	7 261	4 339	5 143	18 687	9 856	28 950	57 493
Financement garanti	36	3 738	226	1 404	5 404	3 962	19 929	29 295
Financement non garanti	1 908	3 523	4 113	3 739	13 283	5 894	9 021	28 198
	1 944	7 261	4 339	5 143	18 687	9 856	28 950	57 493
Au 31 octobre 2017	2 198	5 306	5 136	4 332	16 972	8 968	28 789	54 729

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients, comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des dommages punitifs, des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance des risques opérationnels, de même que la reddition de comptes à leur égard, permettent aux unités d'affaires et services centralisés :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ces risques à un niveau acceptable;
- de gérer les risques de façon proactive sur une base continue;
- de faire rapport sur les enjeux et les risques opérationnels importants à la haute direction et au Conseil.

Les principaux outils élaborés aux fins de ce cadre sont énumérés ci-après.

Collecte et analyse des données sur les pertes opérationnelles subies par la Banque

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles internes compilées à l'échelle de la Banque et de ses filiales. Les données sur les pertes opérationnelles internes sont saisies dans une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte, le type de risque en cause, la description de l'événement l'ayant occasionnée et la date d'occurrence de la perte, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes fondamentales de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation. Au cours des exercices 2018 et 2017, il n'y a pas eu de pertes significatives résultant d'un événement relié au risque opérationnel.

Collecte et analyse des incidents opérationnels externes observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Indicateurs de risques clés

Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels. Les indicateurs de risques clés servent à faire un suivi des profils de risque opérationnel et sont liés à des seuils critiques qui, une fois atteints, entraînent des mesures de la part de la direction. Les indicateurs de risques clés permettent aux unités d'affaires et aux services centralisés de suivre l'évolution des risques et de détecter de façon proactive toute variation défavorable de l'exposition au risque.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, prévoient des politiques et normes uniformes de gestion des risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et normes. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques et liés à la sécurité de l'information;
- gestion de la continuité des activités;
- gestion des risques liés aux tiers;
- gestion du risque de fraude;
- gestion du risque de modèles;
- gestion du risque des pratiques de vente;
- gestion du risque des données;
- révision et approbation de nouveaux produits et activités;
- confidentialité de l'information.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Le service des Risques opérationnels présente régulièrement au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR, de l'information sur l'état des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, sur les mesures prises à l'égard des risques et sur les expositions importantes aux pertes et aux risques émergents et assure ainsi que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque ou ses employés ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où la Banque exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des amendes et des sanctions ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation, car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité agit à titre d'agent principal de la conformité et de chef de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RPCFAT). Elle est responsable du programme de conformité et du programme de lutte contre le RPCFAT, pour l'ensemble des secteurs de la Banque.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque veille à assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect de la réglementation.

La gestion de ce risque permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme à tous égards importants aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève du service de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place des politiques et normes permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le RPCFAT;
- élaborer des programmes de formation en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT à l'intention des employés de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers;
- exercer une évaluation indépendante de la conformité de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers aux politiques et normes;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer toute modification quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont les suivants :

Plans de reprise des activités et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de reprise des activités et de règlement. Un plan de reprise des activités est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque élabore et met à jour régulièrement ses plans de reprise des activités et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence. Ces plans sont présentés aux organismes de réglementation nationaux. De plus, la Banque effectue les travaux de documentation d'un plan de règlement en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque.

Modification des exigences en matière de liquidités

Afin d'accroître la résistance du secteur bancaire, des règles internationales plus strictes sur les liquidités ont été adoptées par le CBCB en vertu de l'Accord de Bâle III et ont été mises en œuvre à l'échelle nationale. Au Canada, les règles relatives aux liquidités sont mises en œuvre progressivement depuis 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du risque de liquidité et de financement » du présent Rapport de gestion.

Surveillance réglementaire accrue pour les BISI

Depuis la désignation des six grandes banques canadiennes comme BISI en mars 2013, la surveillance par les agences de réglementation s'est accrue. Les agences de réglementation portent une attention particulière aux approches utilisées pour déterminer les ratios de fonds propres, à l'octroi de prêts hypothécaires garantis, à l'agrégation des données sur les risques et rapports sur les risques (*Risk Data Aggregation and Risk Reporting* ou RDARR), aux programmes de simulations de crises (*Stress Test*), à la mise en place de programmes de lutte contre le RPCFAT, aux programmes de reprise des activités et de règlement (*Living Will*) ainsi qu'à la mise en place de mesures efficaces pour combattre le cyberterrorisme. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les requêtes réglementaires et elle s'assure d'intégrer ces initiatives dans la gestion courante de ses affaires.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

En juillet 2018, des modifications au *Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ont été publiées et devraient entrer en vigueur vers la fin de l'année 2019. Elles auront un impact important pour les clients, notamment en ce qui a trait à l'information additionnelle à obtenir et à maintenir à jour, et nécessiteront des changements majeurs aux systèmes et processus qui y sont reliés. Le gouvernement du Canada a aussi publié une consultation en prévision de la revue quinquennale de la Loi sur le RPCFAT. Les banques canadiennes, dont la Banque, ont émis leurs commentaires et sont en attente du dépôt du projet de loi.

Loi sur le cannabis

Les impacts de la loi et des règlements portant sur la distribution et la possession de cannabis, tant au niveau des employés de la Banque que de la relation d'affaires avec les clients, ont été analysés au cours de la dernière année. Des mesures reflétant le positionnement de la Banque à cet égard ont été mises en place au cours de l'exercice 2018.

Norme commune de déclaration

La Norme commune de déclaration (NCD), élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), exige que les pays participants obtiennent certains renseignements de leurs institutions financières et échangent automatiquement ces renseignements avec d'autres pays participants sur une base annuelle. La NCD vise à lutter contre l'évasion fiscale et à promouvoir l'observation volontaire des lois fiscales. Plus de cent pays, incluant le Canada, ont accepté de procéder à l'échange de renseignements aux termes de la NCD.

La législation relative à la NCD est entrée en vigueur au Canada le 1^{er} juillet 2017. La NCD exige que les institutions financières canadiennes, incluant la Banque, recueillent et divulguent à l'Agence du revenu du Canada (ARC) certains renseignements sur les comptes financiers détenus par des résidents de pays autres que le Canada et les États-Unis. La Banque transmet ces renseignements via un processus de déclaration annuelle, la première déclaration ayant été produite à l'ARC le 1^{er} mai 2018.

Accord intermédiaire qualifié

L'accord intermédiaire qualifié (*Qualified Intermediary* ou QI) est un accord concernant les retenues à la source sur certains revenus de source américaine tels que les dividendes et les intérêts, ainsi que les déclarations d'informations relatives à ces revenus. Par le biais d'une entente contractuelle avec les autorités fiscales américaines, les entités qualifiées intermédiaires peuvent profiter d'un fardeau administratif réduit afin de permettre à leurs clients de profiter des taux d'imposition avantageux permis par les conventions fiscales. En janvier 2017, les termes de l'accord QI ont été modifiés. Ces nouvelles mesures ont été mises en place au cours de l'exercice 2018.

Alinéa 871(m) – Versements d'équivalents de dividendes

L'alinéa 871(m) du code fiscal américain (*Internal Revenue Code*) vise à s'assurer que les personnes non américaines s'acquittent d'un impôt sur des paiements pouvant être assimilés à des dividendes sur des actions américaines, lorsque ces paiements sont versés sur certains instruments dérivés. Les instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines ou des « indices non admissibles » conclus à partir du 1^{er} janvier 2017 sont visés par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. La date d'entrée en vigueur de certains volets de cette réglementation a été reportée du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2021.

Bonne conduite sur le marché des changes

Le Code global de bonne conduite sur le marché des changes (*FX Global Code*) est un code de bonne conduite volontaire s'appliquant à l'ensemble des participants du marché des changes de gros sur toutes les grandes places financières mondiales. Publié en mai 2017, le code représente l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de deux ans entre les banques centrales, dont la Banque du Canada, et les participants de marché des principaux centres financiers mondiaux. Le code définit les bonnes pratiques à suivre par les participants de marché afin de garantir la robustesse, l'équité et la transparence du marché des changes. Il couvre des domaines tels que l'éthique, la gouvernance, l'exécution des ordres – leur confirmation et leur règlement – ainsi que le partage d'informations et la gestion des risques. La mise en œuvre du code de bonne conduite est réalisée, et la Banque a publié une déclaration d'adhésion au *FX Global Code* dans son site Internet.

Enquête sur les pratiques de vente

Au cours de l'exercice financier 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le BSIF ont entamé une revue à l'échelle sectorielle des pratiques de vente des institutions financières au Canada. Les rapports découlant des examens effectués par ces régulateurs n'ont démontré aucun risque systémique en lien avec les pratiques de vente. Ayant comme priorité l'intérêt du client, la Banque a pris au sérieux ces rapports et a tenu compte promptement des recommandations de ces deux organismes.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le CGR du Conseil – à l'égard du risque de réputation couvrant toutes les opérations et pratiques de la Banque, incluant celles des tiers avec lesquels elle établit des relations d'affaires. Cette politique fixe les principes et les règles de gestion du risque de réputation. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du CRG.

Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, des Affaires publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Gestion du risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière suite à une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques ou financiers. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement vis-à-vis du plan adopté. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental représente la possibilité de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque en raison de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraînent une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore portent atteinte à la réputation de la Banque, comme les changements climatiques, la pollution ou encore la gestion des déchets. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente de propriétés contaminées par les clients de la Banque, ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient exposer la Banque au risque de crédit et de réputation. La Banque a mis en place une série de mesures écoresponsables permettant une meilleure gestion des émissions de gaz à effet de serre découlant de ses activités et assurant un environnement plus propre. La Banque est signataire du *Carbon Disclosure Project* qui recueille et publie l'information divulguée par les entreprises, à l'échelle mondiale, sur leur gestion des changements climatiques et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

La Banque est également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié au contexte juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent, pour leur part, intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe de Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement. La Banque publie chaque année son bilan de responsabilité sociale dans son site Internet, à l'adresse bnc.ca.

La Banque estime avoir un rôle à jouer dans la lutte aux changements climatiques. Elle soutient les efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur d'une économie plus respectueuse de l'environnement ainsi que d'un mode de développement économique durable et faible en émissions de GES. La Banque, ayant donné son appui au groupe de travail sur l'information financière reliée aux changements climatiques (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ou TCFD) du Conseil de stabilité financière, s'engage à inclure dans ses efforts de divulgation, des informations pertinentes reliées aux différentes questions abordées par ce groupe. Elle travaille d'ailleurs, notamment en collaboration avec des partenaires de l'industrie, au développement d'un cadre cohérent et utile de divulgation de données financières liées aux changements climatiques.

La Banque continue de recenser et de mesurer les risques liés au climat. Elle donne l'exemple dans ses propres activités en se concentrant sur l'efficacité énergétique, la réduction de l'intensité de ses émissions de GES et la mise en pratique des principes du bâtiment durable pour la conception et l'exploitation de ses établissements. La Banque suit également de près les réflexions, menées par diverses autorités provinciales et nationales, sur les enjeux liés au climat.

Principales estimations comptables

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Classement des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains prêts, ainsi que de certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés*, ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique Autres. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Les pertes de crédit attendues sont une estimation basée sur la pondération probabiliste des pertes de crédit sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois phases et l'application de l'information prospective font appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes de crédit et les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Pour de plus amples renseignements sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 25 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement font maintenant l'objet de certaines procédures en appel dans plusieurs juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent Rapport de gestion et à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. En juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15 qui clarifient certains éléments, notamment les éléments à prendre en compte pour déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de la Banque, y compris le revenu net d'intérêts, ne seront pas visés. Selon le principe fondamental de l'IFRS 15, la méthode utilisée pour comptabiliser les revenus tirés de contrats conclus avec des clients doit refléter le moment où les biens ou services promis sont transférés ainsi que le montant de contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Par conséquent, l'entité comptabilise des revenus pour une obligation de prestation quand celle-ci est remplie, c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou services sous-jacents à l'obligation de prestation est transféré au client.

Incidence à la transition

Pour la Banque, la transition à l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence importante sur le moment où les revenus tirés de contrats conclus avec des clients seront comptabilisés. Cependant, la présentation de certains revenus et de certains frais autres que d'intérêts dans l'état consolidé des résultats sera modifiée, puisqu'il faudra présenter les montants bruts. Actuellement, certains revenus sont présentés déduction faite de certains frais autres que d'intérêts. Ce changement dans la présentation n'aura pas d'incidence importante pour la Banque. À la transition, l'IFRS 15 permet de retraiter les périodes antérieures ou d'appliquer la norme selon une méthode rétrospective modifiée. La Banque a choisi d'appliquer la norme selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les états financiers comparatifs. Cet ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018 ne sera pas important.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – *Contrats d'assurance*

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Données financières supplémentaires

Tableau 1 – Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2018				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	3 382	826	837	885	834
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 784	988	955	869	972
Revenu total	7 166	1 814	1 792	1 754	1 806
Dotations aux pertes de crédit	327	73	76	91	87
Frais autres que d'intérêts	4 063	1 036	1 011	992	1 024
Charge d'impôts	544	139	136	124	145
Résultat net	2 232	566	569	547	550
Participations ne donnant pas le contrôle	87	16	23	25	23
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	550	546	522	527
Résultat par action ordinaire					
de base	6,01 \$	1,53 \$	1,54 \$	1,46 \$	1,48 \$
dilué	5,94	1,52	1,52	1,44	1,46
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,44 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,60 \$	0,60 \$
Privilégiés					
Série 28	–	–	–	–	–
Série 30	1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563
Série 32	0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438
Série 34	1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Série 36	1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375
Série 38	1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781
Série 40	0,9310	0,2875	0,2875	0,3560	–
Série 42	0,5323	0,5323	–	–	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	18,4 %	17,8 %	18,4 %	18,6 %	18,7 %
Actif total					
		262 471	257 637	256 259	251 065
Passif financier à long terme ⁽²⁾					
		747	753	755	8
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ selon l'IFRS 9					
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		404	413	382	371
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	339 372	337 508	339 160	339 885	340 950
moyen – dilué	343 240	341 395	343 280	343 900	345 458
fin de période		335 071	337 441	339 348	340 390
Par action ordinaire					
Valeur comptable		34,40 \$	33,91 \$	32,64 \$	31,75 \$
Cours de l'action					
haut	65,63 \$	65,63	64,29	64,08	65,35
bas	58,69	58,93	61,26	58,69	62,33
Nombre d'employés					
Nombre de succursales au Canada		428	428	428	429

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (2016 : 213 M\$). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

(2) Correspond à la dette subordonnée.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés et ne tiennent pas compte des prêts DAC. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

2017					2016				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
3 436	881	887	815	853	3 205	827	823	763	792
3 173	823	788	782	780	2 635	742	734	662	497
6 609	1 704	1 675	1 597	1 633	5 840	1 569	1 557	1 425	1 289
244	70	58	56	60	484	59	45	317	63
3 857	976	971	941	969	3 875	1 159	937	876	903
484	133	128	116	107	225	44	97	22	62
2 024	525	518	484	497	1 256	307	478	210	261
84	19	24	22	19	75	18	18	17	22
1 940	506	494	462	478	1 181	289	460	193	239
5,44 \$	1,40 \$	1,39 \$	1,30 \$	1,35 \$	3,31 \$	0,79 \$	1,32 \$	0,52 \$	0,68 \$
5,38	1,39	1,37	1,28	1,34	3,29	0,78	1,31	0,52	0,67
2,28 \$	0,58 \$	0,58 \$	0,56 \$	0,56 \$	2,18 \$	0,55 \$	0,55 \$	0,54 \$	0,54 \$
0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375	0,9500	0,2375	0,2375	0,2375	0,2375
1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563	1,0250	0,2562	0,2563	0,2562	0,2563
0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438	0,9750	0,2437	0,2437	0,2438	0,2438
1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	1,1373	0,3500	0,3500	0,4373	-
1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375	0,5733	0,5733	-	-	-
0,4724	0,4724	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18,1 %	17,8 %	18,2 %	17,9 %	18,4 %	11,7 %	11,0 %	18,7 %	7,7 %	9,5 %
245 827	240 072	239 020	234 119		232 206	229 896	220 734	219 301	
9	9	10	1 009		1 012	1 014	1 015	1 021	
206	240	213	226		281	251	300	234	
340 809	341 108	341 555	341 107	339 476	337 460	337 882	337 553	337 329	337 074
344 771	345 507	345 353	345 416	343 270	339 895	341 018	340 196	339 530	339 265
	339 592	341 580	341 524	340 810		338 053	336 826	337 418	337 535
	31,51 \$	30,84 \$	29,97 \$	29,51 \$		28,52 \$	28,39 \$	27,75 \$	27,77 \$
62,74 \$	62,74	56,44	58,75	56,60	47,88 \$	47,88	46,65	45,56	44,11
46,83	55,29	51,77	52,94	46,83	35,83	44,14	40,98	35,95	35,83
	21 635	21 526	21 290	21 295		21 770	21 731	20 105	20 114
	429	443	445	448		450	453	453	453

Tableau 2 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	3 526	3 645	3 436	3 240	3 011
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	3 885	3 208	2 639	2 817	2 672
Revenu total	7 411	6 853	6 075	6 057	5 683
Frais autres que d'intérêts	4 063	3 857	3 875	3 665	3 423
Contribution	3 348	2 996	2 200	2 392	2 260
Dotations aux pertes de crédit	327	244	484	228	208
Résultat avant charge d'impôts	3 021	2 752	1 716	2 164	2 052
Charge d'impôts	789	728	460	545	514
Résultat net	2 232	2 024	1 256	1 619	1 538
Participations ne donnant pas le contrôle	87	84	75	70	69
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	1 940	1 181	1 549	1 469
Actif moyen	265 762	248 351	235 913	222 929	206 680

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (2016 : 213 M\$; 2015 : 212 M\$ et 2014 : 177 M\$). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

Tableau 3 – Évolution du revenu net d'intérêts ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	2015	2014
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	2 212	2 069	1 955	1 860	1 770
Actif moyen	100 619	96 433	92 347	86 977	81 516
Actif moyen portant intérêts	95 344	91 633	87 266	81 430	75 963
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,32 %	2,26 %	2,24 %	2,28 %	2,33 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	510	431	372	323	312
Actif moyen	12 551	11 652	11 006	10 388	10 400
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	409	772	938	1 001	825
Actif moyen	100 721	94 991	87 491	86 466	85 427
Financement spécialisé aux États-Unis et International					
Revenu net d'intérêts ⁽⁴⁾	584	466	284	205	176
Actif moyen	9 270	7 519	5 319	2 275	771
Autres					
Revenu net d'intérêts	(189)	(93)	(113)	(149)	(72)
Actif moyen	42 601	37 756	39 750	36 823	28 566
Total					
Revenu net d'intérêts ⁽⁴⁾	3 526	3 645	3 436	3 240	3 011
Actif moyen	265 762	248 351	235 913	222 929	206 680

(1) Pour les exercices antérieurs à 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

(4) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (2016 : 213 M\$; 2015 : 212 M\$ et 2014 : 177 M\$). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

Tableau 4 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	2015	2014
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	388	349	376	387	388
Commissions de courtage en valeurs mobilières	195	216	235	273	333
Revenus des fonds communs de placement	438	412	364	320	251
Revenus des services fiduciaires	587	518	453	446	388
Revenus de crédit	126	130	110	112	98
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	277	231	236	223	217
Revenus sur cartes	159	132	119	128	134
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	280	279	258	238	234
Revenus (pertes) de négociation	941	409	154	209	106
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		140	70	82	103
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	77				
Revenus d'assurances, montant net	121	117	114	107	108
Revenus de change, autres que de négociation	95	81	81	88	89
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	28	35	15	26	44
Autres ⁽²⁾	173	159	54	178	179
	3 885	3 208	2 639	2 817	2 672
Canada	3 589	3 027	2 434	2 737	2 545
International					
États-Unis	108	136	124	72	126
Autres	188	45	81	8	1
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable en % du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	52,4 %	46,8 %	43,4 %	46,5 %	47,0 %
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	52,5 %	46,9 %	45,1 %	45,5 %	46,3 %

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts*. Suite à ce changement, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 (2016 : 213 M\$; 2015 : 212 M\$ et 2014 : 177 M\$). Ce reclassement n'a aucune incidence sur le *Résultat net*.

Tableau 5 – Revenus des activités de négociation⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	2015	2014
Marchés financiers					
Titres de participation	564	496	438	450	332
Titres à revenus fixes	265	294	263	237	207
Produits de base et devises	126	103	116	147	82
	955	893	817	834	621
Autres secteurs	176	97	80	151	122
	1 131	990	897	985	743

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Tableau 6 – Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014
Particuliers ⁽²⁾					
Phase 3	156	150	152	162	155
Phases 1 et 2	9	–	–	–	–
	165	150	152	162	155
Entreprises					
Phase 3	40	43	73	63	50
Phases 1 et 2 ⁽³⁾	21	(40)	250	–	–
	61	3	323	63	50
Gestion de patrimoine					
Phase 3	2	3	5	3	3
Phases 1 et 2	1	–	–	–	–
	3	3	5	3	3
Marchés financiers					
Phase 3	–	–	–	–	–
Phases 1 et 2	4	–	–	–	–
	4	–	–	–	–
Financement spécialisé aux États-Unis et International					
Phase 3	126	48	4	–	–
Phases 1 et 2	(3)	–	–	–	–
Prêts DAC	(29)	–	–	–	–
	94	48	4	–	–
Autres					
Phase 3	–	–	–	–	–
Phases 1 et 2 ⁽⁴⁾	–	40	–	–	–
	–	40	–	–	–
Total des dotations aux pertes de crédit	327	244	484	228	208
Prêts et acceptations moyens	139 887	130 882	122 559	108 740	99 548
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾ en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,19 %	0,19 %	0,21 %	0,21 %
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens	0,23 %	0,19 %	0,39 %	0,21 %	0,21 %

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts DAC.

(2) Incluant les créances sur cartes de crédit.

(3) Au cours de l'exercice 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés qui était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$. De plus, les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2016 comprenaient un montant de 250 M\$ relativement à l'enregistrement initial de cette provision sectorielle.

(4) Au cours de l'exercice 2017, les dotations aux pertes de crédit comprenaient une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit qui était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Tableau 7 – Frais autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014
Rémunération et avantages du personnel	2 466	2 358	2 161	2 160	2 049
Frais d'occupation	193	195	195	185	183
Technologie	375	364	367	352	335
Frais d'amortissement – immobilisations	43	41	38	38	39
Frais d'amortissement – technologie	245	204	220	182	178
Communications	63	61	67	69	68
Honoraires professionnels	244	254	276	233	227
Charge de restructuration ⁽¹⁾	–	–	131	86	–
Publicité et relations externes	91	87	83	77	80
Papeterie	23	24	25	24	25
Frais de déplacement et de développement des affaires	37	35	37	36	34
Sécurité et vols	26	26	45	15	43
Taxes sur capital et salaires	79	73	71	69	44
Divers	178	135	159	139	118
Total	4 063	3 857	3 875	3 665	3 423
Canada	3 750	3 571	3 601	3 457	3 223
International					
États-Unis	205	209	235	192	186
Autres	108	77	39	16	14
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽²⁾	54,8 %	56,3 %	63,8 %	60,5 %	60,2 %
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	54,6 %	55,9 %	58,2 %	58,6 %	58,6 %

(1) La charge de restructuration de 2016 comprenait 129 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 2 M\$ de frais d'occupation; celle de 2015 comprenait 51 M\$ de rémunération et avantages du personnel et 35 M\$ d'autres charges tels des frais d'occupation et des honoraires professionnels.

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Tableau 8 – Évolution des volumes moyens

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2018		2017 ⁽²⁾		2016 ⁽²⁾		2015 ⁽²⁾		2014 ⁽²⁾	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	16 282	1,27	15 802	0,72	14 079	0,46	11 771	0,26	10 313	0,28
Valeurs mobilières	78 640	1,58	66 591	1,75	60 784	1,98	57 494	2,25	57 559	2,42
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 372	1,26	19 878	1,03	19 038	0,75	25 610	0,79	24 789	0,68
Prêts hypothécaires résidentiels	51 452	2,75	50 754	2,61	46 213	2,69	41 719	2,85	38 517	3,02
Prêts aux particuliers	34 664	4,27	33 048	3,93	32 477	3,84	30 817	3,94	28 714	4,18
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	45 657	4,71	39 994	3,91	34 510	3,20	27 096	3,20	23 498	3,42
Prêts dépréciés, déduction faite des provisions	1 515	12,65	962	19,72	1 368	15,70	1 116	19,14	620	28,91
Actif portant intérêt	245 582	2,81	227 029	2,58	208 469	2,50	195 623	2,56	184 010	2,68
Autres actifs	20 180		21 322		27 444		27 306		22 670	
Actif total	265 762	2,60	248 351	2,36	235 913	2,12	222 929	2,15	206 680	2,31
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	50 499	1,12	48 408	1,01	44 510	1,13	42 480	1,20	43 000	1,31
Institutions de dépôts	5 980	1,45	7 567	0,69	12 468	0,39	10 925	0,24	8 685	0,24
Autres dépôts	110 697	1,62	98 279	1,20	85 874	1,10	76 063	1,12	63 919	1,22
	167 176	1,47	154 254	1,11	142 852	1,04	129 468	1,07	115 604	1,18
Dettes subordonnées	564	3,20	423	3,81	1 047	3,16	1 571	3,80	1 906	3,96
Engagements autres que des dépôts	47 762	1,20	44 204	0,74	38 804	0,31	40 374	0,41	44 230	0,91
Passif portant intérêt	215 502	1,57	198 881	1,11	182 703	0,98	171 413	1,03	161 740	1,19
Autres passifs	36 314		36 722		41 627		40 792		35 288	
Capitaux propres	13 946		12 748		11 583		10 724		9 652	
Passif et capitaux propres	265 762	1,27	248 351	0,89	235 913	0,76	222 929	0,79	206 680	0,93
Marge nette d'intérêts		1,33		1,47		1,36		1,36		1,38

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Pour les exercices antérieurs à 2018, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment les *Prêts*, les *Prêts dépréciés*, *déduction faite des provisions* et les *Dépôts*.

Tableau 9 – Répartition des prêts bruts et des acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)		2018		2017		2016		2015		2014	
		\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ^{(1) (2)}	70 591	48,1		66 398	48,4	58 265	45,2	54 004	46,1	50 011	46,5
Crédits rotatifs admissibles	4 211	2,9		4 217	3,1	4 178	3,2	4 093	3,6	4 033	3,7
Autres prêts aux particuliers	12 246	8,3		12 150	8,9	10 316	8,0	9 512	8,1	9 027	8,4
Agriculture	5 759	3,9		4 923	3,6	4 599	3,6	4 433	3,8	3 857	3,6
Pétrole et gaz	2 506	1,7		2 129	1,6	2 102	1,6	3 220	2,7	3 621	3,4
Mines	1 032	0,7		470	0,3	582	0,5	392	0,3	247	0,2
Services publics	2 715	1,9		2 347	1,7	1 814	1,4	1 385	1,2	813	0,8
Construction	2 976	2,0		2 787	2,0	2 419	1,9	2 308	2,0	1 898	1,8
Fabrication	5 536	3,8		4 341	3,2	3 597	2,8	3 765	3,2	3 689	3,4
Commerce de gros	2 163	1,5		2 066	1,5	2 021	1,6	1 908	1,6	2 006	1,9
Commerce de détail	3 069	2,1		3 431	2,5	2 911	2,3	2 965	2,5	3 275	3,0
Transports	2 770	1,9		2 593	1,9	3 013	2,3	1 956	1,7	1 223	1,1
Communications	1 597	1,1		1 662	1,2	1 578	1,2	1 254	1,1	1 540	1,4
Finance et assurances	4 732	3,2		4 932	3,6	3 872	3,0	2 679	2,3	1 482	1,4
Services immobiliers	9 997	6,8		9 104	6,6	8 310	6,5	8 131	6,9	7 190	6,7
Services professionnels	1 582	1,1		1 416	1,0	1 374	1,1	1 214	1,0	1 659	1,5
Éducation et soins de santé	2 988	2,0		2 749	2,0	2 623	2,0	2 612	2,2	2 730	2,5
Autres services	4 715	3,2		4 762	3,5	4 647	3,6	4 200	3,6	3 567	3,3
Gouvernement	1 445	1,0		1 452	1,1	1 201	0,9	450	0,4	539	0,5
Autres ⁽²⁾	2 534	1,7		1 233	0,9	7 537	5,9	5 326	4,5	4 366	4,1
Prêts DAC	1 576	1,1		1 990	1,4	1 846	1,4	1 424	1,2	791	0,8
	146 740	100,0		137 152	100,0	128 805	100,0	117 231	100,0	107 564	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Depuis le 1^{er} novembre 2016, les prêts acquis à des fins de titrisation par le secteur des Marchés financiers qui étaient présentés dans la catégorie *Autres* sont maintenant présentés dans la catégorie *Hypothèques résidentielles*. Les données au 31 octobre 2016 et celles des années précédentes ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

Tableau 10 – Prêts dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)		2018		2017		2016		2015		2014	
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾											
Particuliers	185			78		85		92		88	
Entreprises	187			121		190		157		158	
Gestion de patrimoine	17			4		5		5		2	
Marchés financiers	–			–		–		–		–	
Financement spécialisé aux États-Unis et International	15			3		1		–		–	
Autres	–			–		–		–		–	
Total des prêts dépréciés nets	404			206		281		254		248	
Prêts dépréciés bruts	630			380		492		457		486	
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	226										
Provisions individuelles et collectives sur prêts dépréciés				174		211		203		238	
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	404			206		281		254		248	
Taux de provisionnement	35,9 %			45,8 %		42,9 %		44,4 %		49,0 %	
En % des prêts et acceptations	0,3 %			0,2 %		0,2 %		0,2 %		0,2 %	

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts DAC.

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Tableau 11 – Provisions pour pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	735	769	555	605	578
Dotations aux pertes de crédit	327	244	484	228	208
Radiations	(367)	(320)	(282)	(278)	(197)
Dispositions	(24)	–	–	–	–
Recouvrements	45	13	13	13	15
Variations des taux de change et autres	(2)	(11)	(1)	(13)	1
Solde à la fin de l'exercice	714	695	769	555	605
Composition des provisions :					
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	226	174	211	203	238
Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés	498				
Provisions pour pertes de crédit sur engagements hors bilan et autres actifs	56				
Provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC	(66)	(24)	(12)	(14)	1
Sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz ⁽²⁾		139	204	–	–
Collective sur prêts non dépréciés ⁽³⁾		406	366	366	366

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts dépréciés ne tiennent pas compte des prêts DAC.
- (2) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- (3) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Tableau 12 – Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2018		2017 ⁽¹⁾		2016 ⁽¹⁾		2015 ⁽¹⁾		2014 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	55 688	32,6	52 175	33,3	51 163	36,0	47 394	36,3	44 963	37,5
Entreprises et administrations publiques	110 321	64,6	99 115	63,3	85 263	60,0	76 845	58,9	67 364	56,2
Institutions de dépôts	4 821	2,8	5 381	3,4	5 640	4,0	6 219	4,8	7 556	6,3
Total	170 830	100,0	156 671	100,0	142 066	100,0	130 458	100,0	119 883	100,0
Canada	156 054	91,4	145 288	92,8	131 869	92,8	116 315	89,2	105 621	88,1
International										
États-Unis	6 048	3,5	5 825	3,7	4 442	3,1	9 655	7,4	12 152	10,1
Autres	8 728	5,1	5 558	3,5	5 755	4,1	4 488	3,4	2 110	1,8
Total	170 830	100,0	156 671	100,0	142 066	100,0	130 458	100,0	119 883	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		21,2		21,2		22,0		21,9		21,9

- (1) La Banque a modifié le classement de certains montants présentés dans les *Dépôts* du bilan consolidé. Au 31 octobre 2017, un montant de 1 544 M\$ (1 358 M\$ au 31 octobre 2016) provenant des *Dépôts – Particuliers* a été reclassé dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*. Les données aux 31 octobre 2015 et 2014 n'ont pas été reclassées.

États financiers consolidés audités

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	104
Rapport de l'auditeur indépendant	105
Bilans consolidés	106
États consolidés des résultats	107
États consolidés du résultat global	108
États consolidés de la variation des capitaux propres	110
États consolidés des flux de trésorerie	111
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	112

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2018 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance et une évaluation indépendantes dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne et la première vice-présidente, Chef de la conformité et Chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficient respectivement d'un lien fonctionnel direct avec la présidente du comité d'audit et avec le président du comité de gestion des risques. Toutes deux disposent d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances

Montréal, Canada, le 4 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2018 et 2017 et au 1^{er} novembre 2017, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017 et au 1^{er} novembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board*.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Montréal, Canada, le 4 décembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

Bilans consolidés

		Au 31 octobre 2018 ⁽¹⁾	Au 1 ^{er} novembre 2017 ⁽¹⁾	Au 31 octobre 2017
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		12 756	8 801	8 802
Valeurs mobilières	Notes 4, 5 et 7			
À la juste valeur par le biais du résultat net		55 817	52 228	47 536
Disponibles à la vente				8 552
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		5 668	6 424	
Détenues jusqu'à leur échéance				9 255
Au coût amorti		8 298	6 653	
		69 783	65 305	65 343
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		18 159	20 789	20 789
Prêts	Notes 5 et 8			
Hypothécaires résidentiels		53 651	51 609	51 634
Aux particuliers		37 357	35 590	35 590
Créances sur cartes de crédit		2 325	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques		46 606	41 690	41 690
		139 939	131 136	131 161
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 801	5 991	5 991
Provisions pour pertes de crédit		(658)	(673)	(695)
		146 082	136 454	136 457
Autres				
Instruments financiers dérivés	Note 17	8 608	8 423	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 10	645	631	631
Immobilisations corporelles	Note 11	601	558	558
Goodwill	Note 12	1 412	1 409	1 409
Immobilisations incorporelles	Note 12	1 314	1 239	1 239
Autres actifs	Note 13	3 111	2 226	2 176
		15 691	14 486	14 436
		262 471	245 835	245 827
Passif et capitaux propres				
Dépôts	Notes 5 et 14	170 830	156 787	156 671
Autres				
Acceptations		6 801	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		17 780	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées		19 998	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	Note 17	6 036	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 5 et 9	20 100	20 122	20 098
Autres passifs	Note 15	5 824	5 791	5 758
		76 539	75 646	75 589
Dettes subordonnées	Note 16	747	9	9
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	Notes 19 et 23			
Actions privilégiées		2 450	2 050	2 050
Actions ordinaires		2 822	2 768	2 768
Surplus d'apport		57	58	58
Résultats non distribués		8 472	7 567	7 706
Autres éléments cumulés du résultat global		175	158	168
		13 976	12 601	12 750
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 20	379	792	808
		14 355	13 393	13 558
		262 471	245 835	245 827

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) La présentation des bilans consolidés au 31 octobre 2018 et au 1^{er} novembre 2017 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Karen Kinsley
Administratrice

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre	2018 ⁽¹⁾	2017
Revenus d'intérêts		
Prêts	5 632	4 715
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	771	598
Valeurs mobilières disponibles à la vente		227
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	152	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		130
Valeurs mobilières au coût amorti	174	
Dépôts auprès d'institutions financières	206	114
	6 935	5 784
Frais d'intérêts		
Dépôts	2 562	1 780
Passifs relatifs à des créances cédées	414	403
Dettes subordonnées	18	16
Autres	559	149
	3 553	2 348
Revenu net d'intérêts⁽²⁾	3 382	3 436
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	388	349
Commissions de courtage en valeurs mobilières	195	216
Revenus des fonds communs de placement	438	412
Revenus des services fiduciaires	587	518
Revenus de crédit	403	361
Revenus sur cartes	159	132
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	280	279
Revenus (pertes) de négociation	840	374
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		140
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	77	
Revenus d'assurances, montant net	121	117
Revenus de change, autres que de négociation	95	81
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	28	35
Autres	173	159
	3 784	3 173
Revenu total	7 166	6 609
Dotations aux pertes de crédit	327	244
	6 839	6 365
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	2 466	2 358
Frais d'occupation	236	236
Technologie	620	568
Communications	63	61
Honoraires professionnels	244	254
Autres	434	380
	4 063	3 857
Résultat avant charge d'impôts	2 776	2 508
Charge d'impôts	544	484
Résultat net	2 232	2 024
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés	105	85
Actionnaires ordinaires	2 040	1 855
Actionnaires de la Banque	2 145	1 940
Participations ne donnant pas le contrôle	87	84
	2 232	2 024
Résultat par action (en dollars)		
de base	6,01	5,44
dilué	5,94	5,38
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,44	2,28

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- (1) L'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global

Exercice terminé le 31 octobre	2018 ⁽¹⁾	2017
Résultat net	2 232	2 024
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	41	(64)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(13)	25
	28	(39)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		119
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(131)
		(12)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(11)	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5)	
	(16)	
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	51	33
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(46)	(26)
	5	7
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	(10)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	103	97
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	21	(21)
	122	76
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	140	22
Résultat global	2 372	2 046
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	2 284	1 966
Participations ne donnant pas le contrôle	88	80
	2 372	2 046

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) L'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

États consolidés du résultat global (suite)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2018 ⁽¹⁾	2017
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	1	(2)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	–	1
	1	(1)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		46
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(48)
		(2)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4)	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	
	(5)	
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	19	12
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(17)	(9)
	2	3
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	(3)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	37	36
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	(8)
	41	25

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) L'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre		2018 ⁽¹⁾	2017
Actions privilégiées au début	Note 19	2 050	1 650
Émissions d'actions privilégiées, séries 38, 40 et 42		600	400
Rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation		(200)	–
Actions privilégiées à la fin		2 450	2 050
Actions ordinaires au début	Note 19	2 768	2 645
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions		128	179
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation		(64)	(16)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		(10)	(37)
Autres		–	(3)
Actions ordinaires à la fin		2 822	2 768
Surplus d'apport au début		58	73
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 23	12	11
Options d'achat d'actions levées		(15)	(26)
Autres		2	–
Surplus d'apport à la fin		57	58
Résultats non distribués au début		7 706	6 706
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017		(139)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque		2 145	1 940
Dividendes sur actions privilégiées	Note 19	(105)	(85)
Dividendes sur actions ordinaires	Note 19	(829)	(778)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 19	(403)	(99)
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts		(12)	(8)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		103	97
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(2)	–
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		21	(21)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle		–	(34)
Autres		(13)	(12)
Résultats non distribués à la fin		8 472	7 706
Autres éléments cumulés du résultat global au début		168	218
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017		(10)	–
Écart de change, montant net		27	(39)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		–	(12)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(16)	–
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		5	11
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		1	(10)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		175	168
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		13 976	12 750
Participations ne donnant pas le contrôle au début	Note 20	808	810
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017		(16)	–
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC		(400)	–
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		87	84
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	(4)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(101)	(82)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		379	808
Capitaux propres		14 355	13 558

Autres éléments cumulés du résultat global

Au 31 octobre		2018	2017
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		14	(13)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		–	39
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		13	–
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		151	146
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		(3)	(4)
		175	168

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) L'état consolidé de la variation des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2018 ⁽¹⁾	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	2 232	2 024
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	327	244
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	302	351
Gains sur cessions de participations dans des coentreprises	(4)	(17)
Impôts différés	24	(13)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		(140)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(77)	
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(28)	(35)
Charge au titre des options d'achat d'actions	12	11
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 589)	(1 572)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	2 630	(6 841)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(9 160)	(9 138)
Dépôts	14 159	14 605
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 417	1 156
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(1 769)	(869)
Instruments financiers dérivés, montant net	(761)	880
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	53	19
Actifs et passifs d'impôt exigible	(127)	(73)
Autres éléments	(777)	929
	5 864	1 521
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions privilégiées	600	400
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(200)	–
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	103	116
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(467)	(115)
Émission de dette subordonnée	750	–
Remboursement de dette subordonnée	–	(1 000)
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC	(400)	–
Frais d'émission d'actions	(12)	(8)
Dividendes versés	(918)	(846)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(101)	(82)
	(645)	(1 535)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(3)	35
Achats de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5 415)	(4 277)
Échéances de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	25	516
Cessions de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 039	9 523
Achats de valeurs mobilières évaluées au coût amorti	(2 375)	(5 269)
Échéances de valeurs mobilières évaluées au coût amorti	484	–
Cessions de valeurs mobilières évaluées au coût amorti	134	–
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	69	674
Variation nette des immobilisations corporelles	(233)	(94)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(256)	(268)
	(1 531)	840
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	266	(207)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 954	619
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 802	8 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin⁽²⁾	12 756	8 802
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	3 440	2 315
Intérêts et dividendes reçus	6 875	5 565
Impôts payés sur les résultats	596	612

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) L'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 1 et 3 afférentes aux présents états financiers consolidés audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 2,5 G\$ au 31 octobre 2018 (2,0 G\$ au 31 octobre 2017) pour lequel il y a des restrictions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés audités

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	112	Note 17	Instruments financiers dérivés	171
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	131	Note 18	Opérations de couverture	175
Note 3	Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9	131	Note 19	Capital-actions	179
Note 4	Juste valeur des instruments financiers	137	Note 20	Participations ne donnant pas le contrôle	182
Note 5	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	148	Note 21	Informations sur le capital	183
Note 6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	149	Note 22	Revenus liés aux activités de négociation	184
Note 7	Valeurs mobilières	150	Note 23	Paielements fondés sur des actions	185
Note 8	Prêts et provisions pour pertes de crédit	152	Note 24	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	188
Note 9	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	164			
Note 10	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	165	Note 25	Impôts sur le résultat	193
Note 11	Immobilisations corporelles	167	Note 26	Résultat par action	195
Note 12	Goodwill et immobilisations incorporelles	168	Note 27	Garanties, engagements et passifs éventuels	195
Note 13	Autres actifs	169	Note 28	Entités structurées	198
Note 14	Dépôts	170	Note 29	Informations relatives aux parties liées	201
Note 15	Autres passifs	170	Note 30	Gestion des risques associés aux instruments financiers	202
Note 16	Dettes subordonnées	171	Note 31	Informations sectorielles	207

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque Nationale du Canada est un groupe financier intégré qui propose des services financiers complets à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, des services financiers et des services de banque d'investissement aux grandes entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance et la gestion de patrimoine.

Le 4 décembre 2018, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les méthodes comptables dont il est question dans la section « Résumé des principales méthodes comptables » ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire. Le 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté l'IFRS 9 – *Instruments financiers* (l'IFRS 9). Par suite de l'application de l'IFRS 9, la Banque a modifié les méthodes comptables dans les domaines indiqués dans la section « Modifications de méthodes comptables ». Comme il est permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a choisi de ne pas retraiter les chiffres des états financiers des périodes comparatives, qui sont présentés selon les méthodes comptables précédentes.

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit* est maintenant présentée sous deux rubriques distinctes. La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* pour un montant de 1 116 M\$ et dans les *Prêts aux particuliers* pour un montant de 874 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$. Suite à ce changement, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Modifications de méthodes comptables

Le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure (BSI), dont la Banque, adoptent par anticipation la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Tel que permis par l'IASB, la Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'IAS 39). L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications, qui exigent notamment de fournir des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires, ont été adoptées en même temps que l'IFRS 9.

Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers des périodes comparatives. La Banque a appliqué l'IFRS 9 de manière rétrospective. Les ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs financiers à la date de première application ont été comptabilisés dans les soldes d'ouverture des *Résultats non distribués*, des *Autres éléments cumulés du résultat global* et des *Participations ne donnant pas le contrôle* au 1^{er} novembre 2017. La note 3 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2017.

L'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 a donné lieu à des modifications des méthodes comptables dans deux principaux domaines : le classement et l'évaluation, et la dépréciation. Les nouvelles méthodes ont été appliquées à compter du 1^{er} novembre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque avait adopté les dispositions de l'IFRS 9 sur le risque de crédit propre le 1^{er} février 2016. La Banque a choisi, comme le permet l'IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Les modifications des méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 sont décrites ci-dessous.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur le modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Voici un résumé des principales modifications découlant de l'adoption de l'IFRS 9 :

- Les catégories d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance » et « disponibles à la vente » pour les instruments financiers ont été supprimées.
- Une nouvelle catégorie d'actifs financiers évalués au coût amorti a été créée. Elle s'applique aux instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Une nouvelle catégorie d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été créée. Elle s'applique aux instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers.
- Une nouvelle catégorie d'actifs financiers a été créée pour les placements en instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers restent essentiellement inchangés en vertu de l'IFRS 9, sauf en ce qui concerne les passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, plutôt que dans le résultat net. Le 1^{er} février 2016, la Banque a adopté prospectivement et par anticipation les dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige l'IAS 39. En vertu de l'IAS 39, les pertes de valeur étaient comptabilisées si, et seulement si, il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes avait un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif, pouvant être estimé de façon fiable. S'il n'existait pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, l'actif financier était inclus dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes de valeur subies mais non encore identifiées. En vertu de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne.

En vertu de l'IAS 39, les pertes de crédit subies étaient évaluées en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés et des circonstances actuelles. En vertu de l'IFRS 9, le modèle lié aux pertes de crédit attendues, qui est de nature prospective, exige en plus de tenir compte des prévisions concernant des événements et la conjoncture économique à venir lors de l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit et de l'évaluation des pertes attendues. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation de l'information prospective nécessite un jugement important.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités structurées et le classement des instruments d'emprunt selon l'IFRS 9. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'on évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Banque qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque*.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint sur une entité lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle sur une entité qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, après l'acquisition, les quotes-parts de la Banque dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les éléments non monétaires libellés en devises évalués à la juste valeur sont convertis aux taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée, et les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. En vertu de l'IAS 39, les gains ou les pertes de change sur les éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En vertu de l'IFRS 9, les gains ou les pertes de change liés aux titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont aussi comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En vertu de l'IAS 39, lors de la disposition ou suite à une perte de valeur d'un élément non monétaire classé comme disponible à la vente, les gains ou les pertes de change reportés sont reclassés, en totalité ou en partie, depuis les *Autres éléments cumulés du résultat global* dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. En vertu de l'IFRS 9, les gains ou les pertes de change reportés liés aux titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés au résultat net.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé reporté comptabilisé dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018

La Banque a appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. La période comparative de 2017 n'a pas été retraitée, et les exigences de l'IAS 39 ont été appliquées.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les frais d'intérêts découlant de ces passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la perte de crédit attendue et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de ces titres de participation ne sont pas reclassés dans le résultat net à la vente de ces titres.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les Revenus autres que d'intérêts de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Ces transactions sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts évalués au coût amorti

Les prêts classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

À leur comptabilisation initiale, tous les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Pour les prêts productifs achetés, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie attendue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les prêts dépréciés dès leur acquisition, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à une estimation par la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie correspondant au principal et aux intérêts que la Banque s'attend à percevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement à la juste valeur est amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Classement et évaluation des instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017

La Banque a appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. La période comparative de 2017 n'a pas été retraitée, et les exigences de l'IAS 39 ont été appliquées.

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût amorti. Certains titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée selon le même modèle que pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, lesquels sont comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers au coût amorti.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les revenus et les frais d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées à la juste valeur par le biais du résultat net, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie des prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la dépréciation et des impôts, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. À leur comptabilisation initiale, ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées de toute perte de valeur évaluée selon le même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, y compris les coûts de transaction directement imputables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont présentés au bilan consolidé, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur.

Créances achetées

À la date d'acquisition, les créances achetées sont évaluées à la juste valeur qui tient compte des pertes de crédit subies et attendues estimatives à la date d'acquisition et de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel de la créance et les taux du marché courants pour la durée résiduelle. Par conséquent, aucune provision pour pertes de crédit n'est comptabilisée dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. Les escomptes liés aux pertes de crédit subies ne sont pas amortis.

Les créances achetées productives sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti en fonction de leurs flux de trésorerie contractuels. L'escompte ou la prime est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est amorti sur la durée de vie prévue de la créance selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Lorsque les créances sont acquises avec des indications objectives de pertes de crédit subies, pour lesquelles le recouvrement du capital et des intérêts contractuels aux dates prévues n'est pas assuré, ces créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti déterminé selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque réévalue les flux de trésorerie futurs attendus et ajuste la valeur comptable des créances pour refléter la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. Cet ajustement est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement, et cette juste valeur devient son nouveau coût amorti, selon le cas. Aucun gain ou perte comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé des résultats ne peut être repris.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échouée ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le PIB sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Dépréciation d'actifs financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes surviennent après la comptabilisation initiale de l'actif et avant ou à la date du bilan, et que ces événements ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers concernés. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si certains événements ou circonstances constituent des indications objectives de dépréciation, et pour estimer le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque tient compte de l'ensemble des indications objectives de dépréciation qui sont disponibles, y compris les données observables sur des événements générateurs de pertes, notamment : des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut, une faillite ou une autre restructuration financière. En plus de ces événements générateurs de pertes, les indications objectives de dépréciation d'un titre de participation comprennent également des informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que le coût du placement dans le titre de participation pourrait ne pas être recouvé. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût constitue également une indication objective de dépréciation des titres de participation.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant comptabilisé antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* est reclassé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Ce montant est égal à la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement en capital et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle de l'actif, dont est soustraite toute perte de valeur de ce placement préalablement comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à une valeur mobilière disponible à la vente, le traitement comptable ultérieur diffère selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation :

- dans le cas d'un titre de créance disponible à la vente, une baisse subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation additionnelle en raison de diminutions supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés du titre de créance; les pertes de valeur comptabilisées dans les résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme disponible à la vente doivent être reprises dans l'état consolidé des résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut être objectivement associée à un événement survenu après la constatation de la perte;
- dans le cas d'un titre de participation disponible à la vente, les baisses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats; les pertes de valeur comptabilisées ne sont pas reprises dans l'état consolidé des résultats; toute augmentation subséquente de la juste valeur sera comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global.

Prêts dépréciés

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré comme déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et que la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré ou lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le prêt est entièrement garanti et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. En ce qui concerne les créances sur cartes de crédit, elles sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien sont considérés comme dépréciés après 365 jours de retard.

Un prêt à l'égard duquel la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle est considéré comme un prêt en souffrance mais non déprécié.

Lorsqu'un prêt est considéré comme déprécié, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, par une radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes de crédit. La perte de valeur est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, et sa valeur comptable actuelle incluant les intérêts courus. Les pertes sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts.

Un prêt et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, quand la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Les situations où un emprunteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'une administration publique, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité sont traitées au cas par cas et font appel au jugement. Dans ces situations, la Banque peut offrir une concession à l'emprunteur à l'égard des modalités initiales de son prêt, par exemple en réduisant le taux, en accordant une renonciation au capital ou en prolongeant les échéances en dépit des politiques de crédit de la Banque. Après que les modalités du prêt ont été renégociées et convenues avec l'emprunteur, le prêt est considéré comme un prêt restructuré. À la date de restructuration, la valeur comptable actuelle du prêt incluant les intérêts courus est ramenée à la valeur des flux de trésorerie futurs attendus en vertu des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. La réduction de la valeur comptable est comptabilisée dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux titres de substituts de prêts, à des instruments de crédit comme les acceptations, et à des éléments hors bilan tels que les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit.

Les variations des provisions pour pertes de crédit attribuables au passage du temps sont comptabilisées dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation des provisions, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise directement dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Les provisions pour pertes de crédit relatives aux prêts dépréciés sont calculées prêt par prêt et sont évaluées soit individuellement, soit collectivement, en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes. Pour les prêts non dépréciés, la provision pour pertes de crédit est évaluée collectivement.

Provisions sur prêts dépréciés

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées pour tous les prêts dépréciés identifiés individuellement afin de réduire leur valeur comptable à leur valeur de réalisation estimative. Pour chaque prêt déprécié, la Banque comptabilise une provision individuelle, si l'évaluation de la perte de crédit se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur, ou une provision collective, si l'évaluation de la perte de crédit se fonde sur l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Pour tous les prêts dépréciés individuellement significatifs, à savoir les prêts aux entreprises et aux administrations publiques, et pour certains prêts dépréciés qui ne sont pas individuellement significatifs, à savoir les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque comptabilise une provision individuelle puisque l'évaluation de la perte de crédit se fonde sur un examen détaillé du dossier de l'emprunteur. Pour tous les autres prêts dépréciés qui ne sont pas individuellement significatifs mais qui ont été identifiés comme dépréciés individuellement, la Banque comptabilise une provision collective établie en fonction de l'historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provisions sur prêts non dépréciés

Lorsque le risque de crédit d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires augmente de façon importante, tel un groupe de prêts d'une industrie, mais que les prêts n'ont pas encore été identifiés individuellement comme étant dépréciés, une provision sectorielle est constituée collectivement pour l'ensemble de ce portefeuille. La provision sectorielle est fondée sur une approche similaire à l'évaluation de la provision collective sur prêts non dépréciés, c'est-à-dire sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et sur l'analyse de facteurs de marché propres au secteur visé tels que la liquidité du marché, les écarts de crédit et le niveau des facteurs de risque.

Tous les prêts qui n'ont pas été identifiés comme dépréciés individuellement, et qui ne sont pas visés par une provision sectorielle, sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins du calcul d'une provision collective sur prêts non dépréciés. La provision collective sur prêts non dépréciés comprend deux éléments pour le risque de crédit, soit la provision collective attribuée et la provision collective non attribuée.

La provision collective attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus sur la base d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes en fonction du type de prêt, et à laquelle est ajouté un montant qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision collective attribuée est calculée en fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique des données historiques sur les pertes.

La provision collective non attribuée reflète l'évaluation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision collective attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des données récentes en matière de pertes de crédit et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision collective est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision collective attribuée.

La provision sectorielle et la provision collective sur prêts non dépréciés sont constituées collectivement et reflètent les pertes de valeur que la Banque a subies en raison d'événements qui sont survenus mais pour lesquels une perte individuelle n'a pas été identifiée.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Créances achetées

À la date d'acquisition, les créances achetées sont évaluées à la juste valeur qui tient compte des pertes de crédit subies et attendues estimatives à la date d'acquisition et de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel de la créance et les taux du marché courants pour la durée résiduelle. Par conséquent, aucune provision pour pertes de crédit n'est comptabilisée dans le bilan consolidé à la date d'acquisition. Les escomptes liés aux pertes de crédit subies ne sont pas amortis.

Les créances achetées productives sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti en fonction de leurs flux de trésorerie contractuels. L'escompte ou la prime est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est amorti sur la durée de vie prévue de la créance selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Lorsque les créances sont acquises avec des indications objectives de pertes de crédit subies, pour lesquelles le recouvrement du capital et des intérêts contractuels aux dates prévues n'est pas assuré, ces créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti déterminé selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque réévalue les flux de trésorerie futurs attendus et ajuste la valeur comptable des créances pour refléter la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus selon le taux d'intérêt effectif initial. Cet ajustement est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les passifs du bilan consolidé. Dans le cadre de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains instruments financiers dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Le dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, tout ou partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument dérivé et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, ces conditions continuent de s'appliquer aux contrats hybrides qui comportent un contrat hôte qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9. Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride, y compris toutes les composantes dérivées, est évalué pour classement selon l'IFRS 9.

Les dérivés incorporés qui doivent être bifurqués et comptabilisés séparément sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. En général, tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte. Toutefois, certains dérivés incorporés bifurqués du contrat hôte sont présentés dans les *Instruments financiers dérivés* du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

La Banque a choisi, comme le permet l'IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 qui sont décrites ci-après.

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Couvertures de la juste valeur

Dans le cadre des couvertures de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

Dans le cadre des couvertures des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les terrains sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles et les composantes significatives d'un immeuble, qui ont des durées d'utilité différentes ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, sont amorties systématiquement sur leur durée d'utilité. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives d'un immeuble		
Aménagement extérieur	Amortissement linéaire	20 ans
Aménagement intérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5%	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	1-8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) Période moyenne d'amortissement de 15 ans, correspondant au moindre de la durée d'utilité et de la durée du bail plus la première option de renouvellement.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après l'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de la propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. La Banque conclut principalement des contrats de location simple.

Dans le cadre d'un contrat de location simple, lorsque la Banque agit à titre de preneur, les charges de location sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les immobilisations corporelles, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Constataion des revenus

Les revenus de la Banque sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En vertu de l'IFRS 9, le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais proportionnels qui sont payés ou reçus par les parties au contrat et qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et toutes les autres primes ou escomptes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création et pour les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création mais qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création, la Banque applique le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit tient compte des pertes de crédit attendues. Pour les prêts qui sont devenus dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable nette (déduction faite des provisions pour pertes de crédit) plutôt qu'à la valeur comptable.

En vertu de l'IAS 39, le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et les entrées futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes de crédit futures et il inclut également les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou escomptes.

Revenus de commissions

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats dès que le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance élevé, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

De plus, la Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, un ajustement à la provision doive être comptabilisé suite à une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, selon l'IFRS 9, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre les provisions pour pertes de crédit établies d'après le modèle lié aux pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Selon l'IAS 39, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre le montant nécessaire pour régler l'obligation financière et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Note 2 – Modifications futures de méthodes comptables

L'IASB publie des révisions et modifications à plusieurs normes dont certaines ont déjà eu une incidence sur la Banque et d'autres pourraient en avoir dans le futur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur ses états financiers consolidés. Le résumé des modifications de normes présenté ci-après indique les dates d'entrée en vigueur pour la Banque.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. En juillet 2015, l'IASB a confirmé à l'unanimité sa proposition de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15 qui clarifient certains éléments, notamment les éléments à prendre en compte pour déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de la Banque, y compris le revenu net d'intérêts, ne seront pas visés. Selon le principe fondamental de l'IFRS 15, la méthode utilisée pour comptabiliser les revenus tirés de contrats conclus avec des clients doit refléter le moment où les biens ou services promis sont transférés ainsi que le montant de contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Par conséquent, l'entité comptabilise des revenus pour une obligation de prestation quand celle-ci est remplie, c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou services sous-jacents à l'obligation de prestation est transféré au client.

Incidence à la transition

Pour la Banque, la transition à l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence importante sur le moment où les revenus tirés de contrats conclus avec des clients seront comptabilisés. Cependant, la présentation de certains revenus et de certains frais autres que d'intérêts dans l'état consolidé des résultats sera modifiée, puisqu'il faudra présenter les montants bruts. Actuellement, certains revenus sont présentés déduction faite de certains frais autres que d'intérêts. Ce changement dans la présentation n'aura pas d'incidence importante pour la Banque. À la transition, l'IFRS 15 permet de retraiter les périodes antérieures ou d'appliquer la norme selon une méthode rétrospective modifiée. La Banque a choisi d'appliquer la norme selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comme un ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018, sans retraiter les états financiers comparatifs. Cet ajustement au solde d'ouverture des *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2018 ne sera pas important.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2019

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 – *Contrats de location*. La nouvelle norme exige la comptabilisation au bilan, par le preneur, de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, éliminant ainsi la distinction actuelle entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure similaire à la pratique actuelle et la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement reste inchangée. L'application anticipée est permise si l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 qui précise la façon de refléter l'incertitude relative aux traitements fiscaux dans la comptabilisation des impôts sur le résultat.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2020

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le Cadre conceptuel de 2010. L'IASB applique le nouveau cadre depuis la date de publication. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2021

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Note 3 – Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9

Les exigences de l'IFRS 9 relativement au classement et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1^{er} novembre 2017, sans retraitements des périodes comparatives. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués*, aux *Autres éléments cumulés du résultat global* et aux *Participations ne donnant pas le contrôle* au 1^{er} novembre 2017.

L'information qui suit présente les incidences sur le bilan consolidé au 1^{er} novembre 2017.

Note 3 – Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9 (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Le tableau suivant présente le classement et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque antérieurement déterminés selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 ainsi que le nouveau classement et la nouvelle valeur comptable déterminés selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, le cas échéant. Pour les instruments financiers dont la méthode d'évaluation a changé, de plus amples renseignements sont fournis ci-après : se reporter à la lettre inscrite dans la colonne « Référence ».

	Au 31 octobre 2017	Au 1 ^{er} novembre 2017			Référence
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 802	8 801	Prêts et créances	Au coût amorti	
Valeurs mobilières					
Titres de créance et titres de participation	46 780	46 780	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Titres de créance	56	56	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
Titres de participation	45	45	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(a)
Titres de créance	655	655	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(b)
	5 489	5 489	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	32	25	Disponibles à la vente	Au coût amorti	(c)
	2 359	2 359	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(d)
Titres de participation	280	280	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(e)
	392	392	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	(f)
Titres de créance	6 628	6 628	Détenus jusqu'à leur échéance	Au coût amorti	
	2 627	2 596	Détenus jusqu'à leur échéance	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(g)
	65 343	65 305			
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 132	20 132	Prêts et créances	Au coût amorti	
	657	657	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	20 789	20 789			
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	45 658	45 658	Prêts et créances	Au coût amorti	
	5 523	5 523	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
	453	428	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
Aux particuliers	35 590	35 590	Prêts et créances	Au coût amorti	
Créances sur cartes de crédit	2 247	2 247	Prêts et créances	Au coût amorti	
Aux entreprises et aux administrations publiques	41 269	41 269	Prêts et créances	Au coût amorti	
	306	306	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
	115	115	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(i)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 991	5 991	Prêts et créances	Au coût amorti	
	137 152	137 127			
Instruments financiers dérivés	8 423	8 423	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Autres actifs	994	994	Prêts et créances	Au coût amorti	

	Au 31 octobre 2017	Au 1 ^{er} novembre 2017			Référence
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	
Passifs financiers					
Dépôts	148 169	148 169	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	3 001	3 117	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	5 501	5 501	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	156 671	156 787			
Acceptations	5 991	5 991	Au coût amorti	Au coût amorti	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	15 363	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 233	21 233	Au coût amorti	Au coût amorti	
	534	534	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	21 767	21 767			
Instruments financiers dérivés	6 612	6 612	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Passifs relatifs à des créances cédées	11 568	11 568	Au coût amorti	Au coût amorti	(j)
	2 321	2 345	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	6 209	6 209	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	20 098	20 122			
Autres passifs	2 902	2 902	Au coût amorti	Au coût amorti	
	15	15	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Dettes subordonnées	9	9	Au coût amorti	Au coût amorti	

- (a) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1^{er} novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (b) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a décidé d'annuler cette désignation et a classé ces titres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (c) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, la Banque a classé ces titres de créance comme étant au coût amorti, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (d) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.
- (e) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de participation détenus dans des portefeuilles autres que de négociation, comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.
- (f) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1^{er} novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (g) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains titres de créance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.
- (h) Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient classés dans la catégorie des prêts et créances et étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, ces prêts doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (i) Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, puisqu'en vertu de l'IAS 39, il était permis de désigner irrévocablement à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur l'intégralité d'un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui seraient bifurqués et comptabilisés séparément. Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a annulé cette désignation. En vertu de l'IFRS 9, l'intégralité de l'instrument financier hybride est classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (j) Au 31 octobre 2017, ces passifs financiers étaient comptabilisés au coût amorti. Au 1^{er} novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains dépôts et certains passifs relatifs à des créances cédées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur.

Note 3 – Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9 (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers déterminée selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de la nouvelle valeur comptable déterminée selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 le cas échéant, ainsi que l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôt.

Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017

	Ajustements IFRS 9			Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
	liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 802
Provisions pour pertes de crédit	-	-	(1)	(1)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	-	-	(1)	8 801
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				47 536
Reclassement vers :				
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(655)	-	-	(655)
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	2 359	-	-	2 359
Titres de participation disponibles à la vente	392	-	-	392
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	2 627	(31)	-	2 596
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	4 723	(31)	-	52 228
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 552
Reclassement vers :				
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(280)	-	-	(280)
Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	(392)	-	-	(392)
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 359)	-	-	(2 359)
Titres de créance au coût amorti	(32)	-	-	(32)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5 489)	-	-	(5 489)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	(8 552)	-	-	-
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				-
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	5 489	-	-	5 489
Titres de participation disponibles à la vente	280	-	-	280
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	655	-	-	655
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	6 424	-	-	6 424
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				9 255
Reclassement vers :				
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 627)	-	-	(2 627)
Titres de créance au coût amorti	(6 628)	-	-	(6 628)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	(9 255)	-	-	-
Valeurs mobilières au coût amorti				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				-
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	32	(4)	(3)	25
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	6 628	-	-	6 628
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	6 660	(4)	(3)	6 653

Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 (suite)

	Ajustements IFRS 9			Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
	liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				51 634
Ajustements liés au classement et à l'évaluation	–	(25)	–	(25)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	(25)	–	51 609
Provisions pour pertes de crédit				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				(695)
Ajustements liés à la dépréciation des prêts au coût amorti	–	–	22	22
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	–	22	(673)
Autres actifs				
Au 31 octobre 2017				2 176
Actifs d'impôt — ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation	–	56	(6)	50
Au 1^{er} novembre 2017	–	56	(6)	2 226
Dépôts				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				156 671
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	–	116	–	116
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	116	–	156 787
Passifs relatifs à des créances cédées				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				20 098
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	–	24	–	24
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	–	24	–	20 122
Autres passifs				
Au 31 octobre 2017				5 758
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan	–	–	58	58
Passifs d'impôt — ajustements liés à la dépréciation	–	–	(25)	(25)
Au 1^{er} novembre 2017	–	–	33	5 791
Incidence des ajustements IFRS 9 sur les capitaux propres au 1^{er} novembre 2017	–	(144)	(21)	

Le tableau suivant présente un rapprochement des rubriques *Résultats non distribués*, *Autres éléments cumulés du résultat global* et *Participations ne donnant pas le contrôle* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de ces rubriques suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017.

	Résultats non distribués	Autres éléments cumulés du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Incidence sur les capitaux propres au 1 ^{er} novembre 2017
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39	7 706	168	808	
Ajustements liés à l'évaluation, déduction faite des impôts	(131)	(10)	(3)	(144)
Ajustements liés à la dépréciation, déduction faite des impôts	(8)	–	(13)	(21)
Incidence des ajustements IFRS 9	(139)	(10)	(16)	(165)
Au 1^{er} novembre 2017 selon l'IFRS 9	7 567	158	792	

Note 3 – Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9 (suite)

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués au coût amorti certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2017. La juste valeur de ces titres de créance au 31 octobre 2018 est de 7 M\$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 aurait été négligeable.

Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2017, en vertu de l'option juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a disposé de tous ces titres de créance.

Le tableau suivant présente un rapprochement des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017.

	Provisions pour pertes de crédit selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 ⁽¹⁾	Ajustements liés au classement	Ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation	Provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	1	1
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–	–	–
Au coût amorti	–	3	–	3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	11	–	7	18
Aux particuliers	142	–	119	261
Créances sur cartes de crédit	92	–	36	128
Aux entreprises et aux administrations publiques	439	–	(189)	250
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11	–	5	16
	695	–	(22)	673
Autres actifs	–	–	–	–
Autres passifs⁽²⁾	–	–	58	58
	695	3	37	735

(1) Au 1^{er} novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Créances achetées* était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2017. Cette rubrique est maintenant présentée dans les *Prêts* et dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé. Ainsi, les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$ au 31 octobre 2017.

(2) Les ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation incluent des provisions pour pertes de crédit d'un montant de 58 M\$ sur les engagements hors bilan tels que les lettres de garantie et les lettres de crédit documentaire, les engagements inutilisés, et les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit. Au 31 octobre 2017, ces provisions étaient présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit*.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

	Au 31 octobre 2018							
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	12 756	12 756	12 756	12 756
Valeurs mobilières	51 927	3 890	5 317	351	8 298	8 237	69 783	69 722
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	479	–	–	17 680	17 680	18 159	18 159
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	6 108	–	–	–	139 974	139 551	146 082	145 659
Autres								
Instruments financiers dérivés	8 608	–	–	–	–	–	8 608	8 608
Autres actifs	–	–	–	–	1 804	1 804	1 804	1 804
Passifs financiers								
Dépôts	–	10 126	–	–	160 704 ⁽¹⁾	160 938	170 830	171 064
Autres								
Acceptations	–	–	–	–	6 801	6 801	6 801	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 780	–	–	–	–	–	17 780	17 780
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	–	19 998	19 998	19 998	19 998
Instruments financiers dérivés	6 036	–	–	–	–	–	6 036	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 714	–	–	12 386	12 361	20 100	20 075
Autres passifs	21	–	–	–	3 163	3 152	3 184	3 173
Dettes subordonnée	–	–	–	–	747	734	747	734

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2017

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 802	8 802	8 802	8 802
Valeurs mobilières	46 780	756	8 552	9 255	9 229	65 343	65 317
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	657	–	20 132	20 132	20 789	20 789
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions ⁽¹⁾	5 523	115	–	130 819	130 958	136 457	136 596
Autres							
Instruments financiers dérivés	8 423	–	–	–	–	8 423	8 423
Autres actifs	–	–	–	994	994	994	994
Passifs financiers							
Dépôts	–	5 501	–	151 170 ⁽²⁾	151 571	156 671	157 072
Autres							
Acceptations	–	–	–	5 991	5 991	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	–	–	–	–	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	534	–	21 233	21 233	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	6 612	–	–	–	–	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209	–	13 889	13 940	20 098	20 149
Autres passifs	15	–	–	2 902	2 904	2 917	2 919
Dettes subordonnées	–	–	–	9	6	9	6

(1) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2018 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers, à l'exception des valeurs mobilières au coût amorti, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance de gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers ou les cours vendeur pour les passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors Bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de l'évaluation lié au risque de crédit de la Banque (DVA)

Le DVA tient compte du risque de crédit propre à la Banque reflété dans l'évaluation des instruments financiers dérivés. Le DVA se fonde sur l'exposition négative anticipée et les probabilités de défaut de la Banque au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés aux fins du calcul du DVA.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA et du DVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des autres prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du DVA qui reflète le risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du DVA. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains prêts et certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2018, 324 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 33 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (358 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 17 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2017). De plus, au cours de l'exercice 2018, 37 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 (103 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 53 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2017).

Au cours des exercices 2018 et 2017, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2018			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 469	9 130	–	14 599
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	10 628	–	10 628
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	314	249	–	563
Autres titres de créance	–	3 391	25	3 416
Titres de participation	25 928	395	288	26 611
	31 711	23 793	313	55 817
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	265	2 320	–	2 585
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 184	–	2 184
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	123	–	–	123
Autres titres de créance	–	425	–	425
Titres de participation	–	118	233	351
	388	5 047	233	5 668
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées				
	–	479	–	479
Prêts				
	–	5 722	386	6 108
Autres				
Instruments financiers dérivés	97	8 491	20	8 608
	32 196	43 532	952	76 680
Passifs financiers				
Dépôts				
	–	10 210	11	10 221
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 524	5 256	–	17 780
Instruments financiers dérivés	211	5 798	27	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 714	–	7 714
Autres passifs	–	21	–	21
	12 735	28 999	38	41 772

Au 31 octobre 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 506	6 156	–	8 662
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	7 770	–	7 770
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 916	212	–	2 128
Autres titres de créance	–	2 599	–	2 599
Titres de participation	25 751	610	16	26 377
	30 173	17 347	16	47 536
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	66	4 215	–	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 584	–	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	519	2	–	521
Autres titres de créance	–	494	–	494
Titres de participation	109	237	326	672
	694	7 532	326	8 552
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	657	–	657
Prêts	–	5 638	–	5 638
Autres				
Instruments financiers dérivés	68	8 284	71	8 423
	30 935	39 458	413	70 806
Passifs financiers				
Dépôts	–	5 708	1	5 709
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 515	4 848	–	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	534	–	534
Instruments financiers dérivés	118	6 443	51	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209	–	6 209
Autres passifs	–	15	–	15
	10 633	23 757	52	34 442

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2018					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	546	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit	100 % 11 x 460 Pbs ⁽²⁾	100 % 16 x 690 Pbs ⁽²⁾
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	386	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	5,81 % 2,68 %	8,92 % 5,80 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats sur actions	20	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme	7 %	21 %
	952				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	11	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	3 % (36) %	52 % 82 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats sur actions	2 25	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation Volatilité à long terme Corrélation du marché	2,20 % 7 % (34) %	2,20 % 70 % 83 %
	38				

Au 31 octobre 2017					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	342	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit	100 % 11 x 455 Pbs ⁽²⁾	100 % 14 x 705 Pbs ⁽²⁾
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats sur actions	1 70	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation Volatilité à long terme Corrélation du marché	2,20 % 7 % (42) %	2,20 % 23 % (42) %
	413				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés	1	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	8 % (37) %	39 % 83 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats sur actions	1 50	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation Volatilité à long terme Corrélation du marché	2,20 % 8 % (42) %	2,20 % 41 % 83 %
	52				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.
(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Lorsque des techniques d'évaluation des flux de trésorerie actualisés sont utilisées, le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 70 M\$ au 31 octobre 2018 (une augmentation ou une diminution de 40 M\$ au 31 octobre 2017).

Pour les prêts, la Banque fait varier des données non observables, telles qu'une prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 43 M\$ au 31 octobre 2018. Au 31 octobre 2017, il n'y avait aucune analyse de sensibilité puisqu'aucun prêt n'était classé dans le niveau 3.

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme et les corrélations du marché et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2018, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 5 M\$ (une augmentation ou une diminution de 3 M\$ au 31 octobre 2017) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 1 M\$ au 31 octobre 2017).

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	184	158	428	20	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	29	–	16	–	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	–	–	–	–
Achats	117	75	–	–	–
Ventes	(21)	–	–	–	–
Émissions	–	–	8	–	(8)
Règlements et autres	–	–	(66)	(8)	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	4	–	–	(1)	(3)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	(18)	1
Juste valeur au 31 octobre 2018	313	233	386	(7)	(11)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2018 ⁽³⁾	7	–	16	–	–

	Exercice terminé le 31 octobre 2017			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2016	18	305	15	(7)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	2	24	(9)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(28)	–	–
Achats	4	85	–	–
Ventes	(10)	(57)	–	–
Émissions	–	–	–	(10)
Règlements et autres	–	(3)	18	1
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	2	–	–	(1)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(4)	16
Juste valeur au 31 octobre 2017	16	326	20	(1)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2017 ⁽⁵⁾	1	–	(9)	–

- (1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.
(2) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 45 M\$.
(3) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 23 M\$.
(4) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 17 M\$.
(5) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 8 M\$.

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières au coût amorti				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	4 914	–	4 914
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 667	–	1 667
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	21	–	21
Autres titres de créance	–	1 635	–	1 635
	–	8 237	–	8 237
Prêts, déduction faite des provisions	–	56 938	75 812	132 750
Passifs financiers				
Dépôts	–	160 938	–	160 938
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	12 361	–	12 361
Autres passifs	–	899	–	899
Dettes subordonnées	–	734	–	734
	–	174 932	–	174 932

	Au 31 octobre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	5 368	–	5 368
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 086	–	2 086
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	20	–	20
Autres titres de créance	–	1 755	–	1 755
	–	9 229	–	9 229
Prêts, déduction faite des provisions	–	50 665	72 288	122 953
Passifs financiers				
Dépôts	–	151 571	–	151 571
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 940	–	13 940
Autres passifs	–	947	–	947
Dettes subordonnées	–	6	–	6
	–	166 464	–	166 464

Note 5 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et certains engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2018	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 890	(55)	(92)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	479	–	–
	4 369	(55)	(92)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	10 126	518	551
Passifs relatifs à des créances cédées	7 714	172	87
	17 840	690	638

	Valeur comptable au 31 octobre 2017	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	756	(4)	16
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	657	–	–
Prêts	115	(11)	(32)
	1 528	(15)	(16)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	5 501	(113)	34
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	534	–	–
Passifs relatifs à des créances cédées	6 209	158	(52)
	12 244	45	(18)

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 28 M\$ (perte de 29 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 6 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2018						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 446	287	18 159	3 156	14 943	60
Instruments financiers dérivés	10 923	2 315	8 608	3 151	3 748	1 709
	29 369	2 602	26 767	6 307	18 691	1 769
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 285	287	19 998	3 156	16 752	90
Instruments financiers dérivés	8 351	2 315	6 036	3 151	1 381	1 504
	28 636	2 602	26 034	6 307	18 133	1 594

Au 31 octobre 2017						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽²⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 939	4 150	20 789	3 304	17 403	82
Instruments financiers dérivés	9 848	1 425	8 423	3 931	2 688	1 804
	34 787	5 575	29 212	7 235	20 091	1 886
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	25 917	4 150	21 767	3 304	18 385	78
Instruments financiers dérivés	8 037	1 425	6 612	3 931	1 187	1 494
	33 954	5 575	28 379	7 235	19 572	1 572

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

Note 7 – Valeurs mobilières

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2018	2017
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	3 781	9 172	1 646	–	14 599	8 662
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 571	5 220	2 837	–	10 628	7 770
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	278	200	85	–	563	2 128
Autres titres de créance	973	1 543	875	25	3 416	2 599
Titres de participation	22	30	1	26 558	26 611	26 377
	7 625	16 165	5 444	26 583	55 817	47 536
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente au 31 octobre 2017)						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	88	1 916	581	–	2 585	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	466	1 718	–	2 184	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	119	–	4	–	123	521
Autres titres de créance	86	140	199	–	425	494
Titres de participation	34	84	–	233	351	672
	327	2 606	2 502	233	5 668	8 552
Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾ (valeur mobilières détenues jusqu'à leur échéance au 31 octobre 2017)						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	83	4 863	6	–	4 952	5 391
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	5	1 239	436	–	1 680	2 092
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	20	1	–	21	20
Autres titres de créance	661	854	130	–	1 645	1 752
	749	6 976	573	–	8 298	9 255

(1) Les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit de 1 M\$.

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2018, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe principalement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Au 31 octobre 2018			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽¹⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 624	1	(40)	2 585
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 196	22	(34)	2 184
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	123	–	–	123
Autres titres de créance	434	1	(10)	425
Titres de participation	356	–	(5)	351
	5 733	24	(89)	5 668

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'un montant négligeable au 31 octobre 2018, sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, des revenus de dividendes de 17 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements, dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

	Exercice terminé le 31 octobre 2018		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	158	122	280
Variation de la juste valeur	–	(2)	(2)
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	75	34	109
Cessions ⁽¹⁾	–	(36)	(36)
Juste valeur au 31 octobre 2018	233	118	351

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés publiques pour des raisons économiques.

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2017			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 308	6	(33)	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 502	87	(5)	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	536	–	(15)	521
Autres titres de créance	487	9	(2)	494
Titres de participation	633	64	(25)	672
	8 466	166	(80)	8 552

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, des pertes de valeur d'un montant négligeable avaient été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats et aucun montant n'avait été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Au 31 octobre 2017, la Banque avait conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existait aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti en raison de l'augmentation de leur risque de crédit. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 134 M\$ et la Banque a comptabilisé un gain d'un montant négligeable dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Au 31 octobre 2017, la Banque avait conclu qu'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Les prêts sont comptabilisés dans le bilan consolidé au 31 octobre 2018, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

L'information fournie dans les tableaux aux pages suivantes est présentée selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2018 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017, et tient compte des modifications à la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

- Phase 1 : Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.
- Phase 2 : Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.
- Phase 3 : Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.
- DAC : Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif, permet d'uniformiser l'évaluation des risques. Ces modèles incorporent des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation qui font appel à un haut degré de jugement de la direction. Les facteurs principaux contribuant aux variations des pertes de crédit attendues qui sont sujets au jugement de façon significative comprennent :

- la calibration aux paramètres réglementaires afin d'obtenir des paramètres prospectifs à un moment précis;
- la prévision des variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et la pondération probabiliste de ces scénarios;
- la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt.

Ces facteurs sont expliqués à la page suivante.

Principaux paramètres

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est généralement égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette étape, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice courant; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen, entre autres, d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, pour chacun des trois scénarios de prévisions macroéconomiques, la PCD attendue à partir des valeurs de PCD observées selon les tests de rétroaction, la PCD économique estimée et utilisée aux fins du calcul du capital économique et finalement la PCD estimée en période de crise économique utilisée aux fins de calcul du capital réglementaire.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps en fonction des remboursements contractuels et anticipés. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur la durée comportementale des clients qui ont fait défaut ou qui ont fermé leur compte.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis pour les trois prochaines années. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indice des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sans avoir atteint 90 jours, sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Qualité du crédit des prêts

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute au 31 octobre 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter à la section « Gestion du risque de crédit » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Au 31 octobre 2018					
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	19 035	–	–	–	–	19 035
Bon	14 928	10	–	–	–	14 938
Satisfaisant	8 838	348	–	–	–	9 186
À signaler	421	621	–	–	–	1 042
Faible	81	300	–	–	–	381
Défaut	–	–	128	–	–	128
Approche NI avancée	43 303	1 279	128	–	–	44 710
Approche standardisée	2 546	27	23	487	5 858	8 941
Valeur comptable brute	45 849	1 306	151	487	5 858	53 651
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	31	13	21	(64)	–	1
Valeur comptable	45 818	1 293	130	551	5 858	53 650
Aux particuliers						
Excellent	13 625	2	–	–	–	13 627
Bon	10 089	52	–	–	–	10 141
Satisfaisant	5 430	902	–	–	–	6 332
À signaler	456	694	–	–	–	1 150
Faible	91	204	–	–	–	295
Défaut	–	–	137	–	–	137
Approche NI avancée	29 691	1 854	137	–	–	31 682
Approche standardisée	4 421	140	27	1 087	–	5 675
Valeur comptable brute	34 112	1 994	164	1 087	–	37 357
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	71	120	71	(3)	–	259
Valeur comptable	34 041	1 874	93	1 090	–	37 098
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	416	–	–	–	–	416
Bon	306	–	–	–	–	306
Satisfaisant	888	37	–	–	–	925
À signaler	294	249	–	–	–	543
Faible	12	96	–	–	–	108
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 916	382	–	–	–	2 298
Approche standardisée	27	–	–	–	–	27
Valeur comptable brute	1 943	382	–	–	–	2 325
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	24	105	–	–	–	129
Valeur comptable	1 919	277	–	–	–	2 196
Aux entreprises et aux administrations publiques⁽⁴⁾						
Excellent	4 736	–	–	–	111	4 847
Bon	24 005	6	–	–	55	24 066
Satisfaisant	18 986	1 068	–	–	84	20 138
À signaler	493	758	–	–	–	1 251
Faible	55	121	–	–	–	176
Défaut	–	–	276	–	–	276
Approche NI avancée	48 275	1 953	276	–	250	50 754
Approche standardisée	2 611	1	39	2	–	2 653
Valeur comptable brute	50 886	1 954	315	2	250	53 407
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	48	86	134	1	–	269
Valeur comptable	50 838	1 868	181	1	250	53 138
Total des prêts						
Valeur comptable brute	132 790	5 636	630	1 576	6 108	146 740
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	174	324	226	(66)	–	658
Valeur comptable	132 616	5 312	404	1 642	6 108	146 082

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(3) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 octobre 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 octobre 2018			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾				
Particuliers				
Excellent	11 440	9	–	11 449
Bon	2 450	13	–	2 463
Satisfaisant	969	117	–	1 086
À signaler	79	77	–	156
Faible	2	13	–	15
Défaut	–	–	2	2
Autres que particuliers				
Excellent	5 881	–	–	5 881
Bon	13 570	–	–	13 570
Satisfaisant	4 302	353	–	4 655
À signaler	133	142	–	275
Faible	3	6	–	9
Défaut	–	–	4	4
Approche NI avancée	38 829	730	6	39 565
Approche standardisée	6 434	–	5	6 439
Exposition totale	45 263	730	11	46 004
Provisions pour pertes de crédit	38	15	1	54
Exposition totale, déduction faite des provisions	45 225	715	10	45 950

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Le tableau suivant présente les données comparatives liées à la qualité du crédit des prêts au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39.

	Au 31 octobre 2017				
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽³⁾ ni dépréciés	50 232	34 305	2 193	47 369	134 099
En souffrance ⁽³⁾ mais non dépréciés	220	331	54	78	683
Dépréciés	66	80	–	234	380
DAC ⁽⁴⁾	1 116	874	–	–	1 990
Prêts bruts	51 634	35 590	2 247	47 681	137 152
Moins : provisions sur prêts dépréciés					
Provisions individuelles	13	22	–	119	154
Provisions collectives	–	18	–	2	20
Provisions sur prêts DAC ⁽⁴⁾	(31)	7	–	–	(24)
Provisions sur prêts dépréciés	(18)	47	–	121	150
	51 652	35 543	2 247	47 560	137 002
Moins :					
Provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz ⁽⁵⁾					139
Provision collective sur prêts non dépréciés ⁽⁶⁾					406
					545
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions					136 457

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Un prêt était en souffrance lorsque la contrepartie n'avait pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(4) La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts* pour un montant de 1 990 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$.

(5) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(6) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

	Au 31 octobre 2018				Au 31 octobre 2017			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	105	102	27	36	111	88	22	30
De 61 à 90 jours	41	59	13	41	40	39	11	15
Plus de 90 jours ⁽³⁾	–	–	27	–	69	204	21	33
	146	161	67	77	220	331	54	78

- (1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés ⁽¹⁾

	Au 31 octobre 2018			Au 31 octobre 2017		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	151	21	130	66	13	53
Aux particuliers	164	71	93	80	40	40
Créances sur cartes de crédit ⁽²⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾	315	134	181	234	121	113
	630	226	404	380	174	206

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts ne tiennent pas compte des prêts DAC.
(2) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés

Le tableau suivant présente le montant d'exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés ainsi que le pourcentage de l'exposition couvert par des exigences de garantie. Les principaux types de sûretés et de garanties détenues pour chaque catégorie de prêts sont également présentés.

	Au 31 octobre 2018		Types de sûretés et garanties
	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾	Pourcentage de couverture ⁽²⁾	
Prêts			
Hypothécaires résidentiels	151	100 %	Immeubles résidentiels
Aux particuliers	164	44 %	Immeubles et automobiles
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾	315	54 %	Immeubles, équipements, garanties gouvernementales et bancaires

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Ces prêts ne tiennent pas compte des prêts DAC.
(2) Le ratio est calculé sur une base de moyenne pondérée en utilisant la valeur estimative des sûretés et des garanties détenues pour les prêts dépréciés bruts, pour chaque catégorie de prêts présentée. La valeur des sûretés et des garanties détenues pour un prêt spécifique peut excéder le solde du prêt, et si tel est le cas, le ratio présenté est plafonné à 100 %.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Exercice terminé le 31 octobre 2018					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2018
	Provisions pour pertes de crédit au 1 ^{er} novembre 2017	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–
Au coût amorti ⁽²⁾	3	(2)	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	18	(3)	(9)	(6)	1	1
Aux particuliers	261	179	(196)	(5)	20	259
Créances sur cartes de crédit	128	91	(98)	–	8	129
Aux entreprises et aux administrations publiques	250	68	(64)	(13)	8	249
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16	4	–	–	–	20
	673	339	(367)	(24)	37	658
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	3	–	–	–	–	3
Engagements inutilisés	54	(11)	–	–	6	49
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	1	1	–	–	–	2
	58	(10)	–	–	6	54
	735	327	(367)	(24)	43	714

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 152 M\$.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Au 31 octobre 2018, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Exercice terminé le 31 octobre 2018				Total
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	22	10	17	(31)	18
Créations ou acquisitions	14	–	–	–	14
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	12	(10)	(2)	–	–
Vers la phase 2	–	2	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(4)	4	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(15)	17	14	(26)	(10)
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	(2)	(4)	–	(7)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	10	3	10	(26)	(3)
Radiations	–	–	(9)	–	(9)
Dispositions	–	–	–	(6)	(6)
Recouvrements	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(1)	(1)	(3)
Solde au 31 octobre 2018	31	13	21	(64)	1
Comprend :					
Montants utilisés	31	13	21	(64)	1
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–
Aux particuliers					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	91	107	59	7	264
Créations ou acquisitions	48	–	–	–	48
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	80	(76)	(4)	–	–
Vers la phase 2	(29)	35	(6)	–	–
Vers la phase 3	(8)	(123)	131	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(100)	203	71	(4)	170
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(15)	(14)	(2)	–	(31)
Changements de modèles	4	(13)	–	–	(9)
Dotations aux pertes de crédit	(20)	12	190	(4)	178
Radiations	–	–	(196)	–	(196)
Dispositions	–	–	–	(5)	(5)
Recouvrements	–	–	20	–	20
Variations des taux de change et autres	1	2	(2)	(1)	–
Solde au 31 octobre 2018	72	121	71	(3)	261
Comprend :					
Montants utilisés	71	120	71	(3)	259
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	1	1	–	–	2

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018 est de 258 M\$. Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Créances sur cartes de crédit					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	41	112	–	–	153
Créations ou acquisitions	8	–	–	–	8
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	95	(95)	–	–	–
Vers la phase 2	(14)	14	–	–	–
Vers la phase 3	–	(53)	53	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(89)	172	31	–	114
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	(35)	–	–	(36)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(1)	3	84	–	86
Radiations	–	–	(98)	–	(98)
Dispositions	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	14	–	14
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–
Solde au 31 octobre 2018	40	115	–	–	155
Comprend :					
Montants utilisés	24	105	–	–	129
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	16	10	–	–	26
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾					
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	53	74	165	–	292
Créations ou acquisitions	32	–	–	–	32
Transferts ⁽²⁾ :					
Vers la phase 1	21	(16)	(5)	–	–
Vers la phase 2	(4)	7	(3)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(26)	30	55	1	60
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(12)	(4)	(9)	–	(25)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	11	15	40	1	67
Radiations	–	–	(64)	–	(64)
Dispositions	–	–	(13)	–	(13)
Recouvrements	–	–	7	–	7
Variations des taux de change et autres	1	–	–	–	1
Solde au 31 octobre 2018	65	89	135	1	290
Comprend :					
Montants utilisés	48	86	134	1	269
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	17	3	1	–	21
Total des provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2018 ⁽⁷⁾	208	338	227	(66)	707
Comprend :					
Montants utilisés	174	324	226	(66)	658
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	34	14	1	–	49

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2018 est de 258 M\$. Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017 selon l'IAS 39.

	Exercice terminé le 31 octobre 2017					
	Solde au début	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Transferts ⁽²⁾	Solde à la fin
Provisions sur prêts dépréciés						
Hypothécaires résidentiels						
Provisions individuelles	13	13	(14)	1	–	13
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Provisions sur prêts DAC	(11)	–	–	(20)	–	(31)
Aux particuliers						
Provisions individuelles	20	81	(80)	1	–	22
Provisions collectives	19	27	(37)	9	–	18
Provisions sur prêts DAC	(1)	–	–	8	–	7
Créances sur cartes de crédit						
Provisions individuelles	–	82	(82)	–	–	–
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Provisions individuelles	156	39	(104)	3	25	119
Provisions collectives	3	2	(3)	–	–	2
Provisions individuelles	189	215	(280)	5	25	154
Provisions collectives	22	29	(40)	9	–	20
Provisions sur prêts DAC	(12)	–	–	(12)	–	(24)
	199	244	(320)	2	25	150
Provision sectorielle sur prêts non dépréciés						
– Pétrole et gaz ⁽³⁾	204	(40)	–	–	(25)	139
Provision collective sur prêts non dépréciés ⁽⁴⁾	366	40	–	–	–	406
	570	–	–	–	(25)	545
	769	244	(320)	2	–	695

(1) Incluent les variations de change ainsi que les variations des provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC qui étaient comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts*.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz devenait déprécié, la provision sectorielle relative à ce prêt était transférée aux provisions individuelles sur prêts dépréciés.

(3) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Répartition des prêts bruts et dépréciés par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2018				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ^{(1) (2)}	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ^{(1) (3)}	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽⁴⁾	70 591	190	22	10	9
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁵⁾	4 211	23	14	108	123
Autres prêts aux particuliers ⁽⁶⁾	12 246	91	53	165	171
	87 048	304	89	283	303
Autres que particuliers					
Agriculture	5 759	63	7	1	–
Pétrole et gaz	2 506	97	53	12	12
Mines	1 032	–	–	–	–
Services publics	2 715	–	–	–	3
Construction ⁽⁷⁾	2 976	8	4	(3)	15
Fabrication	5 536	48	22	11	2
Commerce de gros	2 163	13	6	–	1
Commerce de détail	3 069	11	4	11	22
Transports	2 770	2	1	1	2
Communications	1 597	19	12	3	–
Finance et assurances	4 732	19	1	–	–
Services immobiliers	9 997	11	2	–	1
Services professionnels	1 582	6	3	1	1
Éducation et soins de santé	2 988	4	4	3	–
Autres services	4 715	24	17	5	3
Gouvernements	1 445	–	–	–	–
Autres	2 534	1	1	(4)	2
	58 116	326	137	41	64
Phases 1 et 2 ⁽⁸⁾			554	32	
DAC	1 576		(66)	(29)	
	146 740	630	714	327	367

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Ces prêts ne tiennent pas compte des prêts DAC.

(3) Ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(5) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(6) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(7) Incluant les hypothèques non résidentielles.

(8) Incluant les autres actifs financiers au coût amorti et les engagements hors bilan.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	2017			2017	
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ⁽¹⁾⁽²⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽³⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers					
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	66 398	68	13	13	14
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	4 217	17	10	104	109
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	12 150	53	29	86	90
	82 765	138	52	203	213
Autres que particuliers ⁽⁶⁾					
Agriculture	4 923	7	3	(1)	3
Pétrole et gaz	2 129	93	34	(40)	56
Mines	470	–	–	–	–
Services publics	2 347	4	4	–	–
Construction ⁽⁷⁾	2 787	29	17	15	4
Fabrication	4 341	16	14	–	12
Commerce de gros	2 066	12	7	–	1
Commerce de détail	3 431	32	15	10	7
Transports	2 593	3	2	–	6
Communications	1 662	13	8	3	2
Finance et assurances	4 932	–	–	–	–
Services immobiliers	9 104	12	3	1	–
Services professionnels	1 416	3	1	1	–
Éducation et soins de santé	2 749	1	1	–	12
Autres services	4 762	15	11	6	4
Gouvernements	1 452	–	–	5	–
Autres	1 233	2	2	41	–
	52 397	242	122	41	107
DAC ⁽⁸⁾	1 990		(24)		
	137 152	380	150	244	320

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Ces prêts ne tiennent pas compte des prêts DAC.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(6) La présentation des catégories d'emprunteurs est plus détaillée que celle présentée précédemment.

(7) Incluant les hypothèques non résidentielles.

(8) Les variations des provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC étaient comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts*.

Principaux facteurs macroéconomiques

Le tableau suivant présente les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

	Au 31 octobre 2018					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,9 %	1,5 %	2,5 %	2,0 %	(2,3) %	1,5 %
Taux de chômage	5,7 %	5,5 %	5,6 %	5,3 %	7,0 %	7,8 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	2,8 %	0,8 %	3,4 %	2,1 %	(10,6) %	(0,3) %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,6 %	1,5 %	1,4 %	1,2 %	2,6 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	3,5 %	2,4 %	6,4 %	3,8 %	(18,5) %	6,9 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	71	68	75	81	46	36

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie canadienne, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice de prix du pétrole *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et l'indice des prix des logements. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont la croissance du PIB, l'écart de taux BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI.

Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (la croissance du PIB, la croissance du S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2018, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	546
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	486
Scénario de base à 100 %	513
Scénario pessimiste à 100 %	759

Migration

Le tableau suivant présente une comparaison des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque selon IFRS 9 au 31 octobre 2018, et une simulation si tous les prêts non dépréciés avaient été classés dans la phase 1.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	546
Simulation	
Prêts non dépréciés dans la phase 1	423

Note 9 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs financiers. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2018	2017
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	44 125	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	20 064	19 080
	64 189	61 094
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	32 834	33 330
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	44 125	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	19 993	19 169
	64 118	61 183
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	32 809	33 356

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 287 M\$ au 31 octobre 2018 (1 621 M\$ au 31 octobre 2017) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 7 550 M\$ au 31 octobre 2018 (10 156 M\$ au 31 octobre 2017).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2018	2017
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	20 576	20 012
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 927	13 544
Valeurs mobilières prêtées	30 686	27 538
	64 189	61 094

Note 10 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Au 31 octobre			2018	2017
	Secteur d'exploitation	Pourcentage de participation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées cotées ⁽¹⁾				
Groupe TMX limitée ⁽²⁾	Autres	8,5 %	264	241
Corporation Fiera Capital	Gestion de patrimoine	18,0 %	140	152
			404	393
Entreprises associées non cotées				
Maple Financial Group Inc. ⁽³⁾	Marchés financiers	24,9 %	–	–
Autres			241	229
			241	229
Coentreprise non cotée ⁽⁴⁾				
			–	9
			645	631

(1) La juste valeur des participations dans des entreprises associées basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 611 M\$ au 31 octobre 2018 (581 M\$ au 31 octobre 2017).

(2) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration.

(3) Au cours de l'exercice 2016, la Banque avait radié la valeur comptable de sa participation dans Maple Financial Group Inc. Pour de plus amples renseignements, se reporter au texte ci-dessous.

(4) Au cours de l'exercice 2018, la Banque a disposé de la totalité de sa participation.

Aux 31 octobre 2018 et 2017, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées et des coentreprises de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées et les coentreprises.

Groupe TMX limitée

Groupe TMX limitée est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, Groupe TMX limitée a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 10 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Corporation Fiera Capital

Corporation Fiera Capital est une société canadienne de gestion de placement indépendante. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, Corporation Fiera Capital a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 13 M\$ (12 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Maple Financial Group Inc.

La Banque détient une participation de 24,9 % dans Maple Financial Group Inc. (Maple), une société fermée canadienne qui exerçait ses activités par l'intermédiaire de filiales directes ou indirectes en propriété exclusive au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En août 2016, Maple s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite en vertu des lois canadiennes applicables, et un syndic a été nommé pour administrer la société. Une procédure similaire a été lancée pour chacune des autres filiales importantes de Maple dans leur territoire respectif.

Maple Bank GmbH, une filiale en propriété exclusive indirecte de Maple, a fait l'objet d'enquêtes des autorités allemandes au sujet de présumées irrégularités fiscales. Ces enquêtes ont commencé en septembre 2015 et, à la connaissance de la Banque, elles se poursuivent actuellement. La Banque croit savoir que les enquêtes portent sur certaines activités de négociation effectuées par Maple Bank GmbH et par certains de ses employés actuels et passés, au cours des exercices 2006 à 2010, bien que la Banque ait été informée que les enquêtes peuvent également s'étendre aux années d'imposition futures. Les autorités allemandes ont allégué que ces activités de négociation ont été réalisées en contravention de la législation fiscale allemande. Ni la Banque ni ses employés n'ont participé à ces activités de négociation ou n'ont fait, à la connaissance de la Banque, l'objet de ces enquêtes.

Le 6 février 2016, l'autorité fédérale allemande de réglementation du secteur financier, BaFin, a instauré un moratoire sur les activités de Maple Bank GmbH, rendant impossible la poursuite du cours normal de ses affaires. À la lumière de ces événements, la Banque a radié la valeur comptable de sa participation dans Maple, pour un montant de 164 M\$ (145 M\$ déduction faite des impôts) au cours du premier trimestre de 2016. La radiation de la participation dans cette entreprise associée de 164 M\$ a été comptabilisée à la rubrique *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, et présentée dans le secteur des Marchés financiers.

La Banque a avisé les autorités allemandes que s'il est déterminé que des portions de dividendes reçus de Maple peuvent être raisonnablement attribuées à une fraude fiscale par Maple Bank GmbH, des moyens seront mis en œuvre pour restituer ces montants à l'autorité compétente. Dans cette éventualité, la Banque estime que les sommes en cause n'auraient pas d'incidence importante sur sa situation financière.

Note 10 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (suite)

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées cotées de la Banque.

Au 31 octobre			2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾
	Groupe TMX limitée	Corporation Fiera Capital	Total	Total
Bilan				
Actifs courants	20 433	210	20 643	14 907
Actifs non courants	5 160	1 201	6 361	5 410
Passifs courants	20 653	138	20 791	14 725
Passifs non courants	1 624	634	2 258	2 031
État des résultats				
Revenu total	780	524	1 304	1 170
Résultat net	419	(2)	417	233
Autres éléments du résultat global	(23)	21	(2)	(14)
Résultat global	396	19	415	219

(1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2018 et 2017, soit les plus récents disponibles et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque des entreprises associées (et de la coentreprise pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017) qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Exercice terminé le 31 octobre			2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾
	Entreprises associées non cotées		Total	Total
Résultat net	6		6	12
Autres éléments du résultat global	–		–	(10)
Résultat global	6		6	2

(1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017.

Note 11 – Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 31 octobre 2016	14	253	224	1 087	296	1 874
Acquisitions	3	7	38	16	32	96
Dispositions	–	(4)	–	(818)	(6)	(828)
Immobilisations entièrement amorties		(1)	(27)	(7)	(30)	(65)
Au 31 octobre 2017	17	255	235	278	292	1 077
Acquisitions	66	6	90	18	59	239
Dispositions	(4)	(2)	(4)	(170)	(1)	(181)
Immobilisations entièrement amorties		(3)	(1)	(8)	(10)	(22)
Au 31 octobre 2018	79	256	320	118	340	1 113
Amortissement cumulé						
Au 31 octobre 2016		153	73	172	138	536
Amortissement de l'exercice		5	46	106	25	182
Dispositions		(3)	–	(125)	(6)	(134)
Immobilisations entièrement amorties		(1)	(27)	(7)	(30)	(65)
Au 31 octobre 2017		154	92	146	127	519
Amortissement de l'exercice		5	74	16	26	121
Dispositions		(1)	(5)	(99)	(1)	(106)
Immobilisations entièrement amorties		(3)	(1)	(8)	(10)	(22)
Au 31 octobre 2018		155	160	55	142	512
Valeur comptable au 31 octobre 2017	17	101	143	132	165	558
Valeur comptable au 31 octobre 2018	79	101	160	63	198	601

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple.

	Au 31 octobre 2018
1 an ou moins	10
Plus de 1 an à 5 ans	34
Plus de 5 ans	7
	51

Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine			Marchés financiers ⁽¹⁾	FSEU&I			Total	
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾		Total	Credigy Ltd. ⁽¹⁾	Advanced Bank of Asia Limited ⁽¹⁾		Total
Solde au 31 octobre 2016	51	256	434	269	959	235	33	134	167	1 412
Acquisition de Groupe Financier Abi-Témi inc. ⁽²⁾	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(6)
Solde au 31 octobre 2017	54	256	434	269	959	235	32	129	161	1 409
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	1	2	3	3
Solde au 31 octobre 2018	54	256	434	269	959	235	33	131	164	1 412

(1) Constitue une UGT.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, a acquis Groupe Financier Abi-Témi inc. situé à Rouyn-Noranda, Canada.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2018 est de 12,8 % (13,2 % au 31 octobre 2017) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2,0 % à 5,0 % aux 31 octobre 2018 et 2017.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse de 1 % le taux d'actualisation après impôts et à la baisse de 1 % les taux de croissance finaux. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable d'hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	
Coût							
Au 31 octobre 2016	161	11	172	1 038	126	106	1 270
Acquisitions	–	–	–	245	21	2	268
Immobilisations entièrement amorties				(16)	(32)	–	(48)
Au 31 octobre 2017	161	11	172	1 267	115	108	1 490
Acquisitions	–	–	–	242	13	1	256
Immobilisations entièrement amorties				–	(2)	(6)	(8)
Au 31 octobre 2018	161	11	172	1 509	126	103	1 738
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2016				176	68	58	302
Amortissement de l'exercice				135	25	9	169
Immobilisations entièrement amorties				(16)	(32)	–	(48)
Au 31 octobre 2017				295	61	67	423
Amortissement de l'exercice				149	23	9	181
Immobilisations entièrement amorties				–	(2)	(6)	(8)
Au 31 octobre 2018				444	82	70	596
Valeur comptable au 31 octobre 2017	161	11	172	972	54	41	1 067
Valeur comptable au 31 octobre 2018	161	11	172	1 065	44	33	1 142

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de cinq ans.

Note 13 – Autres actifs

Au 31 octobre	2018	2017
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	775	690
Intérêts et dividendes à recevoir	549	489
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 255	505
Actif au titre des prestations définies (note 24)	64	56
Actifs d'impôt différé (note 25)	324	374
Actifs d'impôt exigible	113	31
Actifs au titre des cessions en réassurance	31	31
	3 111	2 176

Note 14 – Dépôts

Au 31 octobre			2018	2017 ⁽¹⁾
	À vue et avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total	Total
Particuliers	27 808	27 880	55 688	52 175
Entreprises et administrations publiques	54 894	55 427	110 321	99 115
Institutions de dépôts	2 803	2 018	4 821	5 381
	85 505	85 325	170 830	156 671

- (1) La Banque a modifié le classement de certains montants présentés dans les *Dépôts* du bilan consolidé. Au 31 octobre 2017, un montant de 1 544 M\$ provenant des *Dépôts – Particuliers* a été reclassé dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.
- (2) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, un montant de 750 M\$ US d'obligations sécurisées est venu à échéance, et la Banque a émis des obligations sécurisées pour un montant de 1,5 milliard d'euros (150 millions de livres sterling émis au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017). Ces obligations sécurisées s'élèvent à 8,3 G\$ au 31 octobre 2018 (7,0 G\$ au 31 octobre 2017). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 13,2 G\$ au 31 octobre 2018 (15,9 G\$ au 31 octobre 2017) dont un montant de 12,9 G\$ (15,6 G\$ au 31 octobre 2017) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

Note 15 – Autres passifs

Au 31 octobre	2018	2017
Créditeurs et charges à payer	1 790	1 797
Dettes de filiales envers des tiers	1 033	1 075
Intérêts et dividendes à payer	1 012	883
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	796	647
Passif au titre des prestations définies (note 24)	186	252
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan ⁽¹⁾ (note 8)	54	–
Passifs d'impôt différé (note 25)	25	35
Passifs d'impôt exigible	48	93
Passifs d'assurance	50	60
Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾	830	916
	5 824	5 758

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan sont maintenant présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (2) Au 31 octobre 2018, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 14 M\$ (46 M\$ au 31 octobre 2017).
- (3) Au 31 octobre 2018, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 9 M\$ (12 M\$ au 31 octobre 2017).

Note 16 – Dette subordonnée

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débentures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 1^{er} février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1^{er} février 2028.

Au 31 octobre				2018	2017
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques		
Février 2028		3,183 % ⁽¹⁾	Rachetables par anticipation ⁽²⁾	750	–
Février 2087		Variable ⁽³⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	9	9
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur				759	9
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽⁴⁾				(10)	–
Total				747	9

- (1) Portant intérêt au taux de 3,183 % payable semestriellement jusqu'au 1^{er} février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % payable trimestriellement.
- (2) La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 1^{er} février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Ces billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque billet sera automatiquement et immédiatement converti, de façon complète et permanente, sans le consentement de son détenteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (majorée de l'intérêt couru et impayé sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (3) Débentures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2018 (2017 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.
- (4) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 17 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujétiés à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Note 17 – Instruments financiers dérivés (suite)

Montants nominaux de référence ⁽¹⁾

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2018		2017
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	1 256	324	100	–	1 680	1 680	–	795
Compensés par des contreparties centrales	–	2 172	–	–	2 172	2 172	–	948
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	6 423	13 802	66 747	42 229	129 201	125 292	3 909	124 951
Compensés par des contreparties centrales	135 508	73 177	144 258	55 786	408 729	381 200	27 529	359 021
Options achetées	1 520	396	3 039	483	5 438	5 158	280	2 806
Options vendues	251	199	922	646	2 018	844	1 174	1 824
	144 958	90 070	215 066	99 144	549 238	516 346	32 892	490 345
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	9 301	10 649	7 548	–	27 498	27 498	–	43 073
Positions à découvert	2 634	16 276	7 646	–	26 556	26 556	–	45 931
Options achetées	19 189	7 000	–	–	26 189	26 189	–	18 100
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	2 581
	31 124	33 925	15 194	–	80 243	80 243	–	109 685
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	18 099	7 653	5 078	1 348	32 178	32 178	–	31 613
Swaps								
	75 165	28 750	66 505	29 491	199 911	186 864	13 047	179 861
Options achetées	5 224	5 745	1 353	–	12 322	12 322	–	9 683
Options vendues	4 326	5 976	813	–	11 115	11 115	–	8 960
	102 814	48 124	73 749	30 839	255 526	242 479	13 047	230 117
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	59	–	–	–	59	59	–	45
Positions à découvert	235	3	–	–	238	238	–	424
	294	3	–	–	297	297	–	469
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽²⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	37	72	1 672	195	1 976	1 976	–	2 242
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	19 629	15 552	11 293	400	46 874	46 765	109	25 106
Compensés par des contreparties centrales	160	225	686	1 367	2 438	2 438	–	8 882
Options achetées	653	116	677	77	1 523	1 523	–	2 209
Options vendues	158	328	726	224	1 436	1 436	–	1 576
	20 637	16 293	15 054	2 263	54 247	54 138	109	40 015
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	7 168	208	252	71	7 699	7 699	–	5 111
Positions à découvert	8 678	1 789	1 183	41	11 691	11 691	–	10 847
Options achetées	1 615	292	336	–	2 243	2 243	–	1 993
Options vendues	1 391	658	1 370	49	3 468	3 468	–	2 830
	18 852	2 947	3 141	161	25 101	25 101	–	20 781
	318 679	191 362	322 204	132 407	964 652	918 604	46 048	891 412

(1) Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

(2) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2018			2017		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	1 943	7 961	649	2 214	8 598	821
Contrats de change	3 533	11 043	1 853	4 465	11 373	1 901
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	3 034	6 919	673	1 677	4 816	305
	8 510	25 923	3 175	8 356	24 787	3 027
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 151)	(8 300)	(863)	(3 931)	(10 445)	(756)
	5 359	17 623	2 312	4 425	14 342	2 271

(1) Au 31 octobre 2018, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 98 M\$ est exclu (67 M\$ au 31 octobre 2017).

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2018		2017	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 051	1 855	956	1 761
Banques des pays membres de l'OCDE	816	4 197	969	3 809
Autres	3 492	11 571	2 500	8 772
	5 359	17 623	4 425	14 342

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Note 17 – Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2018			2017		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	16	10	6	5	1	4
Swaps	1 392	1 486	(94)	1 713	1 362	351
Options	61	41	20	36	7	29
	1 469	1 537	(68)	1 754	1 370	384
Contrats de change						
Contrats à terme	428	243	185	573	423	150
Swaps	2 892	1 956	936	3 531	2 498	1 033
Options	157	139	18	141	146	(5)
	3 477	2 338	1 139	4 245	3 067	1 178
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	854	62	792	773	159	614
Swaps	1 929	997	932	626	1 163	(537)
Options	336	431	(95)	336	416	(80)
	3 119	1 490	1 629	1 735	1 738	(3)
Total – Contrats à des fins de négociation	8 065	5 365	2 700	7 734	6 175	1 559
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	487	403	84	468	342	126
Options	–	81	(81)	1	6	(5)
	487	484	3	469	348	121
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	56	187	(131)	220	89	131
Options	–	–	–	–	–	–
	56	187	(131)	220	89	131
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	543	671	(128)	689	437	252
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	197	476	(279)	246	217	29
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	346	195	151	442	220	222
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	–	–	–	1	–	1
Juste valeur totale	8 608	6 036	2 572	8 423	6 612	1 811
Incidence des conventions-cadres de compensation	(3 151)	(3 151)	–	(3 931)	(3 931)	–
	5 457	2 885	2 572	4 492	2 681	1 811

Note 18 – Opérations de couverture

L'exposition de la Banque au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018.

La Banque a choisi, conformément au choix de méthode comptable permis par l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, l'information présentée dans les tableaux suivants pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 reflète les nouvelles exigences en matière d'informations à fournir de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Certains tableaux présentent de l'information sur des devises, notamment le dollar canadien (CAD), le yuan renminbi chinois (CNH), le dollar de Hong-Kong (HKD), le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP) et le réal brésilien (BRL). Quant aux tableaux pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, ils sont préparés conformément aux anciennes exigences en matière d'informations à fournir selon l'IFRS 7. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les montants nominaux et les taux moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés désignés et leur juste valeur par types de relations de couverture.

	Durée jusqu'à l'échéance				Total	Au 31 octobre 2018	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Juste valeur	
						Actifs	Passifs
Couvertures de la juste valeur							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal	474	1 305	5 834	6 406	14 019	193	357
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	0,5 %	0,5 %	1,9 %	2,3 %	1,8 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	2,3 %	1,3 %	2,0 %	2,7 %	2,2 %		
Swaps de devises							
Montant nominal	–	773	115	–	888	4	38
Taux de change CAD-CNHD moyen	–	0,1955 \$	–	–	0,1955 \$		
Taux de change CAD-HKD moyen	–	–	0,1621 \$	–	0,1621 \$		
Options							
Montant nominal	88	315	97	954	1 454	–	81
Taux d'intérêt fixe moyen – Acheteur	(0,2) %	0,1 %	(0,6) %	– %	– %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Vendeur	3,7 %	2,4 %	2,6 %	2,7 %	2,7 %		
	562	2 393	6 046	7 360	16 361	197	476
Couvertures des flux de trésorerie							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal	–	3 052	11 155	3 212	17 419	294	46
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	–	2,1 %	2,0 %	2,5 %	2,1 %		
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	–	1,9 %	0,2 %	1,4 %	0,8 %		
Swaps de devises							
Montant nominal	–	3 094	6 730	2 320	12 144	52	149
Taux de change CAD-USD moyen	–	1,3072 \$	1,2970 \$	1,2838 \$	1,2976 \$		
Taux de change USD-EUR moyen	–	1,2278 \$	1,1378 \$	1,2295 \$	1,1742 \$		
Taux de change USD-GBP moyen	–	–	1,3012 \$	–	1,3012 \$		
Risque sur actions							
Swaps sur actions							
Montant nominal	109	–	–	–	109	–	–
Prix moyen	62,42 \$	–	–	–	62,42 \$		
	109	6 146	17 885	5 532	29 672	346	195
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger⁽¹⁾							
Risque de change							
Swaps de devises							
Montant nominal	15	–	–	–	15	–	–
Taux de change CAD-USD moyen	1,2929 \$	–	–	–	1,2929 \$		
Taux de change USD-BRL moyen	0,2508 \$	–	–	–	0,2508 \$		
Taux de change USD-HKD moyen	0,1281 \$	–	–	–	0,1281 \$		
	15	–	–	–	15	–	–
	686	8 539	23 931	12 892	46 048	543	671

(1) Au 31 octobre 2018, la Banque a aussi désigné 1 035 M\$ de dépôts en devise étrangère libellés en dollars américains et en euros comme instrument de couverture d'investissement net.

Note 18 – Opérations de couverture (suite)

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 31 octobre 2017		
	Couvertures de la juste valeur	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger
Actifs			
Instruments financiers dérivés	246	442	1
Passifs			
Instruments financiers dérivés	217	220	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	841
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	18 878	29 955	48

Couvertures de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt et options) pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

De plus, lorsqu'un actif ou un passif à taux fixe est libellé en devise étrangère, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé. La Banque peut désigner un swap de devises qui échange la devise étrangère à taux fixe contre la monnaie fonctionnelle à taux flottant dans une seule relation de couverture pour le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des dépôts à taux fixe en devise étrangère.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Pour les couvertures de la juste valeur, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2018			Exercice terminé le 31 octobre 2018		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 315	(78)	(11)	(144)	144	–
Dépôts	6 367	(258)	20	264	(262)	2
Passifs relatifs à des créances cédées	4 482	(89)	50	123	(122)	1
Dette subordonnée	737	(10)	–	10	(10)	–
				253	(250)	3

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

	Exercice terminé le 31 octobre 2017
Gains (pertes) sur instruments de couverture	(150)
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	147
Inefficacité des relations de couverture	4

Couvertures des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. De plus, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé à un actif ou un passif libellé en devise étrangère. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles, d'acceptations et de dépôts.

La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et d'établir le ratio de couverture. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture des flux de trésorerie.

	Au 31 octobre 2018		Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	(16)	(26)	54	(53)	–	(53)	(36)
Dépôts	138	19	(84)	86	–	78	(10)
Acceptations	54	37	(70)	68	1	68	(17)
	176	30	(100)	101	1	93	(63)
Risque sur actions							
Autres passifs	(3)	7	23	(23)	–	(23)	–
	173	37	(77)	78	1	70	(63)

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Exercice terminé le 31 octobre 2017

Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	45
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenus net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(35)
Inefficacité des relations de couverture	1

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attendait à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 octobre 2017			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	41	41	127	51
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	147	119	208	80
Exposition nette	(106)	(78)	(81)	(29)

Note 18 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. La Banque mesure ce risque en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés (swaps de devises et dépôts) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

L'appréciation de l'efficacité de la couverture d'un investissement net consiste à comparer la variation de la valeur comptable des dépôts ou de la juste valeur du dérivé qui est attribuable à la fluctuation du taux de change par rapport à la variation de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui est attribuable à la fluctuation du taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture concorde avec le montant de l'investissement net couvert, il n'y a aucune inefficacité attendue.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger.

	Au 31 octobre 2018		Exercice terminé le 31 octobre 2018				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en:							
USD	(2)	(187)	17	(17)	–	(17)	–
EUR	1	(4)	(1)	1	–	1	–
BRL	(1)	37	(3)	3	–	3	–
Autres devises	–	–	–	–	–	–	–
	(2)	(154)	13	(13)	–	(13)	–

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, un montant négligeable représentant la partie inefficace avait été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* à l'état consolidé des résultats.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement par catégories de risques des *Autres éléments cumulés du résultat global* attribuable à la comptabilité de couverture.

	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net
Au 31 octobre 2017	146	(13)
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾		
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		(13)
Gains (pertes) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger		42
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾		
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		
Risque de taux d'intérêt	93	
Risque sur actions	(23)	
Pertes (gains) reclassés dans l'état consolidé des résultats		
Risque de taux d'intérêt	(63)	
Risque sur actions	–	
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)
Impôts sur le résultat	(2)	(1)
Au 31 octobre 2018	151	14

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 19 – Capital-actions

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

Au 31 octobre 2018					
	Date de rachat et de conversion en vigueur à compter du ⁽¹⁾⁽²⁾	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 30 ⁽⁴⁾	15 mai 2019 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 31	0,25625 ⁽⁷⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁴⁾	15 février 2020 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 33	0,24375 ⁽⁷⁾	2,25 %
Série 34 ⁽⁴⁾	15 mai 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 35	0,35000 ⁽⁷⁾	4,90 %
Série 36 ⁽⁴⁾	15 août 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 37	0,33750 ⁽⁷⁾	4,66 %
Série 38 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 39	0,27813 ⁽⁷⁾	3,43 %
Série 40 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 41	0,28750 ⁽⁷⁾	2,58 %
Série 42 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 43	0,30938 ⁽⁷⁾	2,77 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 23 ⁽⁸⁾	31 juillet 2013	25,00	s.o.	0,75000	s.o.
Série 31 ⁽⁴⁾	15 mai 2019 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁴⁾	15 février 2020 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	2,25 %
Série 35 ⁽⁴⁾	15 mai 2021 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	4,90 %
Série 37 ⁽⁴⁾	15 août 2021 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	4,66 %
Série 39 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	3,43 %
Série 41 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	2,58 %
Série 43 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽⁹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹⁰⁾	2,77 %

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, sauf pour la série 23 pour laquelle les dividendes sont payables semestriellement.
- (4) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (5) Rachetables à partir de la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (6) Convertibles à partir de la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (7) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (9) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.
- (10) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2018, aucune action n'a été émise ni négociée.

Note 19 – Capital-actions (suite)

Actions en circulation

Au 31 octobre	2018		2017	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 28	–	–	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	–	–
Série 42	12 000 000	300	–	–
	98 000 000	2 450	82 000 000	2 050
Actions ordinaires au début de l'exercice	339 591 965	2 768	338 053 054	2 645
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	3 129 313	128	4 239 095	179
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(7 500 000)	(64)	(2 000 000)	(16)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(149 430)	(10)	(591 843)	(37)
Autres	(1 206)	–	(108 341)	(3)
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	335 070 642	2 822	339 591 965	2 768

(1) Au 31 octobre 2018, 703 410 actions sont détenues à des fins de négociation, représentant un montant de 45 M\$ (553 980 actions détenues à des fins de négociation représentant un montant de 35 M\$ au 31 octobre 2017).

Dividendes déclarés

Exercice terminé le 31 octobre	2018		2017	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 28	–	–	8	0,9500
Série 30	14	1,0250	14	1,0250
Série 32	12	0,9750	12	0,9750
Série 34	22	1,4000	22	1,4000
Série 36	22	1,3500	22	1,3500
Série 38	18	1,1125	7	0,4724
Série 40	11	0,9310	–	–
Série 42	6	0,5323	–	–
	105		85	
Actions ordinaires	829	2,4400	778	2,2800
	934		863	

Émissions d'actions privilégiées

Le 11 juin 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 42, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 42 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 13 juin 2017, la Banque avait émis 16 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 38, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 38 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 au prix de 200 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Rachats d'actions ordinaires

Le 6 juin 2018, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,36 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 5 juin 2019. Le 5 juin 2017, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires (représentant environ 1,76 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 4 juin 2018. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a complété le rachat de 7 500 000 actions ordinaires au prix de 467 M\$, ce qui a réduit de 64 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 403 M\$ les *Résultats non distribués*.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2018 et 2017, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2018, 22 894 802 (25 764 866 au 31 octobre 2017) actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. En décembre 2016, une libération de 799 563 de ces actions a été faite aux actionnaires, et 108 341 actions ont été annulées suite, notamment, au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, une libération de 3 778 de ces actions a été faite aux actionnaires et 1 206 actions ont été annulées. Au 31 octobre 2018, le nombre des actions ordinaires entières est de 23 897 (28 881 au 31 octobre 2017). La Banque prévoit le règlement des actions entières restantes d'ici la fin de l'année 2019.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque s'abstiendrait de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 20 et 28 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les dix jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

Note 20 – Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 octobre	2018	2017
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	–	410
Série 2 ⁽²⁾	359	359
Autres	20	39
	379	808

- (1) Le 30 juin 2018, Fiducie d'actifs BNC a racheté la totalité des 400 000 NBC CapS II – série 1 en circulation, au prix de 1 000 \$ par part, pour un montant brut de 400 M\$. Au 31 octobre 2017, le solde comprenait des intérêts courus de 10 M\$.
- (2) Comprend des intérêts courus de 9 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2017).

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées « titres de la Fiducie de capital », ou « NBC CapS II ». Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux présents états financiers consolidés.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie de NBC CapS II en circulation au 31 octobre 2018 se présentent comme suit.

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽²⁾

- (1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.
- (2) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Distribution

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le BSIF. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres de la Fiducie de capital en circulation de la Fiducie.

Rachat au gré de la Fiducie

À toute date de distribution, la Fiducie peut, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation du BSIF, racheter à son gré les NBC CapS II – série 2, en totalité mais non en partie, sans le consentement des porteurs.

Achat à des fins d'annulation

La Fiducie peut, avec l'accord du BSIF, acheter les NBC CapS II – série 2, en totalité ou en partie sur le marché libre, par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises, le cas échéant.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II – série 2 se qualifient à titre d'instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022.

Note 21 – Informations sur le capital

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres définis par la réglementation par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doit maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1 %. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres révisé qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 75 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, le BSIF a introduit une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % devant être maintenue par les BISI. Cette réserve est constituée exclusivement de fonds propres CET1.

Le BSIF exige également que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Note 21 – Informations sur le capital (suite)

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2018	2017
Fonds propres		
CET1	8 608	7 856
catégorie 1 ⁽²⁾	11 410	10 457
total ⁽²⁾	12 352	10 661
Actif pondéré en fonction des risques		
pour les fonds propres CET1	73 654	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	73 670	70 327
pour le total des fonds propres	73 685	70 451
Exposition totale	284 337	262 539
Ratios des fonds propres		
CET1	11,7 %	11,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	15,5 %	14,9 %
total ⁽²⁾	16,8 %	15,1 %
Ratio de levier	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tenaient compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

Note 22 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Exercice terminé le 31 octobre	2018	2017
Revenu net d'intérêts	52	376
Revenus autres que d'intérêts	840	374
	892	750

Note 23 – Paiements fondés sur des actions

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 22 894 802 au 31 octobre 2018 (25 764 866 au 31 octobre 2017). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	14 575 894	40,46 \$	17 302 322	38,05 \$
Octroyées	1 836 348	64,14 \$	1 804 016	54,69 \$
Levées	(3 129 313)	35,75 \$	(4 239 095)	36,31 \$
Annulées ⁽¹⁾	(218 183)	48,85 \$	(291 349)	45,90 \$
En circulation à la fin	13 064 746	44,78 \$	14 575 894	40,46 \$
Pouvant être levées à la fin	8 378 530	39,17 \$	9 250 560	36,03 \$

(1) Inclut 13 784 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 (10 728 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
17,44 \$	502 406	502 406	Décembre 2018
29,25 \$	706 605	706 605	Décembre 2019
34,34 \$	878 110	878 110	Décembre 2020
34,09 \$	1 030 956	1 030 956	Décembre 2021
38,36 \$	1 330 891	1 330 891	Décembre 2022
44,96 \$	1 471 790	1 471 790	Décembre 2023
47,93 \$	2 048 089	1 394 261	Décembre 2024
42,17 \$	1 656 478	699 838	Décembre 2025
54,69 \$	1 640 341	363 673	Décembre 2026
64,14 \$	1 799 080	–	Décembre 2027
	13 064 746	8 378 530	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a octroyé 1 836 348 options (1 804 016 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017) d'une juste valeur moyenne de 7,42 \$ par option (5,75 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Au 31 octobre	2018	2017
Taux d'intérêt hors risque	2,11 %	1,59 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	18,87 %	20,53 %
Dividendes prévus	3,80 %	4,41 %

Note 23 – Paiements fondés sur des actions (suite)

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 s'élève à 12 M\$ (11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 1 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 à l'égard de ce régime (4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Au 31 octobre	2018		2017	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA ⁽¹⁾				
En circulation au début	395 334	42,29 \$	349 856	39,59 \$
Octroyés	62 820	64,14 \$	63 356	54,69 \$
Exercés	(125 943)	41,13 \$	(17 878)	33,34 \$
En circulation à la fin	332 211	46,86 \$	395 334	42,29 \$
Pouvant être exercés à la fin	163 971	38,91 \$	225 637	37,69 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu au cours des exercices terminés les 31 octobre 2018 et 2017.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
17,44 \$	–	–	Décembre 2018
29,25 \$	26 974	26 974	Décembre 2019
34,34 \$	21 060	21 060	Décembre 2020
34,09 \$	24 608	24 608	Décembre 2021
38,36 \$	24 216	24 216	Décembre 2022
44,96 \$	29 480	29 480	Décembre 2023
47,93 \$	44 492	23 679	Décembre 2024
42,17 \$	46 964	9 874	Décembre 2025
54,69 \$	51 597	4 080	Décembre 2026
64,14 \$	62 820	–	Décembre 2027
	332 211	163 971	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a octroyé 44 713 UAD à un prix moyen pondéré de 63,68 \$ (74 436 UAD à un prix moyen pondéré de 54,69 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017). Au total, 591 360 UAD sont en circulation au 31 octobre 2018 (637 989 UAD au 31 octobre 2017). Une charge de rémunération de 7 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 à l'égard de ces régimes (14 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a octroyé 2 158 594 UAR à un prix moyen pondéré de 63,57 \$ (2 411 016 UAR à un prix moyen pondéré de 51,21 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, 5 072 615 UAR sont en circulation (5 156 316 UAR au 31 octobre 2017). Une charge de rémunération de 140 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 à l'égard de ce régime (174 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) sur trois ans obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice ajusté des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a octroyé 287 206 UAP à un prix moyen pondéré de 63,57 \$ (345 237 UAP à un prix moyen pondéré de 51,21 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, 969 322 UAP sont en circulation (881 701 UAP au 31 octobre 2017). Une charge de rémunération de 21 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 à l'égard de ce régime (24 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés de Gestion de patrimoine de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, FBN a octroyé 132 544 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 63,63 \$ (132 226 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 55,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, 1 618 166 unités d'actions sont en circulation (1 598 966 unités d'actions au 31 octobre 2017). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, une récupération de charge de rémunération de 3 M\$, en lien avec la baisse de la valeur de l'action, a été constatée à l'égard de ce régime (une charge de rémunération de 24 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018 (10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* une fois payées. Au 31 octobre 2018, 5 718 242 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (5 961 203 actions ordinaires au 31 octobre 2017).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 494 M\$ au 31 octobre 2018 (511 M\$ au 31 octobre 2017). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 182 M\$ au 31 octobre 2018 (223 M\$ au 31 octobre 2017).

Note 24 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	3 984	3 843	191	199
Coût des services rendus au cours de l'exercice	114	114	5	5
Frais d'intérêts	148	142	7	7
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	37	–	–	–
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(276)	(77)	(16)	(3)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	–	92	(1)	(7)
Cotisations des employés	47	49		
Prestations versées	(190)	(179)	(10)	(10)
Solde à la fin	3 864	3 984	176	191
Actif des régimes				
Juste valeur au début	3 979	3 776		
Revenus d'intérêts	144	135		
Frais d'administration	(4)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	(116)	138		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	58	63		
Cotisations des employés	47	49		
Prestations versées	(190)	(179)		
Juste valeur à la fin	3 918	3 979		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	54	(5)	(176)	(191)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 60 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2019 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	64	56		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	(10)	(61)	(176)	(191)
	54	(5)	(176)	(191)

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	114	114	5	5
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	4	7	7	7
Frais d'administration	4	3		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	122	124	12	12
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	(239)	15	(17)	(10)
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	116	(138)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(123)	(123)	(17)	(10)
	(1)	1	(5)	2

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2018			2017		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	91	91	–	108	108
Titres de participation	1 482	482	1 964	1 693	390	2 083
Titres de créance						
Gouvernement du Canada	223	–	223	244	–	244
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 115	1 115	–	1 038	1 038
Autres émetteurs	–	383	383	–	395	395
Autres	–	142	142	–	111	111
	1 705	2 213	3 918	1 937	2 042	3 979

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2018 et 2017, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2018, la Banque a vendu des parts d'un fonds d'investissement privé qu'elle détenait d'une valeur de 30 M\$ à la caisse de retraite. Ces parts sont classées dans la catégorie des *Titres de participation non cotés sur un marché actif*.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 M\$ (6 M\$ au cours de l'exercice 2017). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Note 24 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Employés en service	45 %	46 %	31 %	31 %
Employés retraités	51 %	50 %	69 %	69 %
Participants avec droits acquis différés	4 %	4 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	16	17	14	15

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 5,23 % en 2018 (5,28 % en 2017). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,50 % en 2038 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,05 %	3,65 %	4,05 %	3,65 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,23 %	5,28 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,2	21,2	21,2	21,2
Femmes	23,6	23,5	23,6	23,5
45 ans				
Hommes	22,3	22,2	22,3	22,2
Femmes	24,5	24,5	24,5	24,5

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	3,65 %	3,60 %	3,65 %	3,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			5,28 %	5,77 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,2	21,1	21,2	21,1
Femmes	23,5	23,5	23,5	23,5
45 ans				
Hommes	22,2	22,2	22,2	22,2
Femmes	24,5	24,5	24,5	24,5

Note 24 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Sensibilité des principales hypothèses en 2018

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2018. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(153)	(6)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	163	7
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	37	1
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(36)	(1)
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		8
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(7)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(94)	(2)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	92	2

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2019	196	9
2020	202	9
2021	208	9
2022	214	9
2023	221	9
2024 à 2028	1 208	41

Note 25 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2018	2017
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	504	508
Ajustements des périodes antérieures	16	(11)
	520	497
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	15	(8)
Ajustements des périodes antérieures	9	(5)
	24	(13)
	544	484
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions et autres	(5)	8
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	37	36
Autres	4	(11)
	41	25
Charge d'impôts	580	517

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Exercice terminé le 31 octobre	2018	2017
Impôts exigibles	523	505
Impôts différés	57	12
	580	517

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit ⁽¹⁾	143	151	(16)	(8)	–	–
Charges reportées	233	246	(13)	5	–	–
Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	36	69	–	–	(33)	(33)
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	54	56	–	–	(2)	(2)
Revenus différés	38	38	–	5	–	–
Pertes fiscales reportables	26	24	2	6	–	–
Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾	26	61	(49)	(4)	–	8
	556	645	(76)	4	(35)	(27)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles et incorporelles	(207)	(199)	(8)	(22)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(41)	(55)	16	16	(2)	(1)
Participations dans des entreprises associées	(31)	(25)	(6)	18	–	–
Autres éléments	22	(27)	50	(3)	(1)	–
	(257)	(306)	52	9	(3)	(1)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	299	339	(24)	13	(38)	(28)

- (1) Au 1^{er} novembre 2017, suite à des ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation lors de l'adoption de l'IFRS 9, les *Actifs d'impôt différé* relatifs aux provisions pour pertes de crédit et les *Résultats non distribués* ont augmenté de 8 M\$.
- (2) Au 1^{er} novembre 2017, suite à des ajustements liés au classement lors de l'adoption de l'IFRS 9, les *Actifs d'impôt différé* relatifs à certains prêts et les *Résultats non distribués* ont augmenté de 9 M\$.
- (3) Au 31 octobre 2018, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 5 M\$ sur les frais d'émission d'actions (3 M\$ au 31 octobre 2017) comptabilisé dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

Note 25 – Impôts sur le résultat (suite)

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2018	2017
Actifs d'impôt différé	324	374
Passifs d'impôt différé	(25)	(35)
	299	339

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2018, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2018, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 369 M\$ (383 M\$ au 31 octobre 2017).

Au 31 octobre 2018, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 1 972 M\$ (1 057 M\$ au 31 octobre 2017).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	2 776	100,0	2 508	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	741	26,7	670	26,7
Réduction du taux d'imposition en raison des				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières	(161)	(5,8)	(178)	(7,1)
Portion non imposable des gains en capital	(6)	(0,2)	(2)	(0,1)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(36)	(1,3)	1	0,1
Autres éléments	6	0,2	(7)	(0,3)
	(197)	(7,1)	(186)	(7,4)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	544	19,6	484	19,3

Avis de cotisation

En septembre 2018, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 130 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2013.

En mai 2017, la Banque avait reçu une nouvelle cotisation visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 77 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2012.

Les opérations faisant l'objet des nouvelles cotisations sont semblables à celles traitées par les mesures d'application prospective annoncées dans le budget fédéral canadien de 2015 concernant les arrangements de capitaux propres synthétiques.

Aussi, en juillet 2018, l'ARC a confirmé par écrit qu'à l'exception de la nouvelle cotisation pour l'année 2012 susmentionnée, elle ne donnerait pas suite au projet de cotisation pour les années 2011 et 2012 qu'elle avait transmis à la Banque en mars 2017.

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2013, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations pour les années 2013 et 2012. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2018.

Note 26 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2018	2017
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	1 940
Dividendes sur actions privilégiées	105	85
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 040	1 855
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	339 372	340 809
Résultat de base par action <i>(en dollars)</i>	6,01	5,44
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 040	1 855
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	339 372	340 809
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires <i>(en milliers)</i>		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	3 868	3 962
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué <i>(en milliers)</i>	343 240	344 771
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	5,94	5,38

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 621 740 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

Note 27 – Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2018	2017
Lettres de garantie ⁽¹⁾	4 353	3 847
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres ⁽¹⁾	4 878	5 049
Prêts de titres	227	1 293

(1) Pour de plus amples renseignements sur les provisions pour pertes de crédit liées à ces engagements hors bilan, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2018, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,6 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

Note 27 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2018 et 2017, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,6 G\$ au 31 octobre 2018 (2,7 G\$ au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, la Banque détient 7 M\$ (6 M\$ au 31 octobre 2017) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,6 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Aux 31 octobre 2018 et 2017, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 2,3 G\$. Aux 31 octobre 2018 et 2017, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur de la Banque du Canada une sûreté pour garantir toute obligation de la Banque envers la Banque du Canada qui peut découler de la participation de la Banque dans le réseau de transfert de valeurs. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2018 et 2017, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2018	2017
Lettres de garantie ⁽¹⁾	4 353	3 847
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	142	137
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	7 874	7 688
Engagements de crédit ⁽³⁾	57 794	52 391

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 195.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2018, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 57,5 G\$ (58,3 G\$ au 31 octobre 2017). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'investissement, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 99 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2018 (77 M\$ au 31 octobre 2017).

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés cédés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2018	2017
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	502	502
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	1 130	1 358
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 652	1 330
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	41 378	40 693
Opérations de titrisation	22 083	23 151
Obligations sécurisées ⁽²⁾	8 995	7 668
Autres	125	126
Total	75 865	74 828

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 28 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement font maintenant l'objet de certaines procédures en appel dans plusieurs juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Note 28 – Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 27 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. De plus, la Banque est promoteur et gestionnaire de fonds communs de placement dans lesquels elle détient une participation négligeable ou inexistante. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées adossées à des actifs

La Banque a investi dans certaines entités structurées adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

	Au 31 octobre 2018			
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Fonds d'investissement ⁽²⁾	Placements privés ⁽³⁾	Entités structurées adossées à des actifs ⁽⁴⁾
Actif au bilan consolidé				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	7	139	86	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	1 450
	7	139	86	1 450
Au 31 octobre 2017	6	58	70	1 306
Passif au bilan consolidé				
Instruments financiers dérivés	26	–	–	–
Au 31 octobre 2017	13	–	–	–
Exposition maximale au risque de perte				
Valeurs mobilières	7	139	86	1 450
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	2 550	–	–	102
	2 557	139	86	1 552
Au 31 octobre 2017	2 727	58	70	1 522
Actif total des entités structurées	2 589	1 054	492	3 612
Au 31 octobre 2017	2 768	277	437	3 201

(1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2018, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,6 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2017). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2018, la Banque détient 7 M\$ de papier commercial (6 M\$ au 31 octobre 2017) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,6 G\$ au 31 octobre 2018 (2,7 G\$ au 31 octobre 2017), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.

(2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.

(4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Note 28 – Entités structurées (suite)

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateurs et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque demeure administrateur de ces prêts et s'est engagée auprès de Fiducie d'actifs BNC à racheter le solde en capital ainsi que les intérêts courus non payés sur tout prêt en retard de plus de 90 jours. La Banque administre également les activités courantes et détient les titres spéciaux avec droits de vote de la fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2015, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a acquis des intérêts dans des portions d'une entité structurée de tiers. Chaque portion de l'entité structurée est une entité réputée distincte, car toutes les conditions suivantes sont remplies : 1) des actifs spécifiés de l'entité sont la seule source de paiement pour des passifs spécifiés de l'entité (ou pour d'autres intérêts spécifiés) dans celle-ci; 2) aucune partie autre que celles qui détiennent les passifs spécifiés n'a de droits ou d'obligations relativement aux actifs spécifiés ou aux flux de trésorerie résiduels y afférents. La Banque contrôle et donc consolide les entités réputées distinctes, car elle détient la capacité de diriger leurs activités pertinentes par l'entremise de ses droits de révocation de l'administrateur de leurs actifs et de plus, elle est exposée à la variabilité de leurs rendements.

En 2018, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a fourni du financement à une entité structurée de tiers en échange d'une participation de 100 % dans un portefeuille de prêts, le seul actif détenu par cette entité. La Banque contrôle et donc consolide cette entité, car elle a capacité de diriger les activités pertinentes de celle-ci par son implication dans le processus de prise de décisions. La Banque est également exposée aux rendements variables de cette entité.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2018		2017	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	898	2 053	863	1 784
Fonds d'investissement ⁽⁴⁾	289	310	205	217
Obligations sécurisées ⁽⁵⁾	12 886	13 153	15 605	15 891
Immeuble ⁽⁶⁾	61	54	61	54
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁷⁾	700	1 060	1 350	2 122
Entités structurées de tiers ⁽⁸⁾	305	305	74	74
	15 139	16 935	18 158	20 142

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(5) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2018, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 12,9 G\$ (15,6 G\$ au 31 octobre 2017) et le montant total des obligations sécurisées de 8,3 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (7,0 G\$ au 31 octobre 2017). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 14 afférente aux présents états financiers consolidés.

(6) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.

(7) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 octobre 2018, le montant des prêts assurés est de 18 M\$ (82 M\$ au 31 octobre 2017). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés.

(8) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple, ainsi que d'un portefeuille de prêts.

Note 29 – Informations relatives aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités sur lesquelles ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (pour plus de renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux présents états financiers consolidés).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2018	2017	2018	2017
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	36	30	298 ⁽²⁾	364 ⁽²⁾
Autres	–	–	8	21
Passifs				
Dépôts	59	43	246 ⁽³⁾	789 ⁽³⁾
Autres	–	–	16	23

- (1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 67 M\$ au 31 octobre 2018 (46 M\$ au 31 octobre 2017).
- (2) Au 31 octobre 2018, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) aucun prêt à des entreprises associées et à des coentreprises de la Banque (28 M\$ au 31 octobre 2017), ii) des prêts à des entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 298 M\$ (336 M\$ au 31 octobre 2017).
- (3) Au 31 octobre 2018, les dépôts incluent : i) des dépôts d'entreprises associées et de coentreprises de la Banque pour un montant de 41 M\$ (285 M\$ au 31 octobre 2017), ii) des dépôts d'entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 205 M\$ (504 M\$ au 31 octobre 2017).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 10, 23 et 28 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2018	2017
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	22	24
Paiements fondés sur des actions	25	21

Note 29 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2018				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	1 429
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
Credigy International Holdings inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	80 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	80 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	238
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	80
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	585
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	31
Natbank, National Association	Bancaires	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	22
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	5
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	90 %	280
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

Note 30 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2018 et 2017. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Au 31 octobre 2018										
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 544	790	41	1	19	10	–	–	2 351	12 756
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 982	1 713	1 043	1 430	1 457	5 638	10 527	5 444	26 583	55 817
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	183	7	66	68	714	1 892	2 502	233	5 668
Au coût amorti	–	10	9	–	730	814	6 162	573	–	8 298
	1 985	1 906	1 059	1 496	2 255	7 166	18 581	8 519	26 816	69 783
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 759	1 242	2 154	271	790	2 151	–	–	3 792	18 159
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	724	950	1 583	2 653	2 105	10 124	32 675	2 085	752	53 651
Aux particuliers	365	395	622	1 070	762	3 914	10 509	3 116	16 604	37 357
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 325	2 325
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 557	2 454	2 246	3 672	2 206	4 244	12 838	2 402	8 987	46 606
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 019	670	112	–	–	–	–	–	–	6 801
Provisions pour pertes de crédit									(658)	(658)
	14 665	4 469	4 563	7 395	5 073	18 282	56 022	7 603	28 010	146 082
Autres										
Instruments financiers dérivés	642	884	718	375	287	951	2 005	2 746	–	8 608
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									645	645
Immobilisations corporelles									601	601
Goodwill									1 412	1 412
Immobilisations incorporelles									1 314	1 314
Autres actifs ⁽¹⁾	574	108	66	61	131	119	31	54	1 967	3 111
	1 216	992	784	436	418	1 070	2 036	2 800	5 939	15 691
	35 169	9 399	8 601	9 599	8 555	28 679	76 639	18 922	66 908	262 471

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Note 30 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2018									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 630	2 324	2 631	2 033	2 785	5 156	8 994	2 327	27 808	55 688
Entreprises et administrations publiques	12 082	9 725	5 587	2 953	1 988	7 017	11 050	5 025	54 894	110 321
Institutions de dépôts	949	541	200	15	263	–	–	50	2 803	4 821
	14 661	12 590	8 418	5 001	5 036	12 173	20 044	7 402	85 505	170 830
Autres										
Acceptations	6 019	670	112	–	–	–	–	–	–	6 801
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	1 061	362	201	33	311	1 753	3 729	5 946	4 384	17 780
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	6 912	1 981	3 826	1 607	–	–	–	–	5 672	19 998
Instruments financiers dérivés	427	668	288	245	181	856	1 485	1 886	–	6 036
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	2 244	226	867	537	3 088	10 072	3 066	–	20 100
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	36	–	–	–	–	874	–	–	–	910
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	548	241	56	20	59	66	63	207	3 654	4 914
	15 003	6 166	4 709	2 772	1 088	6 637	15 349	11 105	13 710	76 539
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	747	–	747
Capitaux propres									14 355	14 355
	29 664	18 756	13 127	7 773	6 124	18 810	35 393	19 254	113 570	262 471
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	78	1 269	540	1 296	688	566	58	–	–	4 495
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	7 874	7 874
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	2 298	15	–	–	–	–	2 550	4 878
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	2 394	4 161	3 886	4 988	4 737	3 839	6 777	304	26 708	57 794
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	31	38	58	55	71	247	470	412	–	1 382

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 42,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

Au 31 octobre 2017										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 181	534	23	1	1	4	–	–	2 058	8 802
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	467	1 182	931	1 623	909	3 413	8 166	4 502	26 343	47 536
Disponibles à la vente	–	67	19	29	30	419	3 973	3 496	519	8 552
Détenues jusqu'à leur échéance	25	–	–	–	603	388	7 181	1 058	–	9 255
	492	1 249	950	1 652	1 542	4 220	19 320	9 056	26 862	65 343
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées										
	8 235	2 717	1 534	129	19	3 677	770	–	3 708	20 789
Prêts ^{(1) (2)}										
Hypothécaires résidentiels	758	1 039	1 428	2 735	2 046	8 014	33 603	1 544	467	51 634
Aux particuliers	227	345	563	1 318	813	2 893	9 838	2 779	16 814	35 590
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 576	2 493	2 014	2 192	1 840	4 636	9 946	2 718	8 275	41 690
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Provisions pour pertes de crédit									(695)	(695)
	13 591	4 742	4 101	6 245	4 699	15 543	53 387	7 041	27 108	136 457
Autres										
Instruments financiers dérivés	562	872	403	255	180	904	2 070	3 177	–	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									631	631
Immobilisations corporelles									558	558
Goodwill									1 409	1 409
Immobilisations incorporelles									1 239	1 239
Autres actifs ⁽¹⁾	381	109	71	85	36	83	79	109	1 223	2 176
	943	981	474	340	216	987	2 149	3 286	5 060	14 436
	29 442	10 223	7 082	8 367	6 477	24 431	75 626	19 383	64 796	245 827

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts*.

Note 30 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2017										
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	944	1 829	2 410	2 083	2 578	4 641	8 463	2 255	26 972	52 175
Entreprises et administrations publiques	10 689	5 744	6 423	2 539	2 032	7 762	10 601	4 843	48 482	99 115
Institutions de dépôts	2 252	495	134	–	–	–	–	53	2 447	5 381
	13 885	8 068	8 967	4 622	4 610	12 403	19 064	7 151	77 901	156 671
Autres										
Acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	1 243	472	259	118	99	578	6 147	4 553	1 894	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 652	932	3 049	3 315	–	–	–	–	8 819	21 767
Instruments financiers dérivés	410	922	449	303	255	826	1 542	1 905	–	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 873	448	1 081	–	3 486	9 272	3 938	–	20 098
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	36	873	–	–	909
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	327	85	231	55	51	75	130	163	3 732	4 849
	12 662	5 149	4 532	4 872	405	5 001	17 964	10 559	14 445	75 589
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Capitaux propres									13 558	13 558
	26 547	13 217	13 499	9 494	5 015	17 404	37 028	17 719	105 904	245 827
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	240	848	648	906	408	892	40	2	–	3 984
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	7 688	7 688
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	2 736	2 298	15	–	–	–	–	–	5 049
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 841	3 532	3 214	4 100	3 303	3 584	6 730	124	23 963	52 391
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats ⁽⁹⁾	34	33	50	50	50	201	471	466	–	1 355

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé et la Banque a modifié le classement de certains montants présentés dans les *Dépôts* du bilan consolidé. Au 31 octobre 2017, un montant de 1 544 M\$ provenant des *Dépôts – Particuliers* a été reclassé dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 39,6 G\$ révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Suite au raffinement du processus d'identification des engagements en vertu de contrats de location et autres contrats, certains montants ont été modifiés par rapport à ceux présentés précédemment au 31 octobre 2017.

Note 31 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Les frais de soutien aux opérations sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 212	2 069	510	431	409	772	584	466	(333)	(302)	3 382	3 436
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	1 027	988	1 249	1 173	1 334	846	55	75	119	91	3 784	3 173
Revenu total	3 239	3 057	1 759	1 604	1 743	1 618	639	541	(214)	(211)	7 166	6 609
Frais autres que d'intérêts	1 720	1 672	1 092	1 046	697	665	251	225	303	249	4 063	3 857
Contribution	1 519	1 385	667	558	1 046	953	388	316	(517)	(460)	3 103	2 752
Dotations aux pertes de crédit ⁽³⁾	226	153	3	3	4	–	94	48	–	40	327	244
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 293	1 232	664	555	1 042	953	294	268	(517)	(500)	2 776	2 508
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	345	329	175	147	278	255	72	84	(326)	(331)	544	484
Résultat net	948	903	489	408	764	698	222	184	(191)	(169)	2 232	2 024
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	38	29	49	55	87	84
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	948	903	489	408	764	698	184	155	(240)	(224)	2 145	1 940
Actif moyen	100 619	96 433	12 551	11 652	100 721	94 991	9 270	7 519	42 601	37 756	265 762	248 351

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment dans le secteur FSEU&I où un montant de 204 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2018, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 144 M\$ (209 M\$ en 2017), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 101 M\$ (35 M\$ en 2017) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, la Banque comptabilise toutes les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, seules les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$ présentée dans le secteur des Particuliers et Entreprises et les dotations aux pertes de crédit de la rubrique *Autres* d'un montant de 40 M\$ constituaient une augmentation de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit.

Note 31 – Informations sectorielles (suite)

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	2 531	2 748	469	459	382	229	3 382	3 436
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 488	2 992	108	136	188	45	3 784	3 173
Revenu total	6 019	5 740	577	595	570	274	7 166	6 609
Frais autres que d'intérêts	3 750	3 571	205	209	108	77	4 063	3 857
Contribution	2 269	2 169	372	386	462	197	3 103	2 752
Dotations aux pertes de crédit	233	196	81	44	13	4	327	244
Résultat avant charge d'impôts	2 036	1 973	291	342	449	193	2 776	2 508
Charge d'impôts	412	354	85	107	47	23	544	484
Résultat net	1 624	1 619	206	235	402	170	2 232	2 024
Participations ne donnant pas le contrôle	54	61	33	23	–	–	87	84
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 570	1 558	173	212	402	170	2 145	1 940
Actif moyen	218 469	212 946	20 503	18 479	26 790	16 926	265 762	248 351

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment un reclassement de 204 M\$ entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts*.

Renseignements supplémentaires

Données relatives aux exercices antérieurs	210
Glossaire des termes financiers	212
Renseignements à l'intention des actionnaires	214

Données relatives aux exercices antérieurs

Au 31 octobre ⁽¹⁾ (en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 756	8 802	8 183	7 567	8 086	3 596	3 249	2 851	2 274	2 228
Valeurs mobilières	69 783	65 343	64 541	56 040	52 953	53 744	54 898	56 592	54 268	50 233
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	18 159	20 789	13 948	17 702	24 525	21 449	15 529	12 507	10 878	7 637
Prêts ⁽²⁾	146 082	136 457	128 036	116 676	106 959	97 338	90 922	80 758	63 134	58 370
Autres actifs ⁽²⁾	15 691	14 436	17 498	18 105	12 906	12 092	13 305	14 146	14 748	13 670
Total de l'actif	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138
Dépôts	170 830	156 671	142 066	130 458	119 883	102 111	93 474	85 787	81 785	75 170
Autres passifs	76 539	75 589	77 026	72 755	73 163	74 729	73 948	71 791	53 059	47 259
Participations ne donnant pas le contrôle									1 217	1 215
Dettes subordonnées	747	9	1 012	1 522	1 881	2 426	2 470	2 000	2 033	2 017
Capital-actions										
privilégiées	2 450	2 050	1 650	1 023	1 223	677	762	762	1 089	1 089
ordinaires	2 822	2 768	2 645	2 614	2 293	2 160	2 054	1 970	1 804	1 729
Surplus d'apport	57	58	73	67	52	58	58	46	66	48
Résultats non distribués	8 472	7 706	6 706	6 705	5 850	5 055	4 091	3 366	4 081	3 515
Autres éléments cumulés du résultat global	175	168	218	145	289	214	255	337	168	96
Participations ne donnant pas le contrôle	379	808	810	801	795	789	791	795		
Total du passif et des capitaux propres	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903	166 854	145 302	132 138
Actif moyen	265 762	248 351	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344	165 942	140 360	140 978
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9	404									
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾ selon l'IAS 39		206	281	254	248	183	179	175	162	223
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts ⁽⁵⁾	3 382	3 436	3 205	2 929	2 761	2 478	2 365	2 318	1 933	1 961
Revenus autres que d'intérêts ⁽⁵⁾	3 784	3 173	2 635	2 817	2 703	2 673	2 936	2 336	2 351	2 172
Revenu total	7 166	6 609	5 840	5 746	5 464	5 151	5 301	4 654	4 284	4 133
Dotations aux pertes de crédit	327	244	484	228	208	181	180	184	144	305
Frais autres que d'intérêts	4 063	3 857	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207	2 952	2 822	2 662
Charge d'impôts	544	484	225	234	295	252	317	264	221	252
Participations ne donnant pas le contrôle									63	60
Résultat net	2 232	2 024	1 256	1 619	1 538	1 512	1 597	1 254	1 034	854
Participations ne donnant pas le contrôle	87	84	75	70	69	63	61	60		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	2 145	1 940	1 181	1 549	1 469	1 449	1 536	1 194		

(1) Les données des exercices 2010 et 2009 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Certains montants ont été reclassés par rapport à ceux représentés précédemment, notamment un montant de 2 014 M\$ représentant les *Créances achetées*, classé dans les *Autres actifs* du présent tableau au 31 octobre 2017, qui est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations* (2016 : 1 858 M\$; 2015 : 1 438 M\$; 2014 : 790 M\$). Les données aux 31 octobre 2013 et des années précédentes ne sont pas ajustées pour refléter ces modifications.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés et ne tiennent pas compte des prêts DAC. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(5) Les données des exercices 2014 à 2017 ont été ajustées pour refléter le reclassement de certains montants entre les postes *Revenus autres que d'intérêts* et *Revenu net d'intérêts* suite au changement de présentation de certaines rubriques du bilan consolidé dont la rubrique *Créances achetées*, classée dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2017, qui est maintenant présentée dans les *Prêts*.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers)	335 071	339 592	338 053	337 236	329 297	325 983	322 617	320 948	325 544	322 402
Nombre de détenteurs inscrits	21 325	21 542	21 966	22 152	22 394	22 737	23 180	23 588	23 598	23 970
Résultat de base par action ⁽²⁾	6,01 \$	5,44 \$	3,31 \$	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$	3,41 \$	3,00 \$	2,48 \$
Résultat dilué par action ⁽²⁾	5,94 \$	5,38 \$	3,29 \$	4,51 \$	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$	3,37 \$	2,97 \$	2,47 \$
Dividende par action ⁽²⁾	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$	1,37 \$	1,24 \$	1,24 \$
Cours de l'action ⁽²⁾										
haut	65,63 \$	62,74 \$	47,88 \$	55,06 \$	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$	40,72 \$	33,94 \$	31,04 \$
bas	58,69 \$	46,83 \$	35,83 \$	40,75 \$	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$	32,43 \$	27,23 \$	12,81 \$
clôture	59,76 \$	62,61 \$	47,88 \$	43,31 \$	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$	35,57 \$	33,57 \$	28,20 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	34,40 \$	31,51 \$	28,52 \$	28,26 \$	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$	17,82 \$	18,80 \$	16,72 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 15	–	–	–	–	–	0,2444 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$
Série 16	–	–	–	–	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$
Série 20	–	–	–	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$
Série 21	–	–	–	–	–	1,0078 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$
Série 24	–	–	–	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$
Série 26	–	–	–	–	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$
Série 28	–	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9728 \$	–	–	–	–
Série 30	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	0,7849 \$	–	–	–	–	–
Série 32	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	1,0760 \$	–	–	–	–	–	–
Série 34	1,4000 \$	1,4000 \$	1,1373 \$	–	–	–	–	–	–	–
Série 36	1,3500 \$	1,3500 \$	0,5733 \$	–	–	–	–	–	–	–
Série 38	1,1125 \$	0,4724 \$	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 40	0,9310 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 42	0,5323 \$	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,4 %	18,1 %	11,7 %	16,9 %	17,9 %	20,1 %	24,1 %	19,8 %	17,0 %	15,6 %
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,81 %	0,53 %	0,73 %	0,74 %	0,78 %	0,88 %	0,76 %	0,74 %	0,61 %
Ratios réglementaires selon Bâle III										
Ratio des fonds propres ⁽³⁾										
CET1 ⁽⁴⁾	11,7 %	11,2 %	10,1 %	9,9 %	9,2 %	8,7 %	7,3 %	7,6 %	–	–
catégorie 1 ⁽⁴⁾	15,5 %	14,9 % ⁽⁵⁾	13,5 %	12,5 % ⁽⁶⁾	12,3 % ⁽⁷⁾	11,4 %	10,1 %	10,8 %	14,0 %	10,7 %
total ⁽⁴⁾	16,8 %	15,1 % ⁽⁵⁾	15,3 %	14,0 % ⁽⁸⁾	15,1 % ⁽⁷⁾	15,0 %	14,1 %	14,3 %	17,5 %	14,3 %
Ratio de levier ⁽⁴⁾	4,0 %	4,0 %	3,7 %	3,7 %	–	–	–	–	–	–
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	22 426	20 584	20 600	19 026	18 725	16 675	16 636	16 217	15 298	14 851
Succursales au Canada	428	429	450	452	452	453	451	448	442	445
Guichets automatiques au Canada	937	931	938	930	935	937	923	893	869	866

(1) Les données des exercices 2010 et 2009 sont présentées selon les PCGR antérieurs du Canada et certains montants des exercices 2013, 2012 et 2011 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Les ratios aux 31 octobre 2013, 2012 et 2011 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(4) Depuis le 31 octobre 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios aux 31 octobre 2012 et 2011 sont présentés pro forma.

(5) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

(6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(9) En équivalent temps complet.

(10) Incluant les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited pour les exercices 2014 à 2018.

Glossaire des termes financiers

Acceptation

L'acceptation représente une garantie de paiement par une banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et les prêts, et exclut les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de l'exercice.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Convention de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif portant intérêt.

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Ratio d'efficience

Ratio qui exprime les frais autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Résultat net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement total à l'actionnaire

Le rendement total à l'actionnaire (RTA) correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2018, la Banque compte 335 070 642 actions ordinaires et 98 000 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 30, série 32, série 34, série 36, série 38, série 40 et série 42 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	NA.PR.S	Nat Bk s30 ou Natl Bk s30
Série 32	NA.PR.W	Nat Bk s32 ou Natl Bk s32
Série 34	NA.PR.X	Nat Bk s34 ou Natl Bk s34
Série 36	NA.PR.A	Nat Bk s36 ou Natl Bk s36
Série 38	NA.PR.C	Nat Bk s38 ou Natl Bk s38
Série 40	NA.PR.E	Nat Bk s40 ou Natl Bk s40
Série 42	NA.PR.G	Nat Bk s42 ou Natl Bk s42

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2018 à la clôture des registres, 21 325 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2019

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires	
31 décembre 2018	1 ^{er} février 2019
25 mars 2019	1 ^{er} mai 2019
25 juin 2019	1 ^{er} août 2019
30 septembre 2019	1 ^{er} novembre 2019
Actions privilégiées, séries 30, 32, 34, 36, 38, 40 et 42	
7 janvier 2019	15 février 2019
5 avril 2019	15 mai 2019
8 juillet 2019	15 août 2019
7 octobre 2019	15 novembre 2019

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2018

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
27 décembre 2017	1 ^{er} février 2018	0,60
26 mars 2018	1 ^{er} mai 2018	0,60
26 juin 2018	1 ^{er} août 2018	0,62
24 septembre 2018	1 ^{er} novembre 2018	0,62

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2018

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)							
		Série 30	Série 32	Série 34	Série 36	Série 38	Série 40	Série 42	
5 jan. 18	15 fév. 18	0,2563	0,2438	0,3500	0,3375	0,2781	-	-	
9 avr. 18	15 mai 18	0,2562	0,2437	0,3500	0,3375	0,2782	0,3560	-	
9 juil. 18	15 août 18	0,2563	0,2438	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	-	
9 oct. 18	15 nov. 18	0,2562	0,2437	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	0,5323	

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 24 avril 2019 au Fairmont Le Château Frontenac à Québec, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2018 sera disponible en mars 2019 dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Offre publique de rachat d'actions ordinaires

La Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat (OPR) d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 8 000 000 actions ordinaires au cours de la période du 6 juin 2018 au 5 juin 2019. Les actionnaires peuvent se procurer, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif à cette OPR de la Banque, approuvé par la Bourse de Toronto, en écrivant au secrétaire corporatif de la Banque au 600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) Canada H3B 4L2.

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 9 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC et tout-en-un Banque Nationale, ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada*

*Telephone: 1-866-517-5455
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-58-9
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Impression

Deschamps Impression



Banque Nationale du Canada est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).

